

Télévision Française 1

Société Anonyme au capital de 43 030 830 €
RCS Nanterre 326 300 159
TF1
1, quai du Point du Jour
92656 Boulogne Cedex / France
Tél. : (33) 1 41 41 12 34
Internet : <http://www.tf1.fr>



RAPPORT ANNUEL 2003

Rapport financier



SOMMAIRE

Conseil d'Administration

38

- 38 Rapport de gestion
- 59 Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conseil d'Administration

Informations financières

60

- 60 Compte de résultat consolidé analytique
- 61 Compte de résultat consolidé
- 62 Bilan consolidé
- 64 Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie
- 65 Annexe des comptes consolidés
- 81 Rapport des Commissaires aux Comptes
- 82 Bilan social
- 84 Compte de résultat social
- 85 Tableau de financement social en flux de trésorerie
- 86 Annexe des comptes sociaux
- 96 Rapports des Commissaires aux Comptes

Informations financières

Informations juridiques

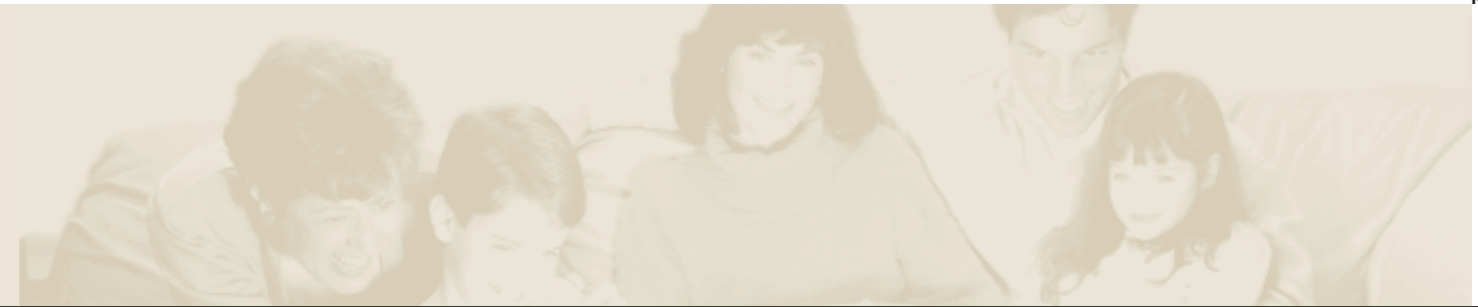
99

- 99 Gouvernement d'entreprise
- 107 Rapport des Commissaires aux Comptes
- 108 Résolutions
- 111 Renseignements concernant la société TF1
- 116 Marché et rendement du titre
- 118 Responsables de l'information
- 120 Table de concordance

Informations juridiques

Rapport de gestion

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2004 (partie ordinaire)



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2003 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution. Les comptes annuels de l'exercice 2003 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

1 Activité et résultats 2003

1.1 Le Groupe¹

En 2003, les produits d'exploitation du groupe TF1 progressent de 4,3 % pour atteindre 2 768,7 M€ (si TPS avait été consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à 66 % dès le 1^{er} janvier 2002, cette progression aurait été de 2,8 %). L'activité réalisée à l'international représente cette année 9,3 % du total des produits d'exploitation consolidés (257,2 M€, dont 199,2 M€ réalisés en Europe).

L'année publicitaire 2003 de la chaîne principale s'achève sur une croissance de 2,4 % pour l'ensemble de l'exercice. Portée par les secteurs traditionnels de l'alimentation et de la toilette-beauté, et dynamisée par les secteurs télécommunications et culture-loisirs, TF1 augmente sa part de marché publicitaire² TV de 0,7 point, à 54,7 % sur l'ensemble de l'année 2003.

Les produits d'exploitation des activités de diversification sont en hausse de 6,7 % (si TPS avait été consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à 66 % dès le 1^{er} janvier 2002, cette progression aurait été de 3,3 %) grâce aux bonnes performances de :

- TF1 Vidéo (y compris CIC), qui voit sa contribution aux produits d'exploitation consolidés s'accroître de 12 %, à 215,2 M€, avec les succès du *Seigneur des anneaux – Les deux tours*, de Jean-Marie Bigard, et des coffrets *Ushuaïa Nature* ;
- TPS, qui termine l'année en hausse de 22,1 % (par rapport aux chiffres 2002 publiés), à 353,8 M€. Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2003 est de 1 527 000, dont 1 239 000 en réception directe par satellite ;
- Téléshopping, dont la contribution aux produits d'exploitation augmente de 5,2 %, grâce à de bonnes performances commerciales et à une activité Internet soutenue ;
- TF6, avec des produits d'exploitation en hausse de 34,1 %. Les revenus publicitaires représentent 52 % du chiffre d'affaires de la chaîne (ratio calculé à partir des comptes sociaux).

¹ TPS est consolidée en proportionnel à 50 % au 1^{er} semestre 2002 et à 66 % à partir du 2^d semestre 2002.

² Source : Secodip.

Le coût de la grille de la chaîne principale est en diminution de 3,4 %, à 852,0 M€. En 2002, TF1 avait diffusé la Coupe du monde de football, dont le coût était d'environ 68 M€, et, en 2003, les droits sportifs de la Formule 1 et de la Ligue des Champions ont été renégociés à la baisse.

Les activités de diversification améliorent également leur rentabilité grâce notamment à un contrôle budgétaire strict.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 333,9 M€, en hausse de 13,8 %, affichant ainsi une marge d'exploitation de 12,1 % en amélioration de 1 point.

Le résultat financier est négatif à hauteur de (14,4) M€, en amélioration de 15,3 M€ par rapport à 2002.

Le résultat exceptionnel s'élève à (8,1) M€.

Le résultat net part du Groupe est de 191,5 M€, en amélioration de 23,4 %. La marge nette du Groupe progresse de 1,1 point, à 6,9 %. Les activités de diversification atteignent l'équilibre en année pleine.

Au 31 décembre 2003, les capitaux propres du Groupe atteignent 866,2 M€, pour un total de bilan de 3 213,0 M€. La dette financière nette consolidée s'élève à 443,2 M€, soit 51,2 % des capitaux propres. En octobre 2003, Standard & Poor's a confirmé la notation de A/Stable/A-1 de TF1, soulignant ainsi sa bonne santé financière.

TF1 a émis, le 12 novembre 2003, un emprunt obligataire de 500 M€, d'échéance 12 novembre 2010 avec un coupon de 4,375 %. Cette émission obligataire permet ainsi au Groupe de diversifier et d'allonger ses sources de financement. Cette émission a obtenu la note long terme A de la part de Standard & Poor's.

Le groupe TF1 souhaite garder sa notation Standard & Poor's et organise sa structure financière et son financement de manière à respecter tous les critères qui lui permettent de maintenir, voire d'améliorer sa notation actuelle, notamment par le maintien d'un équilibre entre les capitaux propres et les capitaux empruntés.

L'Antenne (source : Médiamétrie)

En 2003, la consommation télévisuelle des Français a battu un nouveau record avec une moyenne quotidienne de 3 h 22 (202 minutes par jour et par individu). C'est donc un gain de près de 15 % qu'a connu la consommation de télévision au cours des dix dernières années.

TF1 est la chaîne qui contribue le plus à cette consommation, les Français lui consacrant quotidiennement, en moyenne, 1 h 03.

En 2003, l'ensemble des grandes chaînes hertziennes pâtissent de la progression d'audience des chaînes thématiques et perdent des points de part d'audience. Mais elles représentent toujours près de 89 % de l'audience totale de la télévision. Cependant, avec 31,5 % de part d'audience sur les individus âgés de quatre ans et plus et 34,4 % sur les femmes de moins de 50 ans, TF1 devance toujours largement ses concurrents, malgré une baisse de ses performances en part d'audience de 1,2 point, et de 1,3 point sur ces deux cibles. La hiérarchie entre les quatre principales chaînes hertziennes (TF1, F2, F3 et M6) demeure donc inchangée par rapport aux années précédentes sur ces deux cibles.

En 2003, TF1 prouve à nouveau le dynamisme de sa programmation en recueillant 95 des 100 meilleures audiences sur les individus âgés de quatre ans et plus, égalisant ainsi sa performance de 2002, et atteint la meilleure audience plus de neuf soirées sur dix. L'année 2003 marque le formidable succès des fictions de TF1 avec 60 (vs 43 en 2002) d'entre elles parmi les 100 meilleures audiences de l'année. L'information de TF1 est particulièrement présente dans le top de l'année : quatre programmes d'information de TF1 sont représentés dans le top avec une édition du *JT de 20 heures* à 12,1 millions de téléspectateurs, une édition du *JT de 13 heures* à 9,1 millions de téléspectateurs et les interventions du Président de la République (10,6 millions de téléspectateurs) et du Premier Ministre (11,9 millions de téléspectateurs). Le cinéma marque le pas en 2003, avec 17 (vs 22 en 2002) longs métrages dans le top 100. Les magazines et les divertissements de TF1 sont représentés à huit (vs neuf en 2002) reprises dans le top 100 de l'année avec les événements incontournables de la chaîne comme *La foire aux enfoirés* (11 millions de téléspectateurs). Le sport enfin, élément phare de la grille de TF1, est présent à six reprises dans le top de TF1 : plus de 9,5 millions de téléspectateurs pour la 2^e partie du *Grand prix de Formule 1 du Brésil* et cinq matchs de football, dont quatre avec l'Equipe de France, rendez-vous toujours privilégiés par le public français.

Pendant l'année 2004, et plus que jamais, TF1 mettra en avant sa capacité à proposer de nouveaux programmes tout en s'appuyant sur les marques fortes de l'Antenne.

On y retrouvera évidemment tous les grands rendez-vous de l'année : les *NRJ Music Awards*, *Les Enfoirés*, *Miss France*, les matchs de l'Equipe de France, les matchs de la Ligue des Champions et la saison de Formule 1 (avec pour la 1^{re} fois la retransmission de 18 Grands Prix avec l'arrivée du Grand Prix de Chine), et également des événements exceptionnels avec, avant tout cette année, l'Euro 2004, au cours duquel l'Equipe de France devra défendre son titre.

TF1 propose d'ores et déjà un nouveau jeu diffusé tous les jours en "access" : *A prendre ou à laisser*, présenté par Arthur et se prépare à la diffusion d'une nouvelle émission de télé-réalité à partir du printemps...

Les héros récurrents vont, quant à eux, être rapidement rejoints par *Le Proc* avec François-Eric Gendron, et une nouvelle fiction de prestige apparaîtra à l'écran en 2004 : le feuilleton *Zodiaque* avec Francis Huster et Claire Keim, diffusé cet été.

Enfin, TF1 proposera, comme à son habitude, de grands films inédits : *Apparences* avec Harrison Ford, *A l'aube du 6^e jour* avec Arnold Schwarzenegger, *American Beauty* avec Kevin Spacey, *Incassable* avec Bruce Willis et, parmi les films français, *Monsieur Batignole* de et avec Gérard Jugnot, *3 zéros* avec Gérard Lanvin et Lorant Deutsch, *Les rois mages* de et avec les Inconnus...

Satisfaire tous les publics (en privilégiant les cibles publicitaires), tout en maîtrisant le coût de grille, reste l'objectif essentiel de TF1.

La Régie Publicitaire

En 2003, l'évolution des recettes publicitaires nettes de l'Antenne TF1 est de 2,4 %.

Cette évolution de chiffre d'affaires s'est inscrite dans un contexte économique instable : le conflit irakien au 1^{er} semestre a engendré un climat d'incertitude, entraînant une forte volatilité de la consommation et du PIB. Dans ce contexte, les annonceurs, manquant de visibilité, ont eu une politique attentiste, avec des investissements publicitaires à court terme. Néanmoins, dans cette conjoncture chahutée, on a pu observer un recentrage des investissements publicitaires vers les médias dits réactifs, tels que la télévision, et les supports leaders, tels que TF1.

Ainsi, en 2003, la chaîne TF1 a renforcé sa position, avec une part de marché à 54,7 %, en progression de 0,7 point vs 2002.

A fin 2003, la majorité des secteurs a augmenté son budget publicitaire sur TF1, avec une saisonnalité inverse entre les secteurs fonds de commerce¹ et les secteurs relais de croissance² (source Secodip) :

- les secteurs fonds de commerce ont fortement progressé en TV et sur TF1 au 1^{er} semestre (+ 12,2 % sur TF1), pour revenir à un niveau d'évolution plus modéré au 2^d semestre (+ 3,8 %) ;
- alors que les secteurs relais de croissance, après un 1^{er} semestre timoré (+ 0,4 %), ont fortement progressé sur la 2^{de} partie de l'année (+ 16,8 %).

On note néanmoins le retrait de trois secteurs :

- l'**automobile** : en recul de 5,6 % à fin 2003, liée à une baisse des immatriculations (- 6,3 % en 2003, selon le Comité des Constructeurs Français d'Automobile). Néanmoins, on note, sur TF1, un niveau de part de marché toujours important, à 53 % ;

¹ Secteurs fonds de commerce : alimentation, boissons, entretien, toilette-beauté, et automobile.

² Secteurs relais de croissance : services, télécommunications, culture & loisirs, voyage-tourisme.

Rapport de gestion

- **l'entretien** : en retrait de 4,8%, mais qui conserve néanmoins une part de marché élevée à 59,6%, et un taux de présence annonceurs égal à 100% ;
- **l'édition** : en recul de 3,2%. La baisse des investissements de l'édition musicale (-15,9%), corrélée à une forte baisse des ventes de disques en 2003 (-15%, selon le Syndicat National de l'Édition Phonographique), ne compense pas la hausse du budget publicitaire des vidéos et DVD (+25,5%).

TF1 reste la chaîne de la puissance : elle s'approprie, en 2003, plus des 300 premiers écrans (la 1^{re} chaîne concurrente place son meilleur écran en 323^e position vs la 134^e position en 2002). Ainsi, en moyenne, TF1 diffuse près de sept écrans par jour touchant plus de 5 millions de téléspectateurs, alors que l'ensemble des chaînes concurrentes n'en diffusent qu'à peine un par jour.

Le marché des chaînes thématiques représente 7,6% des recettes brutes du marché TV et atteint 410,4 M€ en 2003. Il reste très concentré, puisque les 15 premières chaînes (sur 67 pigées) représentent les 3/4 des investissements publicitaires et près des 2/3 de l'audience (65% - ABoc¹ 4 + - base chaînes commercialisables).

De plus, l'attractivité de l'offre de TF1 Publicité augmente en 2003 : 63% des annonceurs communiquant sur les chaînes thématiques ont choisi au moins une des chaînes de la régie (vs 56% en 2002).

Malgré un manque de visibilité, les perspectives 2004 sont encourageantes :

- bien que le niveau de consommation des ménages en France reste encore faible, la reprise de l'économie américaine devrait entraîner un rebond de l'économie française ;
- selon l'INSEE, les industriels français confirment leur appréciation favorable sur l'orientation de la conjoncture industrielle. Ce regain de confiance pourrait entraîner une reprise des investissements publicitaires ;
- de plus, les prévisions de croissance du marché publicitaire sont également optimistes : l'agence Zenith Optimedia² prévoit une hausse des investissements publicitaires plurimédia de 2,1% en 2004.

En outre, en 2004, le portefeuille de clients s'élargit. Des secteurs, auparavant interdits de communication TV, font leur apparition sur TF1 et ses chaînes thématiques :

- la presse sur toutes les chaînes de télévision ;
- l'édition littéraire sur les chaînes thématiques ;
- la distribution sur les chaînes locales et thématiques (dès 2007 : accès aux chaînes analogiques).

Les activités de diversification

En 2003, les produits d'exploitation générés par les activités de diversification du groupe TF1 progressent de 6,7%, à 1 225,0 M€. Les activités de diversification améliorent également leur rentabilité grâce notamment à un contrôle budgétaire strict. En 2003, les activités de diversification atteignent l'équilibre en année pleine.

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir de leur contribution aux données financières consolidées.

Comptes pro forma : les comptes 2001 ont été retraités pour prendre en compte la montée à 66% de TF1 dans le capital de TPS (voir la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Eurosport

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE EUROSPORT (en millions d'euros)	2003	2002	PRO FORMA	2001	PUBLIE
Produits d'exploitation	284,4	294,3	293,7	299,5	
Résultat d'exploitation	30,2	25,9	23,0	23,0	
Résultat net consolidé	8,0	3,5	3,5	3,5	

Eurosport est reçu dans 54 pays par 97,9 millions de foyers au 31 décembre 2003, dont 48 millions de foyers payants en Europe (+4,9% par rapport à 2002). En 2003, Eurosport a vu son audience moyenne croître de plus de 12%. La chaîne d'information sportive Eurosportnews, reçue par 18,3 millions de foyers, confirme son succès avec une nouvelle licence de diffusion en Chine et un partenariat éditorial en Russie.

La contribution d'Eurosport aux produits d'exploitation du Groupe s'élève à 284,4 M€, en baisse de 3,4%. La diminution du chiffre d'affaires publicitaire hors effet de change s'explique par l'absence d'événements sportifs majeurs comme les JO ou la Coupe du monde de football et par une situation difficile en Allemagne. Le chiffre d'affaires des redevances câble et satellite est en hausse grâce, essentiellement, à l'augmentation du nombre de foyers payants, qui compense largement une baisse du prix moyen par abonné. La contribution d'Eurosport au résultat d'exploitation atteint 30,2 M€, en hausse de 16,6%, soit une rentabilité d'exploitation de 10,6%, en amélioration de 1,8 point. La contribution au résultat net consolidé a plus que doublé par rapport à 2002, à 8,0 M€.

Les Chaînes Thématiques

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE CHAINES THEMATIQUES (en millions d'euros)	2003	2002	PRO FORMA	2001	PUBLIE
Produits d'exploitation	50,7	47,4	53,0	64,2	
LCI	33,9	36,3	40,3	43,8	
ODYSSEE	3,1	3,5	5,2	8,4	
TF6	5,9	4,4	4,0	5,9	
TV BREIZH	4,2	-	-	-	
TF1 DIGITAL	-	-	-	-	
TFOU	0,4	-	-	-	
SERIE CLUB	3,2	3,2	3,5	6,1	
Résultat d'exploitation	(17,1)	(10,9)	(6,6)	(6,6)	
LCI	(9,5)	(6,9)	(3,6)	(3,6)	
ODYSSEE	(0,4)	(0,3)	0,9	0,9	
TF6	(0,1)	(2,8)	(5,2)	(5,2)	
TV BREIZH	(6,1)	-	-	-	
TF1 DIGITAL	(0,8)	(1,4)	(0,2)	(0,2)	
TFOU	(0,6)	-	-	-	
SERIE CLUB	0,4	0,5	1,5	1,5	
Résultat net consolidé	(10,6)	(9,3)	(6,4)	(6,4)	
LCI	(9,5)	(6,7)	(3,3)	(3,3)	
ODYSSEE	(0,4)	(0,5)	0,8	0,8	
TF6	(0,2)	(3,0)	(5,4)	(5,4)	
TV BREIZH	(2,7)	(1,2)	(1,6)	(1,6)	
TF1 DIGITAL	2,6	1,8	2,4	2,4	
TFOU	(0,6)	-	-	-	
SERIE CLUB	0,2	0,3	0,7	0,7	

Au 31 décembre 2003, TF1 détient directement, ou au travers de TPS, 20 chaînes thématiques. Le pôle Chaînes Thématiques regroupe sous la holding TF1 Digital les filiales suivantes : LCI, Odyssee, TF6, Série Club, TV Breizh, TFou. Au cours du 3^e trimestre 2003, TV Breizh a réalisé une augmentation de capital à l'occasion de laquelle TF1 est devenue le 1^{er} actionnaire avec 40,49% du capital de la chaîne. TV Breizh est désormais consolidée en intégration globale dans les comptes du groupe TF1, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003.

La contribution du pôle Chaînes Thématiques aux produits d'exploitation du groupe TF1 atteint 50,7 M€, en croissance de 7,0%. Le résultat d'exploitation du pôle reste négatif à (17,1) M€. Le résultat net contribue négativement au résultat net du groupe TF1, à hauteur de (10,6) M€.

LCI atteint 4,9 millions de foyers abonnés au 31 décembre 2003, soit une progression de 7% (+300 000 abonnés). En termes d'audience, LCI se place à la 3^e position¹ des chaînes du câble et du satellite. La contribution de LCI aux produits d'exploitation du groupe TF1 atteint 33,9 M€, en recul de 6,6% du fait d'une baisse des revenus provenant du câble et du satellite. Les recettes publicitaires de la chaîne progressent de 4,6% sur l'année 2003. La perte de la chaîne atteint (9,5) M€.

A fin 2003, la chaîne **Odyssee** compte 1,8 million de foyers abonnés, soit une progression de ses abonnés de 6% sur l'exercice. La contribution d'Odyssee aux produits d'exploitation du groupe TF1 atteint 3,1 M€. La perte de la chaîne atteint (0,4) M€, en amélioration de 20% grâce à la maîtrise du coût de la grille et des dépenses de fonctionnement.

A fin décembre 2003, **TF6** compte 2,36 millions de foyers abonnés. La part d'audience de TF6 a atteint 1% en 2003 sur les individus de quatre ans et plus, permettant à la chaîne de s'imposer comme la 5^e chaîne du câble et du satellite¹. La contribution de TF6 aux produits d'exploitation du groupe TF1 progresse fortement de 34,1%, à 5,9 M€ sous l'impulsion de la hausse des recettes publicitaires. La perte nette de TF6 se réduit fortement et la chaîne atteint quasiment l'équilibre avec une perte de (0,2) M€.

Série Club compte au 31 décembre 2003 2,10 millions d'abonnés via TPS et les principaux câblo-opérateurs. La chaîne a gagné sur l'année 57 200 foyers abonnés. La contribution de Série Club aux produits d'exploitation du Groupe est stable par rapport à la fin 2002, à 3,2 M€. La contribution de Série Club au résultat net est de 0,2 M€.

Au 31 décembre 2003, **TV Breizh** est reçue par 4 millions de foyers, soit une hausse de 8% en un an. L'année 2003 a été marquée notamment par une politique d'acquisition ambitieuse en matière de longs métrages et par un changement de cap éditorial. Les produits d'exploitation s'élèvent à 4,2 M€. La perte de la chaîne atteint (2,7) M€. La chaîne était consolidée par mise en équivalence en 2002.

TF1 a lancé le 23 avril la chaîne **TFOU**, qui conjugue programmes jeunesse (séries animées, fictions, mini-magazines...) et services interactifs ludiques et participatifs. Cette activité est exercée au sein d'une nouvelle entité juridique, la société TFOU (Société en commandite simple).

Télévision Par Satellite - TPS

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE TV NUMERIQUE (en millions d'euros)	2003	2002	PRO FORMA	2001	PUBLIE
Produits d'exploitation	353,8	289,8	266,4	0,0	
Résultat d'exploitation	2,8	(13,8)	(49,1)	0,0	
Résultat net consolidé	(6,4)	(21,2)	(48,2)	(15,8)	

A fin décembre 2003, l'offre de programmes et de services numériques TPS totalise 1 527 000 abonnés actifs, dont 1 239 000 en réception directe par satellite (en hausse de 5,7% par rapport à 2002) et 288 300 aux chaînes de TPS Cinéma par le biais des réseaux câble et satellite (France métropolitaine et outre-mer). La part de marché de TPS sur les nouveaux abonnés recrutés est estimée à 36% sur l'ensemble de l'année 2003.

La contribution de **TPS** aux produits d'exploitation du Groupe s'élève à 353,8 M€. Le revenu moyen par abonné s'établit à 37,3 €, en légère augmentation. Le taux de désabonnement (hors carte seule) est de 10,6%, en amélioration par rapport à 2002.

A fin 2003, les emprunts et dettes financières du groupe TPS (à 100%) s'élèvent à 228,8 M€, en diminution de 44,5 M€ par rapport à l'année 2002.

¹ Source : Mediabatsat - Janvier/juin 2003.

¹ Abonnés aux offres de complément.
² Prévisions Zenith Optimedia - décembre 2003.

Rapport de gestion



TPS atteint pour la 1^{re} fois en année pleine l'équilibre en termes de résultat d'exploitation, soit une contribution au résultat d'exploitation du groupe TF1 de 2,8 M€. Le groupe TPS réduit également sa perte nette de manière significative, soit un impact de (6,4) M€ au niveau du résultat net de TF1 vs (21,2) M€ en 2002. L'activité satellite de TPS devrait atteindre l'équilibre en termes de résultat net en 2004 et l'ensemble du groupe TPS (y compris l'activité ADSL) devrait atteindre l'équilibre en 2005.

Le 18 décembre 2003, TPS lance avec France Télécom la télévision par la ligne téléphonique. Cette nouvelle offre permet l'accès au bouquet de TPS et à des programmes en qualité numérique de cinéma et de télévision à la demande. Disponible dans l'agglomération lyonnaise pour 360 000 foyers, TPS L sera commercialisée en région parisienne au cours du printemps 2004.

L'Édition/Distribution

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE EDITION DISTRIBUTION (en millions d'euros)	2003	2002	2001	
			PRO FORMA	PUBLIE
Produits d'exploitation	349,6	343,3	279,4	279,4
TF1 ENTREPRISES ¹	56,2	54,7	34,3	34,3
TF1 VIDEO (y. c. CIC et RCV)	215,2	192,1	154,8	154,8
UNE MUSIQUE	5,1	23,5	9,7	9,7
TELESHOPPING	73,0	69,4	73,6	73,6
EUROSHOPPING	-	3,4	6,9	6,9
STE NOUVELLES EDITIONS	0,1	0,2	0,1	0,1
DIVERS	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	34,3	30,6	14,3	14,3
TF1 ENTREPRISES ¹	11,2	10,2	8,6	8,6
TF1 VIDEO (y. c. CIC et RCV)	17,3	14,5	11,1	11,1
UNE MUSIQUE	1,3	4,7	(1,0)	(1,0)
TELESHOPPING	4,4	1,3	3,3	3,3
EUROSHOPPING	-	(0,9)	(2,4)	(2,4)
STE NOUVELLES EDITIONS	0,1	-	(0,2)	(0,2)
DIVERS	-	0,8	(5,1)	(5,1)
Résultat net consolidé	23,8	21,1	10,7	10,7
TF1 ENTREPRISES ¹	7,3	6,8	5,8	5,8
TF1 VIDEO (y. c. CIC et RCV)	12,4	10,3	7,9	7,9
UNE MUSIQUE	0,9	2,9	(0,8)	(0,8)
TELESHOPPING	3,2	1,7	3,8	3,8
EUROSHOPPING	-	(1,0)	(2,4)	(2,4)
STE NOUVELLES EDITIONS	-	-	(0,1)	(0,1)
DIVERS	-	0,4	(3,5)	(3,5)

(1) : Depuis le 1^{er} juillet 2003, l'exploitation des services interactifs de TF1 a été regroupée au sein de e-TF1.

La contribution aux produits d'exploitation du pôle édition/distribution augmente de 1,8%, à 349,6 M€. La marge opérationnelle du pôle est en amélioration de 0,9 point, à 9,8%. Le résultat net du pôle progresse de 12,8%.

A l'intérieur de ce pôle, l'entité **TF1 Entreprises** a bénéficié du dynamisme de TF1 Licences, notamment dans les domaines des activités presse (*Star Ac Mag*), des licences de promotion (*Star Academy*, *Ushuaïa*, *Franklin...*) et du merchandising des spectacles (*Star Academy*, *Jenifer...*), mais a souffert des ralentissements d'activité de TF1 Games et TF1 Musique dans un marché en crise.

Le marché des jeux de société a été marqué en 2003 par un environnement morose : le marché (jeux de société hors jeux de cartes) est en baisse de 2,5% par rapport à l'année 2002 (source NPD). Cependant, TF1 Games poursuit sa stratégie initiale d'élargissement de gamme sur des secteurs porteurs (jeux enfants) et le développement à l'export. TF1 Games atteint l'équilibre grâce à l'enrichissement de son catalogue.

Dans un marché français en croissance de 10% (source SEV), **TF1 Vidéo** (y compris CIC et RCV) affiche une contribution aux produits d'exploitation de 215,2 M€ (+ 12% vs 2002) soutenue par le développement du DVD, qui représente aujourd'hui 76% du marché en volume et 82% en chiffre d'affaires. En 2003, TF1 Vidéo a vendu 15,1 millions de cassettes/DVD (+ 12% vs 2002). Au palmarès des titres les plus vendus figurent cette année *Le seigneur des anneaux – Les deux tours* et *Jean-Marie Bigard : des animaux et des hommes*. La rentabilité d'exploitation du groupe TF1 Vidéo gagne 0,5 point par rapport à 2002. La contribution au résultat net du Groupe s'améliore de 20,4% à 12,4 M€.

Le marché de la vente à distance a connu une année 2003 difficile, marquée par la guerre en Irak, la canicule au mois d'août et un comportement volatil des consommateurs. Dans ce contexte, **Téléshopping** a consolidé ses acquis afin d'améliorer son résultat d'exploitation. La contribution aux produits d'exploitation, en hausse de 5,2%, à 73,0 M€, est soutenue par l'activité Internet, en augmentation de 52%. L'activité émissions est en recul de 3%, tandis que le catalogue progresse de 2% sur l'année. L'amélioration de la marge d'exploitation résulte à la fois de la progression de la marge commerciale, de la maîtrise des coûts logistiques et des frais fixes de structure et de production. La contribution de Téléshopping au résultat net du Groupe s'établit à 3,2 M€.

Pôle Interactif (e-TF1 et TF1 Interactif)

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE INTERACTIF (en millions d'euros)	2003	2002	2001	
			PRO FORMA	PUBLIE
Produits d'exploitation	26,0	11,0	8,0	8,0
Résultat d'exploitation	(1,2)	(8,9)	(14,8)	(14,8)
Résultat net consolidé	(1,1)	(9,1)	(16,3)	(16,3)

Depuis le 1^{er} juillet 2003, l'activité **TF1 Interactif** (ancien département de la société TF1 Entreprises) est intégrée dans la structure juridique **e-TF1**. Le pôle contribue à hauteur de 26 M€ aux produits d'exploitation du Groupe. Le résultat d'exploitation du pôle est négatif à (1,2) M€, en amélioration sensible par rapport à 2002, (8,9) M€, sous l'effet conjugué d'une croissance des recettes et d'une maîtrise des charges.

La croissance de l'activité Internet repose essentiellement sur l'augmentation des recettes publicitaires de e-commerce et de commercialisation de bases de données et sur la montée en puissance des contenus et services payants, avec notamment la commercialisation des flux vidéo live (LCI, Infosport, *Star Academy...*), le jeu *Qui veut gagner des millions?* et le développe-

ment des recettes mobiles avec principalement l'i-mode. Avec 1,9 million de visiteurs uniques par mois (décembre 2003), www.tf1.fr est le site média leader en France.

L'activité de TF1 Interactif est en baisse du fait d'une base de comparaison défavorable avec l'année 2002, qui avait bénéficié en janvier d'un supplément d'activité au titre de la finale de *Star Academy*, et de l'arrêt de l'émission *Allô Quiz* en octobre 2003. L'année a été marquée par la bonne performance de l'activité SMS et le recul de l'activité Minitel dû essentiellement à la disparition progressive de ce support.

Production et Droits Audiovisuels

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS (en millions d'euros)	2003	2002	2001	
			PRO FORMA	PUBLIE
Produits d'exploitation	112,4	126,7	131,1	131,3
PRODUCTION	66,6	78,8	94,2	94,2
DROITS AUDIOVISUELS	45,8	47,9	36,9	37,1
Résultat d'exploitation	(10,3)	(4,0)	(15,9)	(15,9)
PRODUCTION	(11,5)	3,5	2,0	2,0
DROITS AUDIOVISUELS	1,2	(7,5)	(17,9)	(17,9)
Résultat net consolidé	(13,9)	(8,0)	(6,2)	(6,2)
PRODUCTION	(8,9)	1,5	1,1	1,1
DROITS AUDIOVISUELS	(5,0)	(9,5)	(7,3)	(7,3)

La contribution de ce pôle aux produits d'exploitation de TF1 est en baisse de 11,3%, à 112,4 M€. Les contributions de ce pôle au résultat d'exploitation et au résultat net du Groupe sont négatives de (10,3) M€ et (13,9) M€.

TF1 International assure, en France et à l'étranger, le négoce des droits de diffusion et de représentation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, acquises ou produites par les sociétés du groupe TF1. La contribution de **TF1 International** aux produits d'exploitation du Groupe s'élève à 28,7 M€, en baisse de 12% du fait d'une activité de production ralentie et d'une diminution du nombre de programmes vendus.

La contribution de **TF1 Films Production** aux produits d'exploitation du Groupe s'élève à 13,1 M€ en baisse de 20,1%. En 2003, TF1 Films Production a coproduit 22 longs métrages, dont 7 réalisent plus de 1 million d'entrées en salle (*Taxi 3*, *Tais-toi*, *7 ans de mariage*, *18 ans après...*). A fin décembre 2003, le montant engagé pour 23 longs métrages est de 43,6 M€, réalisant ainsi le montant d'investissement obligatoire fixé au cahier des charges.

La contribution négative de (11,5) M€ du **groupe Glem** au résultat d'exploitation du Groupe s'explique principalement par les mauvais résultats de l'activité spectacles et des comédies musicales.

Fin 2003, TF1 a restructuré ses activités de production sous la marque ombrelle : **TF1 Production**, autour des sociétés suivantes : Glem, TAP, Alma, TF1 Publicité Production, Quai Sud, Studios 107 et Ushuaïa. Cette création correspond au besoin de créer des centres d'expertise, d'activité et de responsabilités homogènes consolidant plusieurs filiales du Groupe.

Pôle Antenne

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

POLE ANTENNE (en millions d'euros)	2003	2002	2001	
			PRO FORMA	PUBLIE
Produits d'exploitation	1 578,1	1 540,5	1 537,7	1 542,7
TF1 SA	1 554,3	1 518,1	1 508,7	1 508,9
TF1 PUBLICITE	9,4	8,1	6,0	10,8
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	7,1	7,7	8,0	8,0
STUDIOS 107	7,3	6,6	15,0	15,0
DIVERS	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	295,4	274,4	376,7	375,9
TF1 SA	287,8	261,9	366,1	365,3
TF1 PUBLICITE	6,6	7,5	4,3	4,3
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	0,2	0,2	0,3	0,3
STUDIOS 107	(3,8)	0,1	0,9	0,9
DIVERS	4,6	4,7	5,1	5,1
Résultat net consolidé	191,6	178,2	242,2	240,8
TF1 SA	191,7	178,8	253,6	252,2
TF1 PUBLICITE	3,6	5,2	6,5	6,5
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	0,2	0,2	0,2	0,2
STUDIOS 107	(2,3)	0,1	0,3	0,3
DIVERS	(1,6)	(6,1)	(18,4)	(18,4)

TF1 Publicité Production et Studios 107 sont rattachées au pôle Antenne et contribuent de la manière suivante aux comptes de TF1 :

- les produits d'exploitation de TF1 Publicité Production s'élèvent à 7,1 M€, en retrait de 7,8% par rapport à 2002 en raison d'un nombre moins important de programmes courts produits et d'une activité multimédia en recul ;
- les Studios 107 contribuent à hauteur de 7,3 M€ aux produits d'exploitation du Groupe. Cependant, cette filiale affiche une perte d'exploitation de (3,8) M€, en raison notamment de la dépréciation d'une créance sur la chaîne KTV (Khalifa Télévision), en liquidation judiciaire, qui était cliente de la société.

Divers

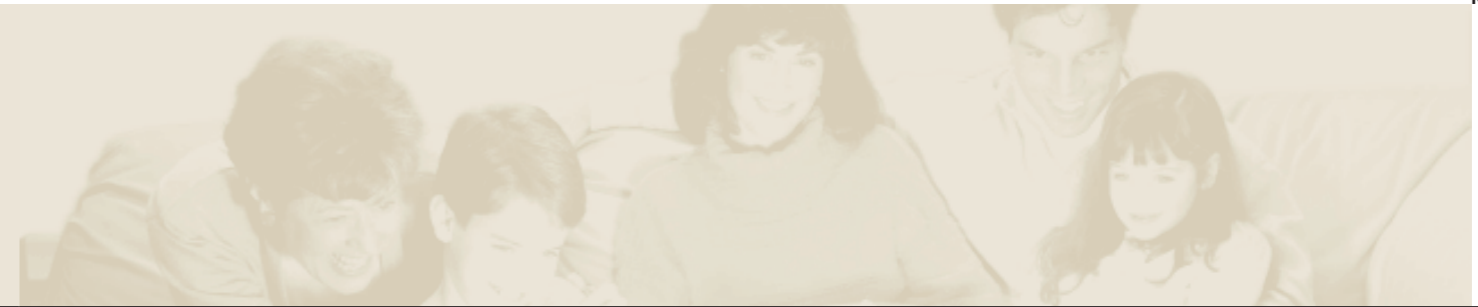
CONTRIBUTION AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

DIVERS (en millions d'euros)	2003	2002	2001	
			PRO FORMA	PUBLIE
Produits d'exploitation	13,7	2,3	0,0	0,0
VISIOWAVE	13,7	2,3	-	-
Résultat d'exploitation	(0,2)	0,1	0,0	0,0
VISIOWAVE	(0,2)	0,1	-	-
Résultat net consolidé	0,1	0,0	0,0	0,0
VISIOWAVE	0,1	-	-	-

Visiowave est une société anonyme de droit suisse, basée à Lausanne, qui propose une gamme complète de solutions intégrées, capables de répondre aux exigences de qualité professionnelle dans les applications de vidéo numérique sur réseaux publics ou privés. TF1 détient 80% de Visiowave.

En 2003, Visiowave contribue à hauteur de 13,7 M€ aux produits d'exploitation du Groupe et atteint l'équilibre avec un résultat net de 0,1 M€. Visiowave investit environ un quart de son chiffre d'affaires dans la recherche et développement. Grâce à son leadership technologique, Visiowave est devenue une marque de

Rapport de gestion



référence dans la vidéosurveillance et a développé des partenariats commerciaux avec des intégrateurs de renommée mondiale (Alcatel, Cap Gemini, Thalès, Siemens...).

Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec la maison-mère

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son Groupe. Elle assure un rôle d'animateur entre les différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies et de l'harmonisation des procédures.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales, et le service trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception des filiales TPS, TCM, Téléma, Série Club, Visiowave et Quai Sud, qui possèdent leur propre trésorerie et leurs propres financements.

Depuis l'année 2003, les besoins de financement de TPS sont relayés par des comptes courants actionnaires (M6 et TF1).

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes entre TF1 et ses filiales concernent :

- la mise à disposition permanente des structures fonctionnelles de TF1 (secrétariat général, veille juridique, communication interne, études et statistiques, contrôle de gestion...) auxquelles les filiales accèdent. Cette mise à disposition est facturée à chaque filiale en application de deux clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs et des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du groupe. Au titre de l'exercice 2003, la facturation totale s'élève à 24 352 milliers d'euros. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché.
- les autres conventions (TPS : relais des lignes de crédit, Eurosport : prêt à long terme) sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes entre TF1 et BOUYGUES concernent :

- la mise à disposition permanente des structures fonctionnelles de BOUYGUES (animation des filières ressources humaines, finances, informatique, communication, développement social groupe...) auxquelles TF1 accède. Cette mise à disposition est facturée en application de clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs, des capitaux permanents et du chiffre d'affaires consolidé de TF1 par rapport à ceux du groupe BOUYGUES. Au titre de l'exercice 2003, la facturation s'élève à 5 050 milliers d'euros. Les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché.
- les autres conventions (relais des lignes de crédit avec Bouygues Relais d'une part et gestion des titres et utilisation des avions avec Bouygues d'autre part) sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.2 La société mère TF1

En 2003, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 473,2 M€, en croissance de 2,6%, réparti entre les opérations de la régie publicitaire et les recettes diverses (11,9 M€). Le résultat d'exploitation atteint 318,2 M€, en hausse de 13,5%. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 101,7 M€.

1.3 Perspectives 2004

Dans tous les grands secteurs d'activité du groupe TF1 : la diffusion, la distribution, la production et l'acquisition de contenus, nous appliquons avec constance la stratégie définie depuis plusieurs années.

La diffusion

Notre objectif principal est de conforter la position de la chaîne TF1, tant en matière d'audience que de recettes publicitaires. La chaîne TF1 reste la principale source de revenus du Groupe et permet ainsi d'en financer les développements. Cet objectif est identique pour nos chaînes thématiques afin d'en faire des références sur leurs marchés. Cette année encore nous poursuivons nos efforts dans ce domaine et développerons la distribution internationale d'Eurosport et de LCI, et créerons de nouvelles chaînes afin d'élargir notre offre.

La distribution

Le groupe TF1 est présent sur le métier de la distribution de contenus audiovisuels au travers de ses filiales : TF1 International, TF1 Vidéo et TPS. En décembre 2003, TPS a lancé à Lyon, en association avec France Télécom, une nouvelle offre de distribution de programmes audiovisuels sur des lignes téléphoniques à haut débit (ADSL), à destination du grand public. Ce nouveau produit sera ensuite proposé en 2004 aux autres grandes agglomérations françaises.

La production et l'acquisition de contenus

TF1 reste également fidèle à sa politique de production, d'acquisition, de distribution et d'exploitation de contenus, qu'ils soient destinés aux antennes (TF1, thématiques) ou à d'autres modes d'exploitation.

Le 26 janvier 2004, TF1 a annoncé la montée à près de 100% dans le capital du Groupe Glem.

Fin janvier, TF1 a porté à 58% sa participation dans la chaîne TV Breizh.

Lancement le 6 février 2004 en Italie, de Sportitalia, chaîne sportive nationale en clair.

Pour 2004, le chiffre d'affaires publicitaire de l'Antenne TF1 pourrait croître de 3% à 5%, grâce à l'amélioration des perspectives économiques et à l'ouverture partielle des secteurs précédemment interdits de publicité TV. Cependant, la prudence reste de mise, compte tenu de la faible visibilité et de la forte volatilité

des marchés publicitaires. Le chiffre d'affaires consolidé de TF1 pourrait progresser de l'ordre de 4% à 5%. L'augmentation du coût de la grille de la chaîne TF1 est prévue entre 4% et 5%. Les activités de diversification, à périmètre constant, ont pour objectif d'être bénéficiaires en 2004 et l'activité satellite de TPS devrait atteindre le point mort (hors incidence du développement de la distribution par ADSL). Dans ce contexte général, le résultat net consolidé du groupe TF1 pourrait à nouveau s'améliorer.

1.4 Projet de transition vers les normes IFRS

En application du règlement européen n° 1725/2003 publié au JO de l'Union européenne le 13 octobre 2003, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres devront présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel émis par l'International Accounting Standard Board (IASB). TF1 est concernée par cette obligation. En conséquence, le groupe TF1 a pris toutes les dispositions nécessaires pour publier, à compter de l'exercice 2005, des comptes consolidés conformes au référentiel international (IFRS), incluant des données comparatives retraitées en normes IFRS pour l'exercice 2004.

Dès le début de l'exercice 2003, le projet a été lancé avec un premier diagnostic des principales divergences entre le référentiel français et le référentiel IFRS, et l'identification de leurs conséquences sur les méthodes d'élaboration des états financiers de TF1. La 2^e phase du projet comprenait l'étude détaillée des impacts de ces divergences sur les états financiers et sur les systèmes d'information de chaque filiale concernée : cette phase se termine au 1^{er} trimestre 2004 et débouche sur des spécifications fonctionnelles, qui serviront de base à la mise en œuvre des modifications d'organisation et de systèmes.

Une première simulation de l'impact de la transition vers les normes IFRS sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 a également été réalisée. Elle a permis de mettre en évidence que les retraitements, les changements de méthode de comptabilisation ou de présentation qui seront rendus nécessaires par le passage aux normes IFRS n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe TF1.

1.5 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

TF1, via Eurosport, a conclu en février 2004 un accord avec la société Holland Coordinator and Services BV, contrôlée par M. Tarak Ben Ammar, ayant pour objet le contrôle conjoint de la société Europa TV SpA. Europa TV est titulaire d'une concession nationale pour le service de télévision sur fréquences hertziennes, assurant la couverture de 81% de la population italienne. Europa TV a lancé en février 2004 une chaîne sportive nationale

en clair, identifiée par la marque Sportitalia. Eurosport a acquis 29% du capital d'Europa TV et dispose d'une option pour 20% supplémentaires à lever avant le 3 mai 2004.

TF1 a également conclu un accord avec Holland Coordinator and Services BV, contrôlée par M. Tarak Ben Ammar, ayant pour objet le contrôle conjoint de la société Prima TV. TF1 dispose d'une participation à hauteur de 49% du capital de Prima TV. Prima TV est titulaire d'une autorisation provisoire pour le service de radiodiffusion nationale sur fréquences hertziennes en technique analogique, assurant la couverture de 75,7% de la population italienne. Prima TV a été en outre autorisée à expérimenter à l'échelle nationale la diffusion d'émissions en mode numérique pour une couverture de 58% de la population italienne. L'émission en technique numérique sera réalisée moyennant un multiplex numérique terrestre appelé D-Free, qui diffusera au début quatre chaînes de télévision.

1.6 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement du groupe TF1 n'est pas significatif et représente une dépense annuelle de 5 M€. Cependant en 2003, TF1 a redéfini de manière plus large son activité de recherche et développement. Cette activité peut s'analyser en trois grands thèmes :

1/ Les nouvelles technologies

- **chez TF1**, à la Direction des Technologies et Moyens Internes : études des nouvelles technologies (numérisation de la diffusion, portabilité des outils de reportages, réseaux, échange d'informations, habillage d'images...) et des nouveaux services associés (interactivité, VOD, portage des contenus TF1 sur les mobiles, consoles de jeux...);
- **chez TPS** : travaux sur les thèmes haute définition, télévision vers les mobiles, ADSL, norme MPEG4, home-networking ;
- **chez Visiowave** : cette société, filiale à 80% de TF1, a développé une technologie de compression vidéo très performante et évolutive, qui pourrait constituer la base du futur standard MPEG4.

2/ Recherche et développement marketing

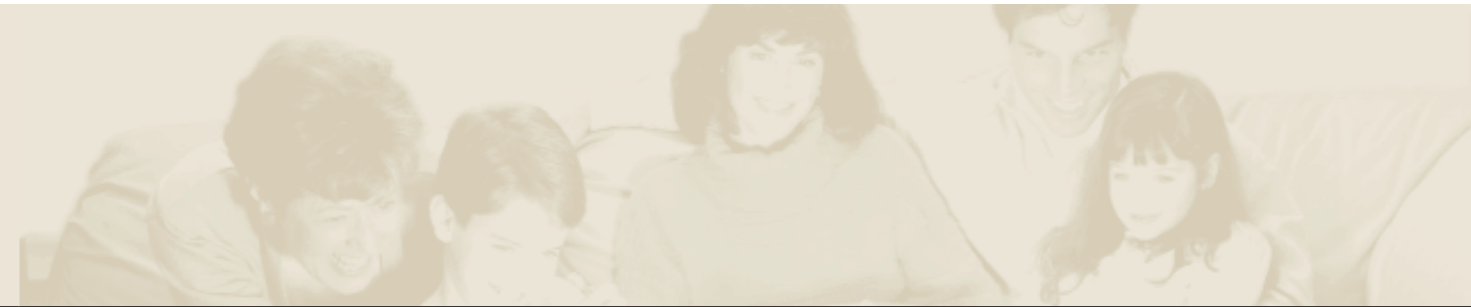
Les Directions du Marketing de la Régie Publicitaire et de l'Antenne effectuent des études de comportements, de la recherche de nouveaux indices d'écoute (écoute conjointe), du traitement et des analyses des statistiques d'audiences, des analyses sociologiques.

3/ Innovation des programmes

L'activité du groupe TF1 comprend également une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fictions et de production de films dont les résultats peuvent être incertains.

Cette nouvelle définition élargie valorise un budget annuel de dépenses de recherche et développement d'environ 20 M€.

Rapport de gestion



2 Point social et environnemental

L'objectif de TF1 est d'offrir à ses différents clients (téléspectateurs, annonceurs, consommateurs...) un service de qualité pour l'ensemble de ses activités. Cet objectif ne pourrait être atteint sans le professionnalisme et la créativité des collaborateurs, qui représentent les actifs les plus précieux du Groupe. Ces derniers contribuent quotidiennement au développement de TF1, qui est devenue en 17 ans un groupe de communication intégré. Au-delà des contraintes réglementaires propres, ou non, au secteur audiovisuel (cahier des charges, loi de 1986 modifiée, contrôle du CSA...), TF1 s'attache à créer un cadre social propice à l'épanouissement de ses collaborateurs, ainsi qu'à être présente sur le thème de la protection de l'environnement, bien que son activité ait un impact limité sur ce dernier.

2.1 Bilan social

L'effectif

Les politiques de recrutement, de formation et de rémunération du groupe TF1 découlent très étroitement des plans stratégiques à trois ans arrêtés par la Direction Générale, après concertation des différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Elles s'ajustent en temps réel pour accompagner les évolutions de l'environnement de l'entreprise. Elles visent à assurer le haut niveau de professionnalisme nécessaire à la position de leader dans les différents marchés de l'entreprise et la motivation des individus et des équipes.

Le recrutement vise à intégrer en permanence de jeunes talents pour les préparer à l'exercice des métiers du futur et à rechercher des professionnels confirmés pour renforcer les équipes en place ou initier de nouveaux métiers.

Preuve que la mobilité professionnelle fait partie des axes directeurs de la politique RH du groupe TF1, plus de 200 collaborateurs ont pu changer de poste en 2003. Elle correspond à la volonté de favoriser l'évolution de chacun à partir d'un suivi personnalisé et d'une gestion volontariste des parcours professionnels.

Encadrée par les équipes RH, la mobilité professionnelle s'appuie sur les outils suivants :

- l'entretien annuel avec la hiérarchie ;
- l'offre d'emploi sur intranet et Internet ;
- la réunion bimensuelle de coordination de l'emploi ;
- les comités RH au sein de chaque structure ;
- les bilans de compétences et les bilans professionnels individualisés.

TF1 poursuit depuis trois ans une politique volontariste et constante d'intégration des salariés non permanents.

De 2001 à 2003, cette politique d'intégration a conduit à embaucher 300 salariés non permanents (intermittents techniques, cachetiers, pigistes et réalisateurs) et se poursuivra sur l'ensemble des sociétés du Groupe en 2004. Il est à noter que la société TF1 SA est passée sous la barre des 10% de l'effectif total en matière de recours à l'intermittence, aux cachetiers et aux pigistes.

TF1 a mis en place une véritable politique sociale propre à cette catégorie de personnel :

- sur le plan de l'épargne salariale : accès aux opérations d'augmentation de capital TF1 Avenir 2 et Bouygues Confiance 2, accès à la participation dans les conditions prévues dans l'accord ;
- sur le plan de la santé : mise en place d'une assurance frais médicaux et d'un régime de prévoyance dès 1992 ;
- autres : accord 35 heures spécifique aux intermittents, revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise.

Données chiffrées pour l'ensemble du Groupe

Les effectifs du groupe TF1 ont augmenté de 6% en 2003 (chiffre au 31 décembre), ceux-ci étant répartis de la façon suivante :

CDI

EMPLOYES	MAITRISE	CADRES	JOURNALISTES	VRP	TOTAL
86	776	2 269	536	15	3 682 ¹

¹ Dont 114 collaborateurs travaillant à l'étranger.

N.B. : ces chiffres sont différents de ceux repris dans l'annexe des comptes consolidés, ces derniers ne reprenant que les effectifs des sociétés consolidées.

CDD

Nombre de salariés titulaires d'un CDD	133
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de qualification	33
Nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage	43

Des événements particuliers tels que la couverture du conflit irakien et la réalisation de plusieurs comédies musicales ont entraîné un recours ponctuel et conséquent à l'intermittence pour les sociétés du Groupe concernées et en particulier Glem. Ainsi, sur l'ensemble du Groupe, l'équivalent effectif temps plein sur 12 mois des salariés non permanents est réparti de la façon suivante :

INTERMITTENTS	PIGISTES	CACHETIERS	REALISATEURS
388,66	113,08	146,02	43,55

EMBAUCHES ET DEPARTS EN 2003

Nombre de salariés embauchés en CDD	263
Nombre de salariés embauchés en CDI	451
Nombre de départs à la retraite	5
Nombre de licenciements	30
Nombre de départs négociés	116

LES HEURES SUPPLEMENTAIRES (à 125 % et 150 %) présentées ci-dessous font état d'une baisse significative en 2003 (13% par rapport à 2002), qui s'explique en partie par les nombreuses embauches enregistrées cette année dans le Groupe (et notamment les intégrations d'intermittents qui bénéficient d'un régime d'heures supplémentaires plus favorable) :

NOMBRE D'HEURES	MONTANT
38 095	955 879 €

La main-d'œuvre extérieure au groupe TF1 (travailleurs temporaires), en 2003, correspond à 33,95 travailleurs en équivalent effectif temps plein, soit 1% de l'effectif permanent du Groupe.

L'organisation du temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et le personnel non permanent).

Le personnel non cadre travaille 37 heures par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an. Le personnel cadre, au forfait annuel jours, bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.

Ainsi l'ensemble des sociétés du groupe TF1 sont régies par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de congés sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

Afin de favoriser les actions permettant à l'ensemble des collaborateurs d'accéder, dans le cadre de leur développement personnel sans lien direct avec leur emploi, à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, il est possible de transformer les jours d'ARTT en développement personnel. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL : SYNTHESE DES DIFFERENTS ACCORDS D'AMENAGEMENT ET DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SOCIETES DU GROUPE TF1

STATUT	DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL DES PPTA ¹
Non-cadres en horaire constant et en cycle (employés et maîtrise)	de 1 569 h à 1 576 h
Cadres en cycle	de 1 584 h à 1 591 h
Cadres au forfait annuel jours	de 213 j à 216 j
Cadres dirigeants	non concernés

¹ Personnel de production technique et administratif.

STATUT	DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL DES JOURNALISTES
Journalistes au forfait annuel jours	de 208 j à 215 j
Cadres dirigeants	non concernés

L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS AU SEIN DU GROUPE TF1

Taux d'absentéisme (en % du nombre de salariés)	3,76
Total de journées d'absence	40 239
Nombre de jours d'absence non payés	390
Nombre de jours d'absence pour maladie	19 601
Nombre de jours d'absence pour accident de travail ou trajet	1 484
Nombre de jours d'absence pour maternité ou paternité	15 618
Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels	3 146

Au 31 décembre 2003, 157 salariés en CDI étaient occupés à temps partiel.

La rémunération

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pouvant allier l'augmentation générale et la performance individuelle avec des modalités et des possibilités d'épargne salariale sur mesure.

Dans le cadre de la privatisation de TF1 en 1987, 10% du capital de la société était proposé aux salariés, à des conditions préférentielles. 1 384 salariés ou anciens salariés sont ainsi devenus actionnaires de la société, représentant 2,33% du capital.

Dès 1988, TF1 a mis en place un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Aujourd'hui, il existe trois Fonds Communs de Placement (FCP) :

- au 31 décembre 2003, 2 536 collaborateurs étaient adhérents au PEE, soit 88,52% des salariés permanents des sociétés adhérentes au PEE du Groupe. L'abondement versé par TF1 et ses filiales représente un montant de 6,8 M€ ;
- en 1999 et 2001, TF1 a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de deux nouveaux FCP : 1 673 salariés, soit 75,3% des collaborateurs du Groupe, ont adhéré au 1^{er} plan et 1 944 au 2^e plan, soit 53,7% des collaborateurs du Groupe.

Les salariés du groupe TF1 ont également pu souscrire à l'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du groupe Bouygues lors de l'augmentation de capital réalisée par Bouygues au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002.

Une participation est versée depuis 1989 à l'ensemble des salariés. En 2003, le montant de la participation (exercice 2002) s'est élevée à 11,6 M€, soit un montant moyen par salarié de 2 551 €.

REMUNERATION BRUTE MOYENNE MENSUELLE CDI PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE AU SEIN DU GROUPE TF1 EN 2003

EMPLOYES	MAITRISE	CADRES	JOURNALISTES	VRP	TOUTE CATEGORIE
2 001 €	2 861 €	4 776 €	5 337 €	2 857 €	4 398 €

En 2003, le pourcentage moyen des augmentations annuelles s'élève à 5,07% pour le groupe TF1. Ce chiffre correspond à la comparaison des salaires des collaborateurs présents à la fois au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Rapport de gestion

RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES DU GROUPE TF1 EN 2003

COTISATIONS SALARIALES	COTISATIONS EMPLOYEUR	TOTAL
48,8 M€	98,2 M€	147 M€

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

TF1 poursuit sa politique consistant à ne pas opérer de discrimination entre les hommes et les femmes, à respecter conformément à la loi le principe d'égalité entre les deux sexes, notamment dans le recrutement et l'évolution des carrières et des salaires. Les tableaux présentés ci-dessous démontrent ainsi une quasi-parité en matière d'embauche et de promotion entre les hommes et les femmes.

Dans un milieu où les hommes étaient traditionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes (métiers techniques), le groupe TF1 a depuis quelques années rétabli l'équilibre, puisqu'il emploie 47 % de femmes et 53 % d'hommes. La proportion des femmes promues (13 %) est légèrement supérieure à celle des hommes (11 %). De la même façon, le personnel féminin a bénéficié d'actions de formation, les conditions d'accès aux stages de formation professionnelle étant identiques à celles des hommes.

Données chiffrées pour l'année 2003 pour l'ensemble du groupe TF1

SALAIRE BRUT MOYEN MENSUEL D'EMBAUCHE¹

	MAITRISE	CADRES
Femmes	1 760 €	2 340 €
Hommes	2 247 €	2 499 €

¹ Collaborateurs ayant entre 18 et 26 ans, et moins de 1 an d'ancienneté.

La différence constatée dans la catégorie maîtrise entre les hommes et les femmes s'explique principalement par le fait que le groupe a essentiellement recours à des titulaires de BTS techniques (audiovisuel) dans lesquels une majorité d'hommes est représentée. Or, force est de constater que le marché impose des salaires d'embauche supérieurs à ceux des titulaires de BTS de secrétariat, où la représentation masculine est inexistante. En revanche, pour un diplôme de BTS technique, les hommes et les femmes sont recrutés sur un salaire équivalent.

EMBAUCHES

Femmes	224
Hommes	227
Total	451

PROMOTIONS¹

Femmes	241
Hommes	227
Total	468

¹ Avec et sans changement de catégorie professionnelle.

NOMBRE DE STAGIAIRES EN 2003¹

Femmes	1 003
Hommes	1 177
Total	2 180

¹ Stagiaires de la formation professionnelle.

NOMBRE D'HEURES DE STAGE EN 2003

Femmes	42 343
Hommes	51 531
Total	93 874

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

La quasi-totalité des sociétés du Groupe sont dotées d'instances de Délégués du Personnel, d'un Comité d'Entreprise, d'un CHSCT et de Délégués Syndicaux, si bien qu'elles ont pu conclure depuis plusieurs années avec les représentants du personnel des accords qui offrent des avantages sociaux en matière de protection sociale, d'indemnité de départ, de congés, de droit syndical..., qui vont bien au-delà des garanties prévues par le Code du Travail.

PAYSAGE SYNDICAL DU GROUPE EN 2003 (MEMBRES TITULAIRES)

	COMITE D'ENTREPRISE	DELEGUES DU PERSONNEL	DELEGATION UNIQUE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	TOTAL
CFTC	26	31	39	13	109
CGC	1	0	0	0	1
CFTC/FO/CGC	5	9	0	2	16
CGT/SNJ-CGT	1	2	0	0	3
CFDT Radio-Télé	3	3	5	2	13
Indépendants	0	0	4	0	4
Total	36	45	48	17	146

Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE+DP+CHSCT+CA)	400
Nombre de réunions de négociation avec les délégués syndicaux	41
Nombre d'accords collectifs intervenus pendant l'année considérée	8

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Les formations liées à la sécurité concernent d'une façon générale l'ensemble du personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations sont régulièrement organisées pour l'ensemble du personnel et des exercices réguliers d'évacuation sont par ailleurs effectués dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il existe des formations spécifiques liées aux risques du métier : pour les équipes de reportage, formation aux premiers secours, conduite en situation difficile, formation gestes et postures. D'autres formations liées à des risques particuliers sont également mises en œuvre : habilitation aux risques électriques par exemple.

Dans le cadre de l'application de la loi Evin, l'interdiction de fumer s'applique dans tous les lieux fermés accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, y compris dans les bureaux fermés, dans les salles de réunion ainsi qu'au restaurant d'entreprise. Cette réglementation est bien respectée, et, afin de faciliter la cohabitation des fumeurs et des non-fumeurs, des espaces ont été définis. Depuis le début de l'année, une signalétique permet aux salariés de savoir dans quel type d'espace ils se trouvent. Les espaces fumeurs sont équipés de purificateurs d'air permettant de réduire de façon significative le taux de nicotine en suspension dans l'air.

Dans le cadre de la protection de la couche d'ozone, les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

Une mise à jour du document unique sur l'évaluation des risques professionnels a été réalisée. Ce document comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise et le suivi des actions de prévention qui ont été préalablement définies pour chacun des risques constatés (formation, consignes de travail...).

Le service médical, composé d'un médecin du travail et de trois infirmières, assurent d'une part le suivi quotidien (en 2003, cela représentait 7 429 soins infirmiers et 3 278 salariés examinés par le médecin) et d'autre part un examen particulier de certains salariés dont le métier présente des risques (en 2002, 1 026 salariés ont été vaccinés, 142 valises de premiers secours ont été préparées pour les salariés partant en reportage dans des zones où les dangers sont importants). Par ailleurs, cette année, le service médical a pris en charge la visite médicale des pigistes travaillant dans le Groupe.

	2003
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	36
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	0
Nombre de réunions de CHSCT	56
Effectif formé à la sécurité	400

La formation professionnelle

La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.

Le cursus formation pour le secteur du reportage, les stages "sécurité" et les formations informatiques pour les informaticiens restent, cette année encore, des axes prioritaires.

Le management demeure une priorité depuis plusieurs années avec des cursus pour les nouveaux cadres et les responsables d'équipe.

Des formations accompagnant la mise en place d'une nouvelle régie finale numérique, sont incluses au programme des axes prioritaires pour 2003.

Parmi les autres formations proposées, les techniques de relations humaines ont occupé, encore cette année, une place importante dans le plan de formation avec les stages "prise de parole", "animation de réunion", "communiquer en situation professionnelle", "formation de formateur".

Citons également les stages "métiers" qui permettent aux collaborateurs de développer leurs connaissances spécifiques.

Enfin, les stages en langues et les journées thématiques de découverte des métiers du Groupe se sont poursuivis en 2003.

Au cours de cette année, un budget d'environ 7,5 M€ a été consacré à la formation sur le groupe TF1, soit 3,36 % de la masse salariale globale.

2 076 salariés du groupe TF1 ont bénéficié d'une formation durant 2003. Les actions de formation, au nombre de 3 501, ont représenté, dans le groupe TF1, 59 570 heures.

Par ailleurs, 34 304 heures de formation supplémentaires ont été suivies par 104 stagiaires de TF1 au titre de l'alternance et des congés individuels de formation.

Le montant de la taxe d'apprentissage Groupe s'élève à 803 540 € pour l'année 2003.

Concernant les jeunes diplômés, le groupe TF1 poursuit une politique dynamique d'accueil de stagiaires, qui constituent un vivier important de recrutement pour le Groupe, mais aussi des partenariats étroits avec les écoles et les universités. Dans ce cadre, TF1 a accueilli 605 stagiaires en 2003.

Les relations privilégiées avec les établissements d'enseignement sont les suivants :

- BTS audiovisuel, lycée Jacques-Prévert, Boulogne ;
- BTS audiovisuel, lycée René-Cassin, Bayonne ;
- BTS audiovisuel, lycée de l'Image et du Son, Angoulême ;
- IIS : Institut International de l'Image et du Son, Trappes ;
- DESS Communication audiovisuelle de la Sorbonne, Paris ;
- Master Média ESCP/EAP, Paris ;
- ISEP : Institut Supérieur d'Electronique de Paris ;
- INT : Institut National des Télécommunications (Management et Télécom), Evry.

L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés

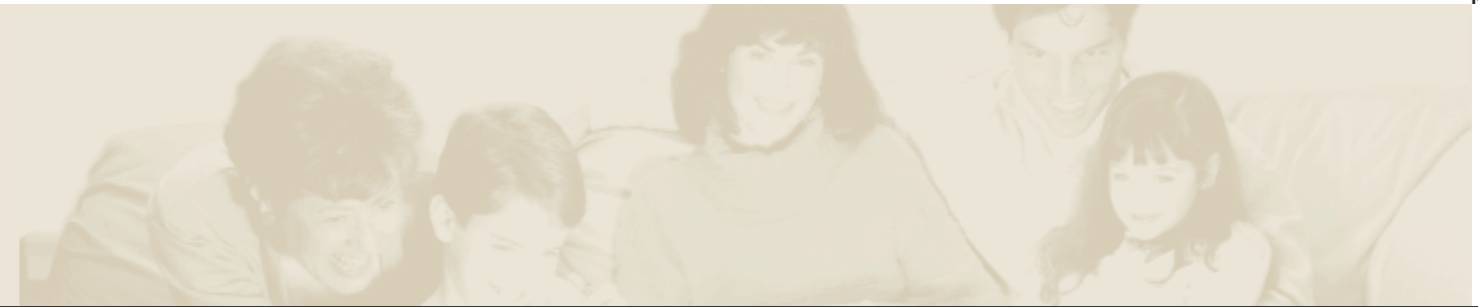
TF1 mène depuis quelques années une politique en faveur des travailleurs handicapés de différentes manières :

- en employant des travailleurs handicapés ;
- en signant des contrats de sous-traitance avec des ateliers protégés.

L'ensemble des bâtiments répondent aux normes légales imposées aux établissements recevant du public.

Nombre de travailleurs handicapés	31
Montant versé aux ateliers protégés	154 327,40 €

Rapport de gestion

**Œuvres sociales**

En 2003, le groupe TF1 a consacré environ 14 M€ aux opérations humanitaires, civiles ou culturelles (soit l'équivalent d'environ 1 % de son chiffre d'affaires publicitaire), sous forme :

- **d'espaces antenne** (spots, bandes-annonces, campagnes publicitaires gratuites), afin de sensibiliser l'opinion publique sur des sujets :
 - de santé : opération Pièces jaunes, lutte contre le cancer ou encore lutte contre le Sida (48 h contre le Sida), les handicapés (association Perce-Neige)...
 - humanitaires : les Restos du cœur, SOS Algérie : tremblement de terre, la Banque alimentaire, Les Petits Frères des Pauvres...
 - de défense de l'environnement : Fondation Nicolas Hulot, Pour une mer en bleu, WWF...
 - de citoyenneté : emploi des personnes handicapées (Association Nationale Gestion Insertion Handicap), Cyclamed, le réflexe, sécurité routière (Ministère de l'Équipement), les médicaments génériques (Ministère du Travail)...
 - de droits de l'homme : protection de l'enfance, Reporters Sans Frontières...

- **de dons effectués** à l'occasion d'émissions de jeux telles que *Qui veut gagner des millions?*, *Attention à la marche*, *Bigdil*, *Le maillon faible*, qui ont été reversés à diverses associations : Fondation des Hôpitaux de Paris, Association Laurette Fugain, Ecole du monde, Haut Commissariat aux Réfugiés.

TF1 s'engage ainsi, à son niveau, à la promotion d'actions d'intérêt général sur des thèmes aussi variés que ceux de la santé de la population, de la citoyenneté ou de la défense de l'environnement. Le mobilier utilisé par le Groupe peut également être cédé à des œuvres caritatives.

TF1 gère également de manière étroite ses **relations avec les téléspectateurs**. En effet, un service de 12 personnes leur est consacré. Les téléspectateurs peuvent contacter cette équipe, du lundi au dimanche, ainsi que les jours fériés, par téléphone (N° indigo : 08 25 809 810), courrier ou Internet. En 2003, TF1 a été contactée plus de 217 000 fois. Ces contacts se répartissent de la manière suivante :

- demande de renseignements : 52 % (19 % de demandes pour assister à une émission) ;
- faire-part d'opinions : 20 % ;
- proposition de sujets : 13 % ;
- demande de n°s de téléphone : 8 %.

TF1 s'engage à répondre dans des délais courts aux différentes demandes : 90 % de réponses instantanées pour les contacts téléphoniques, 95 % de réponses dans les 48 heures pour les mails. Les trois événements qui ont le plus mobilisé l'attention des téléspectateurs internautes, en 2003, sont la couverture par les journaux télévisés du conflit engagé par les États-Unis contre l'Irak, la crise sociale traversée par la France, liée à la réforme des retraites, et la canicule du mois d'août 2003 qui a plus particulièrement touché les personnes seules et âgées.

Au-delà de la mesure de la part d'audience, le service accueil téléspectateurs est un moyen d'obtenir une information sur la qualité ressentie des programmes de l'Antenne. Les téléspectateurs font régulièrement part de leur satisfaction concernant la constance de la ligne éditoriale, le contenu et l'éthique des journaux télévisés.

Exemple de l'impact territorial de l'activité du Groupe

TV Breizh, la chaîne bretonne diffusée sur le câble et le satellite, a été lancée en septembre 2000. S'installer à 500 km de Paris était un pari : si le bassin régional n'était pas dépourvu d'activités de production, celles-ci restaient confidentielles et les équipements techniques étaient rares. L'arrivée de TV Breizh a permis le développement d'un véritable secteur audiovisuel performant, avec une dizaine de sociétés de production employant, pour les programmes de TV Breizh, environ 120 équivalents temps plein.

Une étape a été franchie en septembre 2002 avec le lancement d'un journal quotidien, *Actu Breizh*. La fabrication des reportages de ce journal est confiée à l'agence de presse audiovisuelle Ouest Info, qui assurait déjà les correspondances pour TF1 et LCI. Pour les besoins de TV Breizh, elle a recruté dix journalistes reporters d'images supplémentaires.

L'arrivée de TV Breizh a assuré le développement d'une industrie de la télévision en constante croissance. La chaîne emploie ainsi aujourd'hui, directement et indirectement, environ 60 personnes, et le pôle images qui s'est constitué autour d'elle au centre-ville de Lorient regroupe à lui seul une centaine d'emplois, sans compter les emplois générés dans les sociétés de production établies dans les autres villes de la région.

L'importance de la sous-traitance

Le groupe TF1 ne fait quasiment pas appel à la sous-traitance, mais confie à des tiers certaines prestations comme la sécurité, la maintenance des bâtiments, la restauration... Dans le cadre de ces différents partenariats, le groupe TF1 demande à chacun de ses prestataires, par contrat, de respecter les dispositions réglementaires (notamment sociales et environnementales) en vigueur. La grande majorité de nos partenaires étant française, le risque lié au non-respect de ces réglementations est très limité.

2.2 Bilan environnemental

De par sa nature, l'activité de TF1 a un impact restreint sur l'environnement et ne présente pas de risque industriel particulier. Néanmoins, le Groupe s'implique activement dans la protection et la défense de l'environnement, notamment au travers du recyclage des déchets : la quantité de déchets du groupe TF1 est en diminution depuis quatre années consécutives.

En 2003, TF1 a mis en place le tri sélectif des déchets lorsqu'il était possible, tout en tenant compte de la spécificité de ses sites. Au siège de TF1, l'adéquation entre le volume de déchets à évacuer et la logistique nécessaire à ce traitement a entraîné le choix, par la Direction des Affaires Générales, de s'équiper d'un compacteur d'ordures, opérationnel en août 2003. Plutôt que de trier chez TF1 les déchets par famille de matières, les poubelles sont compressées, puis prélevées par une société qui assure le tri, légalement imposé, sur un site externe dédié. Un container spécifique est mis à disposition avant d'être évacué. Sur les autres sites du Groupe, des boîtes en carton, les "croque-feuilles" sont disposées à chaque bureau pour que les collaborateurs puissent acquérir un réflexe de tri et isolent le papier du reste de leurs déchets.

Des "poubelles à piles" sont également disponibles. En effet, les piles usagées doivent faire l'objet d'un traitement particulier, eu égard à certains de leurs composants comme le mercure, le zinc, le lithium, le nickel... Elles sont détruites ou recyclées dans un circuit différent de celui des déchets "classiques". Par ailleurs, les cartouches d'encre des imprimantes et des télécopieurs font l'objet d'une collecte par une société spécialisée qui les recycle.

Les postes informatiques obsolètes sont récupérés par un revendeur spécialisé. Dans le cadre de la protection de la couche d'ozone, les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

Contrôle de la consommation d'énergie (Électricité/Eau/Gaz/Vapeur)

Le groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, régie finale...). La consommation d'électricité est en hausse (intégration de nouveaux locaux) entre 2002 et 2003 et représente environ 37 millions de kWh (+ 2,6 millions de kWh).

Eurosport a notamment mis en place un système de gestion automatique d'allumage et d'extinction des téléviseurs et des écrans informatiques, ainsi que la mise en veille automatique de la climatisation aux heures creuses ou encore l'extinction des éclairages la nuit.

La consommation d'eau (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est également en hausse en 2003 par rapport à 2002 et représente environ 71 000 m³ en 2003.

La consommation de gaz est stable et représente le chauffage de certains bâtiments ; elle dépend donc des conditions climatiques. Elle s'élève à environ 45 800 m³ en 2003.

La consommation de vapeur s'élève à 607 tonnes en 2003 (en diminution de 10 %). Elle correspond également au chauffage de certains bâtiments.

3 Analyse des risques du Groupe

Le groupe TF1 a mis en place une **politique active d'identification des risques**, notamment afin d'assurer une diffusion permanente de ses programmes pour la chaîne TF1 et les chaînes thématiques du Groupe.

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une non-accessibilité aux différents bâtiments du groupe TF1 aurait un impact majeur sur l'activité. Pour cette raison, le Groupe a renforcé les procédures tendant à garantir la "continuité de service" sur ses processus clés en les sécurisant sur un site externe protégé.

Une équipe pluridisciplinaire, composée de spécialistes techniques et informatiques, de salariés des affaires générales, des ressources humaines, de la communication et de la sécurité, a été mise en place afin de rendre opérationnel un site de secours pour les quatre processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés de 13 heures et 20 heures, la fabrication et la vente des écrans publicitaires pour la chaîne TF1, la fabrication et la diffusion du journal télévisé pour LCI. La sécurisation de ces processus clés fait l'objet de tests réguliers et représente des charges d'exploitation annuelles de l'ordre de 2 M€.

A cela s'ajoute la sécurisation des fonctions vitales de l'entreprise (systèmes d'information, services liés à l'Antenne, vente de la publicité, comptabilité, trésorerie, paie...) et la mise en œuvre d'une cellule de crise, afin d'assurer la veille et la prévention de risques éventuels, de permettre une reprise d'activité rapide et de minimiser ainsi les pertes d'exploitation en cas de risque avéré.

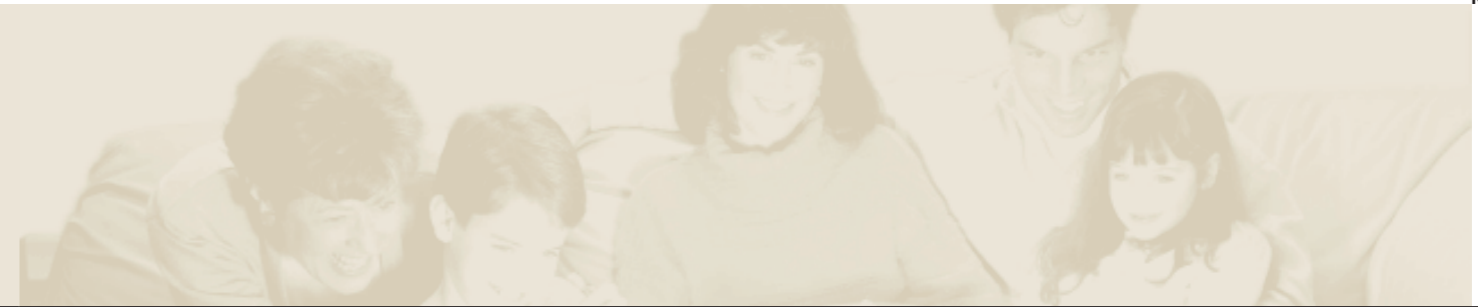
3.1 Risques industriels et liés à l'environnement**Diffusion des programmes de TF1
Risque d'interruption du transport du signal**

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens *via* les 112 sites d'émission principaux et les 3 161 stations de réémission de TDF ;
- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair et Hot Bird pour la diffusion sur TPS ;
- et par câble (obligation dite du "must-carry analogique" à la charge des câblo-opérateurs).

La société **TDF** assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe *via* son réseau hertzien terrestre et satellitaire.

Rapport de gestion



TDF est le seul opérateur national de diffusion du signal de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres alternatives de substitution comparable au réseau TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal et ne peut faire appel à d'autres modes de transport en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée par TDF grâce au double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat sont sans commune mesure avec les pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvement d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne. A ce jour, aucune coupure n'a dépassé la durée de 4 heures sur un émetteur.

TPS a pour activité principale la fourniture d'une offre de programmes diffusés par satellite sur la position Hot Bird 13° d'Eutelsat.

Les principaux programmes de TPS sont diffusés sur deux des satellites de la position orbitale, qui en compte cinq, et occupent six fréquences, alors que la position en compte une centaine.

Le risque de perturbation unitaire se limite à un satellite, car ceux-ci sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, donc non perturbables simultanément. TPS doit donc se préparer à subir un défaut sur la moitié de ses capacités. Les solutions résident dans la meilleure utilisation du débit du satellite.

TPS a connu en 2001 un incident de quelques heures sur le satellite HB5, aujourd'hui délaissé au profit de HB6. Les dispositions décrites ci-dessus ont été mises immédiatement en

place, avec succès. La société Eutelsat a pu vérifier la capacité de réaction de TPS, en particulier du fait que TPS peut piloter à distance la configuration de liste de chaînes et de fréquences reçues par ses abonnés.

Eurosport dispose d'une structure en Angleterre, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

3.2 Risques liés à la réglementation

La réglementation juridique à laquelle TF1 est soumise est décrite dans le paragraphe "Environnement juridique".

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de dix ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Le groupe TF1 doit également respecter un certain nombre d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production. Toutes augmentations de ces contraintes pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

Il n'y a pas de nouvelle réglementation adoptée depuis le début de l'année 2004 qui pourrait avoir un impact significatif sur le groupe TF1.

3.3 Risques clients

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1 % du montant du chiffre d'affaires annuel. TF1 Vidéo a recours à une assurance SFAC afin de se prémunir des risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe, qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

3.4 Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure en annexe des comptes consolidés.

Couvertures de taux et de change

En 2003, TF1 a procédé à des couvertures de taux par la mise en place de swaps et d'options simples, pour se prémunir des variations de taux d'intérêt sur sa dette financière.

En 2003, le Groupe a utilisé par ailleurs des instruments de couverture de change, achats et ventes à terme de devises et achats d'options, pour se couvrir des variations de taux de change, principalement dans le cadre d'achats de droits audiovisuels réalisés en devises.

Risque sur actions

TF1 n'est pas exposée aux risques de variation de prix des titres de capital détenus.

3.5 Assurance/Couverture des risques

Comme indiqué en introduction de la partie "Facteurs de risques", le groupe TF1 s'est doté d'une **politique active d'identification et de prévention des risques**. Une cellule a été constituée à cet effet. Cette cellule met en place un plan de prévention qui est régulièrement actualisé. Le groupe TF1 négocie ensuite ses polices d'assurance par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies telles que Zurich, Chubb, Gan, Allianz, Generali...

L'obtention des contrats d'assurance du groupe TF1 auprès de ces compagnies d'assurances de 1^{er} rang est facilitée par l'existence de ce plan de prévention.

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages (couverture : environ 251 M€, prime d'environ 900 k€, franchise d'environ 25 k€ pour les dommages directs). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes ;
- assurance responsabilité civile (couverture : environ 30,5 M€, prime d'environ 130 k€, franchise de 3 k€ à 80 k€ selon la nature des dommages). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourrent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit à une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

L'ensemble des contrats d'assurance du groupe TF1 ont été reconduits.

3.6 Litiges

A la connaissance de la société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou arbitrage pris individuellement pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe.

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. Le détail des provisions sur litiges est présenté dans l'annexe des comptes consolidés.

Risques liés au droit des personnes (intimité de la vie privée, diffamation)

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Risques liés au droit de la concurrence

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

4 Filiales et participations

4.1 Créations

SMR6

Constitution, le 4 août 2003, de la société anonyme Société d'Exploitation du Multiplex R6 – SMR6, au capital de 50 000 €, divisé en 50 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune, dans laquelle TF1 a souscrit à hauteur de 20 %.

Son objet social est de disposer de fréquence hertzienne assignée par le CSA pour la TNT.

GIE Fréquences

Constitution, le 4 septembre 2003, du groupement d'intérêt économique GIE Fréquences, sans capital social, dans lequel TF1 détient 14,2 % des droits de vote.

Rapport de gestion

Son objet social est de réaliser ou de faire réaliser pour ses membres les opérations de réaménagement des fréquences en vue de la mise en place du service de la TNT.

4.2 Acquisition

TF1 International

Le 28 novembre 2003, TF1 a acheté, à sa filiale Siccis, 100 % du capital de la société TF1 International pour un montant de 36,4 M€.

4.3 Souscriptions et prises de participation

TV Breizh

Le 5 septembre 2003, TF1 a participé à l'augmentation de capital de TV Breizh en souscrivant 58 146 actions de 100 € de valeur en nominal chacune, pour un montant de 8,8 M€ comprenant 2,9 M€ de prime d'émission. TF1 a ainsi porté sa participation dans le capital de TV Breizh à hauteur de 40,49 %.

Le 28 janvier 2004, TF1 a acheté, à la société Artemis et à François Jean Pinault, respectivement 40 499 actions et 1 action de la société TV Breizh, pour des montants de 4 049 900 € et 1 €. TF1 a alors porté sa participation dans le capital de TV Breizh à hauteur de 58,4 %.

Publications Métro France

Le 14 novembre 2004, TF1 a pris une participation dans le capital de Publications Métro France lors d'une augmentation de capital, en souscrivant 343 actions de 100 € nominal chacune représentant 34,3 % du capital, pour un montant de 12 M€ comprenant 11,9 M€ de prime d'émission.

4.4 Cessions

Siccis

Le 29 décembre 2003, TF1 a cédé, à la société TF1 International, 100 % du capital de la société Siccis pour un montant de 39 999 €.

Protécréa

Le 14 novembre 2003, TF1 a souscrit, par compensation de créances, à l'augmentation de capital de sa filiale à 99,99 % Protécréa, pour un montant de 6,75 M€. Cette augmentation de capital avait pour objet de reconstituer les capitaux propres de la société Protécréa. A l'issue de cette augmentation de capital, TF1 détenait 99,9 % du capital de Protécréa et celle-ci avait une situation nette nulle.

Le 28 novembre 2003, TF1 a cédé, à la société TF1 International, 100 % du capital de la société Protécréa, pour un montant de 1 €.

Alma

Le 9 septembre 2003, TF1 a cédé, à sa filiale à 100 % TF1 Productions, 100 % du capital de la société Alma, pour un montant de 0,08 M€.

TAP

Le 9 septembre 2003, TF1 a cédé, à sa filiale à 100 % TF1 Productions, 100 % du capital de la société TAP, pour un montant de 0,08 M€.

Studios 107

Le 24 septembre 2003, TF1 a cédé, à sa filiale à 100 % TF1 Productions, 100 % du capital de la société Studios 107, pour un montant de 4,6 M€.

Tapas 3

Le 9 septembre 2003, TF1 a cédé, à sa filiale à 100 % TF1 Productions, 100 % du capital de la société Tapas 3, pour un montant de 0,04 M€.

Groupe Glem

Le 24 septembre 2003, TF1 a cédé, à la société TF1 Productions, 3 645 actions représentant 73 % du capital de groupe Glem, pour un montant de 10,4 M€.

5 Capital

5.1 Le titre

Au 31 décembre 2003, l'action TF1 clôture à 27,68 €, soit une hausse de 8,7 % sur l'année, à comparer avec une hausse de 16,12 % de l'indice CAC 40 et de 16,8 % de l'indice SBF 120.

Au cours de l'année 2003, les échanges quotidiens de titres TF1 s'élevaient en moyenne à 1 031 070, sensiblement en ligne avec les montants traités sur l'année 2002. Le titre TF1 réalise son plus gros volume de transactions annuel, le 22 avril, avec plus de 4,8 millions de titres échangés.

La valorisation boursière du groupe TF1 était au 31 décembre 2003 de 5,96 milliards d'euros, ce qui représente un PER (calculé sur la base du résultat net 2003) de 31,1, comparé à un PER de 35,2 au 31 décembre 2002.

5.2 Achat en Bourse

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage des autorisations d'achat d'actions de la société données par les Assemblées Générales, notamment la 16^e résolution de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

5.3 Montant/Catégorie de titres

OPERATION	PRIX D'EMISSION PAR ACTION NOMINAL	PRIME	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	CUMULEES	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL APRES AUGMENTATION
24/07/87	10 francs	0	0	21 000 000	210 000 000 francs
29/10/99	10 francs	969,21 francs	118 316	21 118 316	211 183 160 francs

OPERATION	PRIX D'EMISSION PAR ACTION NOMINAL	PRIME	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	CUMULEES	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL
01/01/00	Conversion du capital en euros :				
a) Augmentation de capital	10 francs	3,11914 francs	0	21 118 316	277 054 144,17 francs
b) Conversion	2 euros	0	0	21 118 316	42 236 632 euros
20/06/00	0,2 euro	0	0	211 183 160	42 236 632 euros

OPERATION	PRIX D'EMISSION PAR ACTION NOMINAL	PRIME	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	CUMULEES	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL APRES AUGMENTATION
20/12/01	0,2 euro	23,21 euros	812 919	211 996 079	42 399 216 euros

OPERATION	PRIX D'EMISSION PAR ACTION NOMINAL	PRIME	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	CUMULEES	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL APRES AUGMENTATION
30/06/02 constaté au 04/09/02	0,2 euro	7,77 euros	1 249 000	213 505 079	42 701 016 euros
	0,2 euro	9,82 euros	260 000		

OPERATION	PRIX D'EMISSION PAR ACTION NOMINAL	PRIME	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	CUMULEES	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL APRES AUGMENTATION
31/12/02 constaté au 24/02/03	0,2 euro	7,77 euros	275 500	214 050 579	42 810 116 euros
	0,2 euro	9,82 euros	270 000		

OPERATION	PRIX D'EMISSION PAR ACTION NOMINAL	PRIME	NOMBRE D'ACTIONS EMISES	CUMULEES	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL APRES AUGMENTATION
31/12/03 constaté au 23/02/04	0,2 euro	7,77 euros	242 070	215 154 149	43 030 830 euros
	0,2 euro	9,82 euros	861 500		

A la suite de l'exercice d'options de souscription des plans 2 et 3 au cours de l'année 2003, ayant donné lieu à la création de 1 103 570 actions nouvelles constatée en février 2004, le capital de Télévision Française 1 est passé à 43 030 829,80 €, entièrement libéré, divisé en 215 154 149 actions de 0,2 € nominal chacune.

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5.4 Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

Rapport de gestion

5.5 Actionnariat

A la connaissance du Conseil, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003			SITUATION AU 31 DECEMBRE 2002			SITUATION AU 31 DECEMBRE 2001		
	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
Bouygues	88 458 329	41,1 %	41,4 %	88 457 409	41,3 %	41,5 %	88 378 009	41,7 %	41,9 %
Société Générale	3 100 000	1,4 %	1,4 %	3 100 000	1,5 %	1,5 %	3 100 000	1,4 %	1,5 %
Total actionnaires agissant de concert ¹	91 558 329	42,6 %	42,8 %	91 557 409	42,8 %	43,0 %	91 478 009	43,1 %	43,4 %
Autres France ^{2,3}	63 574 975	29,5 %	29,7 %	53 823 520	25,1 %	25,3 %	59 481 725	28,1 %	28,3 %
<i>dont salariés</i>	7 666 847	3,6 %	3,6 %	7 481 214	3,5 %	3,5 %	6 468 011	3,1 %	3,1 %
Autocontrôle et autodétention	1 275 387	0,6 %	0,0 %	1 275 387	0,6 %	0,0 %	1 424 117	0,7 %	0,0 %
Europe (hors France) ³	43 401 938	20,2 %	20,3 %	48 137 584	22,5 %	22,6 %	32 992 440	15,6 %	15,7 %
Autres ³	15 343 520	7,1 %	7,2 %	19 256 679	9,0 %	9,1 %	26 619 788	12,5 %	12,6 %
Total	215 154 149	100,0 %	100,0 %	214 050 579	100,0 %	100,0 %	211 996 079	100,0 %	100,0 %

1 Concert déclaré à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600).
 2 Incluant les porteurs non identifiés (environ 12% en 2003, 11% en 2002, 13% en 2001).
 3 Estimations – relevé Euroclear.

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

Il n'existe pas de droit de vote double.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie, et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

Franchissements de seuil

La société Putnam Investment Management et The Putnam Advisory Company

En date du 13 janvier 2003, ces sociétés déclaraient avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de TF1, détenant 4,938% de ce capital.

Par lettre datée du 26 novembre 2003, ces sociétés déclaraient avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de TF1, détenant 4,950% de ce capital.

La société JP Morgan

En date du 13 mai 2003, cette société déclarait détenir 21 352 820 actions TF1, soit 9,97% du capital, et avoir ainsi franchi à la baisse le seuil statutaire fixé à 10% du capital.

En date du 5 juin 2003, cette société déclarait détenir 21 343 733 actions TF1, soit 9,95% du capital, et avoir ainsi franchi à la baisse le seuil statutaire fixé à 10% du capital.

En date du 12 juin 2003, cette société déclarait détenir 21 565 213 actions TF1, soit 10,06% du capital, et avoir ainsi franchi à la hausse le seuil statutaire fixé à 10% du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Action de concert

Les actionnaires issus du groupe des repreneurs résultant de la privatisation de TF1 (Bouygues et Société Générale au 31 décembre 2003 représentant 42,6% du capital) constituent

le groupe des actionnaires agissant de concert. Cette action de concert existe depuis 1987 et a été déclarée à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600), conformément à la réglementation en vigueur.

En 1987, le groupe des repreneurs de TF1 a mis en place des engagements conjoints et solidaires, conformément à la loi, et a organisé des liens entre eux pour la gestion de TF1, traduisant la réalité de l'action de concert.

Dans le cas où l'un des membres du groupe des repreneurs se trouverait en situation de céder ses actions, ces titres seraient proposés en priorité aux autres membres de ce groupe. Ces derniers auront la possibilité d'acquiescer ces titres au prorata de leur participation dans le groupement. S'il n'y a pas d'acquéreurs parmi les membres du groupement, alors le cédant aura la possibilité de vendre ses titres à un ou plusieurs autres cessionnaires, qui deviendront ainsi des membres du groupe des actionnaires agissant de concert.

Accord d'actionnaires

En juillet 2002, TF1 et M6 ont signé un protocole avec Suez concernant le rachat de sa participation de 25% dans TPS. A l'issue de cette opération, TF1 détient 66% de TPS avec M6, qui détient 34% du capital.

Ce rachat est assorti d'un accord d'actionnaires prévoyant que la gestion conjointe de TPS est assurée par TPS Gestion (gérant statutaire unique). Le Conseil d'Administration de TPS Gestion est composé de huit membres, dont cinq désignés par TF1 et trois par M6. Les décisions stratégiques et essentielles à la réalisation des objectifs financiers et opérationnels de TPS sont prises à la majorité qualifiée de 75% du Conseil d'Administration. Ces décisions comprennent notamment l'approbation du budget annuel de fonctionnement de TPS, et les investissements ou dépenses représentant un engagement supérieur à 6 M€.

5.6 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

	PLAN N° 1	PLAN N° 2	PLAN N° 3	PLAN N° 4	PLAN N° 5	PLAN N° 6	PLAN N° 7
Date d'Assemblée	12/06/1995	12/06/1995	12/06/1995	12/06/1995	18/04/2000	18/04/2000	18/04/2000
Date du Conseil d'Administration	10/10/1995	08/04/1997	18/03/1998	20/09/1999	06/12/2000	11/12/2001	24/02/2003
Date d'attribution	10/10/1995	08/04/1997	18/03/1998	20/09/1999	06/12/2000	11/12/2001	12/03/2003
Nature du plan	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 705 000	2 270 000	2 300 000	2 300 000	840 000	2 071 300	2 300 500
• <i>dont par les mandataires sociaux</i>	510 000	550 000	570 000	400 000	-	550 000	550 000
• <i>dont par les dix premiers attributaires salariés</i>	450 000	700 000	800 000	620 000	100 000	370 000	390 000
Point de départ d'exercice des options	10/10/1996	08/04/2000	18/03/2001	20/09/2002	06/12/2003	11/12/2004	12/03/2006
Prix de souscription ou d'achat	7,33 €	7,97 €	10,02 €	23,27 €	53,04 €	27,80 €	20,20 €
Date d'expiration	10/10/2002	08/04/2004	18/03/2005	20/09/2006	06/12/2007	11/12/2008	12/03/2010
Modalités d'exercice	Indisponibilité de 1 an exercable pendant les 4 ans suivants par tranche cumulative de 1/4	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 10/02/2004	1 490 000	1 766 570	1 391 500	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat annulées ou devenues caduques	185 000	195 000	80 000	62 000	49 500	105 000	-
Options de souscription ou d'achat restantes	30 000	308 430	828 500	2 238 000	790 500	1 966 300	2 300 500

Le plan n° 1 est devenu caduc le 10 octobre 2002.

Les options de souscription d'actions ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 avec effet potentiellement dilutif. L'impact de cette dilution potentielle sur le résultat est mentionné au compte de résultat consolidé.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

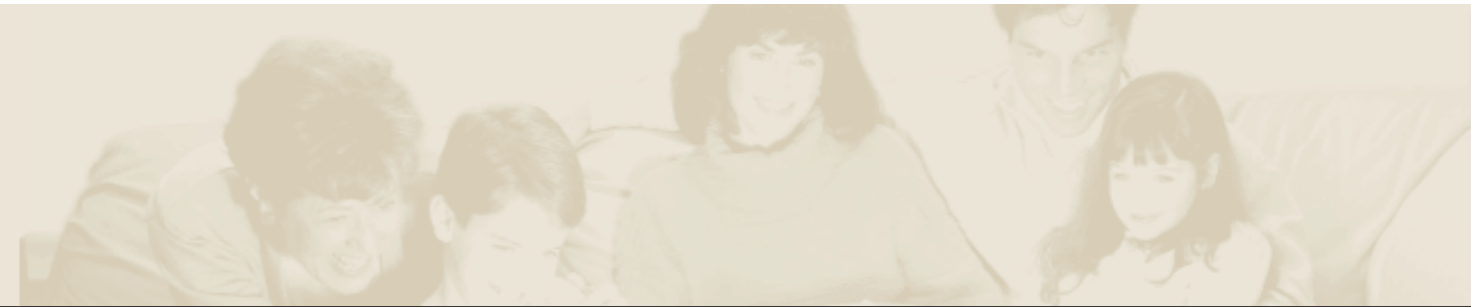
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (NON REPRESENTANT DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES OU D'ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETEEES	PRIX D'EXERCICE	DATES D'ECHEANCE	N° DU PLAN
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe :				
LE LAY Patrick	300 000	21,26 €	12/03/2010	7
MOUGEOTTE Etienne	150 000	21,26 €	12/03/2010	7
COHEN Claude	100 000	21,26 €	12/03/2010	7
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social :				
LE LAY Patrick	50 000	7,97 €	07/04/2004	2
LE LAY Patrick	100 000	10,02 €	17/03/2005	3
MOUGEOTTE Etienne	150 000	10,02 €	17/03/2005	3
COHEN Claude	120 000	10,02 €	17/03/2005	3

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX NON REPRESENTANTS DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES OU D'ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETEEES	PRIX D'EXERCICE	DATES D'ECHEANCES	N° DU PLAN
Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	390 000	20,20 €	12/03/2010	7
Options levées durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	87 070	7,97 €	07/04/2004	2
	380 000	10,02 €	17/03/2005	3

Rapport de gestion



5.7 Rémunération brute des mandataires sociaux

NOM FONCTION	REMUNERATION PART FIXE	AVANTAGES EN NATURE	REMUNERATION PART VARIABLE 2003, VERSEE EN 2004	REMUNERATION EFFECTIVE (42%)
LE LAY Patrick ¹ Président-Directeur Général	1 118 611 €	4 140 €	1 380 000 €	1 051 155 €
Variation 2003/2002	13,60 %	0,50 %	78,40 %	42,30 %
MOUGEOTTE Etienne ² Vice-Président	935 441 €	39 624 €	450 000 €	598 527 €
Variation 2003/2002	0,00 %	0,00 %	9,33 %	2,77 %
COHEN Claude Directrice Générale	590 672 €	21 725 €	360 000 €	408 407 €
Variation 2003/2002	10,38 %	0,00 %	9,09 %	9,65 %

¹ Soit 100 % de la rémunération payée par Bouygues SA à Patrick Le Lay (conformément à la recommandation de l'AMF). Antérieurement, seule la partie refacturée à TF1 SA figurait dans ce tableau. A périmètre constant, la variation 2003/2002 de la part fixe de la rémunération, aurait été de 5,5%. En 2003 la refacturation à TF1 SA a été de 1 555 602 €.

² Dont TF1 Films Production : 83 239 €.

³ Déduction pro forma de l'impôt sur le revenu, CSG et CRDS.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ou de départ.

La rémunération brute variable de Patrick Le Lay au titre de l'année 2003 a été fonction des critères suivants : (a) écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ; (b) écart entre l'évolution du cours de l'action TF1 et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ; (c) évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TF1 ; (d) plusieurs objectifs qualitatifs.

La rémunération brute variable d'Etienne Mougeotte et de Claude Cohen en 2003 a été basée sur des ratios de performance d'activité et de respect des engagements pris.

Jetons de présence

En 2003, les jetons de présence, qui s'élèvent à 274 709,14 €, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs ainsi qu'il suit :

BARBIZET Patricia	23 990,63 €
BOUYGUES Martin	17 896,88 €
SABAN Haïm	7 625,00 €
CITERNE Philippe	2 859,37 €
COHEN Claude	15 250,00 €
DERBESSE Michel	12 390,63 €
LE LAY Patrick	90 850,00 €
MONTAGNER Philippe	15 250,00 €
MOUGEOTTE Etienne	18 850,00 €
PERNAUT Jean-Pierre (représentant du personnel)	13 349,75 €
PETTON Céline (représentant du personnel)	14 296,88 €
POUPART LAFARGE Olivier	26 850,00 €
POUYAT Alain	15 250,00 €

Les jetons de présence des Administrateurs représentants du personnel ont été versés aux organisations syndicales.

6 Affectation et répartition des résultats de Télévision Française 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2003 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 168 558 038,24 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 101 673 965,66 € et du report à nouveau de 66 884 072,58 €, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste réserve légale (ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital) 22 072,00 €
- Distribution d'un dividende de 139 850 196,85 € (soit un dividende net de 0,65 € par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal)
- Affectation du solde au report à nouveau 28 685 769,39 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice peut ouvrir droit à un avoir fiscal maximum égal à 50 % des sommes nettes distribuées, selon la situation fiscale du bénéficiaire.

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 30 avril 2004.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons que, au cours des trois derniers exercices, chacun des dividendes versés au titre des exercices 2000, 2001 et 2002 a été de 0,65 € net par action d'une valeur nominale de 0,2 € ; les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été de 0,325 €.

7 Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2003, sur les conventions relevant de l'article L225-38 du Code de Commerce et sur les procédures de contrôle interne.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2003, l'affectation et la répartition des résultats, et les conventions et opérations visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- de donner quitus de sa gestion au Conseil ;
- de prendre acte de la présentation des options d'achat ou de souscription d'actions consenties ou levées en 2003 ;

- de prendre acte de la présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne ;
- de renouveler pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée ;
- de constater l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel ;
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en Bourse ses propres actions. Le rachat a notamment pour finalité, soit l'attribution aux salariés, soit leur conservation, soit la régularisation du cours de Bourse, soit leur transfert dans le cadre d'opérations financières, soit leur annulation sous réserve de l'adoption de la 11^e résolution (partie extraordinaire) pour notamment racheter un nombre d'actions correspondant à

celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 60 € et le prix minimum de vente par action à 10 € ;

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à émettre des titres de créances et notamment un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence de 1 200 000 000 €.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	1999	2000	2001	2002	2003
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	32 194 665	42 236 632	42 399 216	42 810 116	43 030 830
b) Nombre d'actions émises	21 118 316	211 183 160 ¹	211 996 079	214 050 579	215 154 149
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 285 997 333	1 491 806 305	1 431 613 565	1 435 159 747	1 473 209 669
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	311 225 175	596 567 739	442 366 777	308 600 140	350 491 202
c) Impôt sur les bénéfices	103 988 111	150 087 760	126 152 134	86 651 600	106 216 908
d) Participation des salariés	10 344 406	13 511 247	11 592 039	8 650 777	10 395 547
e) Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	178 747 652	358 132 161	276 227 636	198 022 521	101 673 966
f) Montant des bénéfices distribués	97 144 254	137 269 054	137 797 451	138 303 875	139 850 197 ²
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,32	2,05	1,44	1,00	1,09
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	8,46	1,70	1,30	0,93	0,47
c) Dividende versé à chaque action	4,60	0,65	0,65	0,65	0,65 ²
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	1 271	1 299	1 330	1 383	1 436
b) Montant de la masse salariale	94 352 055	97 677 913	98 448 241	98 927 602	96 459 545
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	42 283 355	43 173 430	43 930 772	43 279 320	46 200 725

¹ Après division par 10 du nominal le 21 juin 2000.

² Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Compte de résultat consolidé analytique

Compte de résultat consolidé

L'explication des comptes pro forma est détaillée en annexe des comptes consolidés note 2.2.

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 PRO FORMA	2001 PUBLIE
Antenne TF1				
Recettes de publicité	1 543,7	1 507,3	1 496,9	1 496,9
Coût de la régie	(82,4)	(83,1)	(82,6)	(82,6)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 461,3	1 424,2	1 414,3	1 414,3
Prélèvements obligatoires				
Auteurs	(58,1)	(58,2)	(58,1)	(58,1)
CNC	(76,5)	(74,7)	(73,9)	(73,9)
Coût de diffusion				
TDF, satellites, circuits	(57,2)	(56,0)	(54,5)	(54,5)
Coût de la grille	(852,0)	(881,6)	(770,1)	(770,1)
MARGE BRUTE GRILLE	417,5	353,7	457,7	457,7
Recettes diversification et divers	1 219,4	1 143,5	1 066,4	822,2
Autres charges d'exploitation	(1 141,4)	(1 069,4)	(1 024,4)	(786,0)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(161,6)	(134,3)	(172,1)	(118,0)
RESULTAT D'EXPLOITATION	333,9	293,5	327,6	375,9
RESULTAT FINANCIER	(14,4)	(29,7)	(36,7)	(18,0)
RESULTAT COURANT	319,5	263,8	290,9	357,9
Résultat exceptionnel	(8,1)	(4,4)	3,4	4,6
Amortissement des écarts d'acquisition	(12,0)	(8,9)	(5,3)	(3,5)
Impôts	(114,7)	(94,2)	(107,0)	(122,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	(1,2)	(1,5)	(24,9)
RESULTAT NET	184,7	155,1	180,5	211,4
Part des minoritaires	6,8	0,1	(1,2)	(1,1)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	191,5	155,2	179,3	210,3

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.

1 Recettes nettes diffuseur

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 Publicité, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

2 Marge brute grille

Elle est composée de quatre éléments :

- Recettes nettes diffuseurs (voir ci-dessus)
- Prélèvements obligatoires
Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires Publicité :
 - les redevances versées aux Sociétés des Auteurs,
 - la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

- Coût de diffusion

Il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1.

- Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

3 Résultat d'exploitation

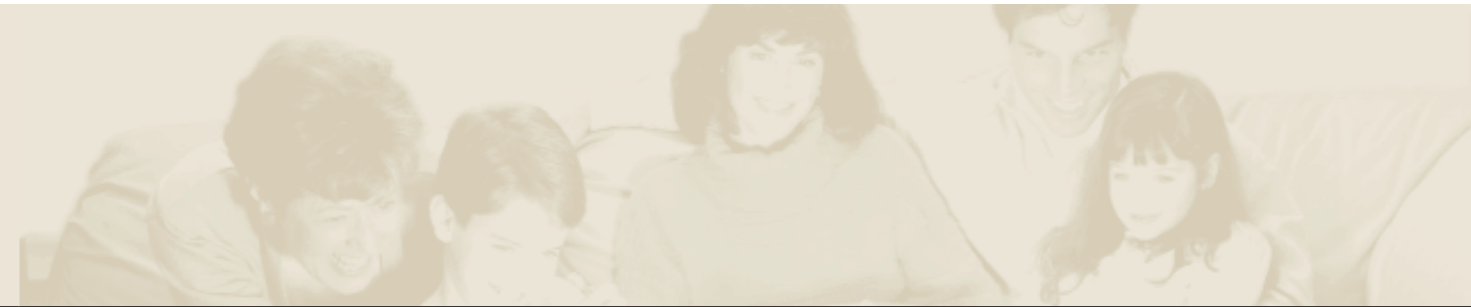
Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte, d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

4 Autres résultats

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.

(en millions d'euros)	ANNEXE	2003	2002	2001 PRO FORMA	2001 PUBLIE
Produits d'exploitation		2 768,7	2 655,3	2 569,3	2 325,1
Recettes de publicité :	2.14	1 663,2	1 628,5	1 617,7	1 617,7
• TF1		1 543,7	1 507,3	1 496,9	1 496,9
• autres		119,5	121,2	120,8	120,8
Recettes de la diversification		1 056,1	968,8	872,3	632,8
Ventes de prestations techniques		23,6	27,3	31,7	31,7
Divers		25,8	30,7	47,6	42,9
Charges d'exploitation		(2 434,8)	(2 361,8)	(2 241,7)	(1 949,2)
Consommation de production externe		(593,3)	(538,4)	(510,1)	(461,7)
Charges de personnel		(363,9)	(337,3)	(331,1)	(303,5)
Autres charges d'exploitation	4.1	(1 316,0)	(1 351,8)	(1 228,4)	(1 066,0)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises) :					
• amortissements		(117,5)	(111,7)	(153,6)	(100,1)
• provisions		(44,1)	(22,6)	(18,5)	(17,9)
RESULTAT D'EXPLOITATION		333,9	293,5	327,6	375,9
Produits financiers		15,5	11,2	27,0	26,0
Charges financières		(29,9)	(40,9)	(63,7)	(44,0)
RESULTAT FINANCIER	4.2	(14,4)	(29,7)	(36,7)	(18,0)
RESULTAT COURANT		319,5	263,8	290,9	357,9
Résultat exceptionnel	4.3	(8,1)	(4,4)	3,4	4,6
Amortissement des écarts d'acquisition		(12,0)	(8,9)	(5,3)	(3,5)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(114,7)	(94,2)	(107,0)	(122,7)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	4.5	0,0	(1,2)	(1,5)	(24,9)
RESULTAT NET		184,7	155,1	180,5	211,4
Part des minoritaires		6,8	0,1	(1,2)	(1,1)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		191,5	155,2	179,3	210,3
Nombre d'actions moyen en circulation (en milliers)		213 281	211 970	210 207	210 207
Résultat net par action (en euros)		0,90	0,73	0,85	1,00
Résultat net dilué par action (en euros)		0,89	0,73	0,84	0,99

Bilan consolidé



ACTIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.03 NET	31.12.02 NET	31.12.01 PRO FORMA NET	31.12.01 PUBLIE NET
Immobilisations incorporelles		894,9	892,1	803,5	435,7
Droits audiovisuels	2.3 et 3.1	99,7	97,4	79,1	79,1
Autres immobilisations incorporelles	2.4 et 3.2	795,2	794,7	724,4	356,6
Ecart d'acquisition	2.5 et 3.3	114,9	111,5	119,6	119,6
Immobilisations corporelles	2.6 et 3.4	197,5	217,6	257,3	171,4
Terrains		45,7	45,7	45,7	45,7
Constructions		34,7	37,1	39,6	39,5
Autres immobilisations corporelles		117,1	134,8	172,0	86,2
Immobilisations financières	2.7 et 3.5	13,3	9,8	26,1	25,9
Titres mis en équivalence		1,0	0,0	1,8	1,8
Participations et créances rattachées		6,4	6,1	4,2	4,2
Autres immobilisations financières		5,9	3,7	20,1	19,9
ACTIF IMMOBILISE		1 220,6	1 231,0	1 206,5	752,6
Programmes et droits de diffusion	2.9 et 3.6	693,4	666,6	641,1	593,3
Matières premières et approvisionnements		10,5	8,7	12,2	12,3
Créances clients et comptes rattachés		621,7	671,7	698,7	624,9
Autres créances et comptes de régularisation	3.7 et 3.15	481,7	503,5	510,5	476,9
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.10 et 3.8	185,1	55,0	32,6	31,5
ACTIF CIRCULANT		1 992,4	1 905,5	1 895,1	1 738,9
TOTAL DE L'ACTIF		3 213,0	3 136,5	3 101,6	2 491,5

PASSIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.03	31.12.02	31.12.01 PRO FORMA	31.12.01 PUBLIE
Capital		43,0	42,8	42,4	42,4
Primes liées au capital		63,7	53,4	36,4	36,3
Réserves consolidées		568,0	554,8	433,5	481,4
Résultat net (part du Groupe)		191,5	155,2	179,3	210,3
Capitaux propres	2.16 et 3.9	866,2	806,2	691,6	770,4
Intérêts minoritaires	3.10	(0,1)	0,6	0,7	0,3
Provisions pour risques et charges	2.12 et 3.11	102,9	71,4	69,6	135,6
Impôts différés	2.13 et 3.12	62,1	68,4	63,0	63,0
Emprunts et dettes financières ^{1 2}	3.13 et 3.15	628,3	547,6	772,1	210,0
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	919,1	952,7	950,6	776,3
Autres dettes et comptes de régularisation	2.11, 3.14 et 3.15	634,5	689,6	554,0	535,9
Dettes		2 181,9	2 189,9	2 276,7	1 522,2
TOTAL DU PASSIF		3 213,0	3 136,5	3 101,6	2 491,5
1 Dont concours bancaires courants		0,6	18,6	20,3	20,2
2 Dont à moins de 1 an		116,3	532,2	761,4	210,0

Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie

(en millions d'euros)	ANNEXE	2003	2002	2001 PRO FORMA	2001 PUBLIE
1 - Opérations d'exploitation					
Résultat net		184,7	155,1	180,4	211,4
Amortissements et provisions		155,9	129,3	218,5	110,5
• Immobilisations incorporelles		50,5	55,0	79,2	76,6
• Immobilisations corporelles	3.4	58,9	65,1	78,9	35,3
• Immobilisations financières		5,9	0,0	(0,7)	(0,7)
• Charges à répartir et prime		2,0	0,1	0,2	0,2
• Ecart d'acquisition	3.3	12,0	8,9	8,7	6,9
• Provisions pour risques et charges	3.11	26,6	0,2	52,2	(7,8)
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	3.14	(12,3)	(7,8)	(9,1)	(9,1)
Charges à répartir		(1,5)	(11,0)	(0,1)	(0,1)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		(3,4)	2,0	0,8	0,2
Variation des impôts différés	4.4	(2,8)	1,4	5,1	5,1
Quote-part des sociétés mises en équivalence		0,0	1,2	1,5	24,9
Capacité d'autofinancement		320,6	270,2	397,1	342,9
Stocks		(20,4)	(20,7)	(85,5)	(96,4)
Créances d'exploitation		52,9	95,6	(101,9)	(95,7)
Dettes d'exploitation		(54,3)	(21,1)	(34,5)	(26,5)
Avances nettes en provenance des tiers		14,5	10,1	4,3	0,4
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(7,3)	63,9	(217,6)	(218,2)
TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		313,3	334,1	179,5	124,7
2 - Opérations d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	(58,2)	(51,0)	(74,7)	(73,2)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	(42,0)	(31,7)	(41,9)	(23,1)
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	5.2	5,5	61,1	4,9	4,8
Acquisitions de participations financières	5.1	(17,1)	(372,8)	(403,2)	(403,2)
Variation des dettes nettes sur acquisitions d'immobilisations financières	5.3	(50,2)	50,2	0,0	0,0
Variation nette des autres immobilisations financières		(1,9)	8,6	22,3	(4,9)
Variation des dettes sur immobilisations		8,9	8,0	(97,5)	(11,6)
		(155,0)	(327,6)	(590,1)	(511,2)
Incidence des variations de périmètre et de change sur la trésorerie		1,9	9,0	(1,2)	(1,2)
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS		(153,1)	(318,6)	(591,3)	(512,4)
3 - Opérations de financement					
Augmentation des capitaux propres		20,1	24,7	17,3	21,6
Augmentation de capital souscrit par des minoritaires		2,4	0,0	0,0	0,0
Variation des dettes financières		103,8	122,5	198,3	176,3
Dividendes mis en paiement	3.9 et 3.10	(138,3)	(138,7)	(143,9)	(143,9)
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT		(12,0)	8,5	71,7	54,0
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE		148,2	24,0	(340,1)	(333,7)
Trésorerie au début de l'exercice		36,3	12,3	352,4	345,0
Variation de la trésorerie		148,2	24,0	(340,1)	(333,7)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		184,5	36,3	12,3	11,3

Annexe des comptes consolidés

1 Le groupe TF1

1.1 Présentation de la société TF1

En date du 16 avril 1987, la société TF1 a été autorisée à utiliser pour dix ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de cinq ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel à candidatures". Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale d'utilisation de fréquences à TF1 pour une durée de cinq ans. TF1 bénéficie d'une reconduction "automatique" de cette autorisation, pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en numérique hertzien terrestre.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont TF1 détient directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au prorata du pourcentage de contrôle. Les sociétés dans lesquelles TF1 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés peu significatives au niveau du Groupe ne sont pas consolidées.

SOCIETE	FORME	CAPITAL ¹	DEVISE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTROLE ²
FILIALES INTEGRÉES GLOBALEMENT						
TF1 PUBLICITE	SASU	2 400	€	Française	Régie publicitaire TF1	100,00
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	2 550	€	Française	Coproduction de films	100,00
TELESHOPPING	SASU	128	€	Française	Téléachat	100,00
SYALIS	SA	40	€	Française	Société financière	100,00
TV BREIZH	SA	22 510	€	Française	Chaîne thématique	40,49
UNE MUSIQUE	SASU	40	€	Française	Edition musicale et phonographique	100,00
EUROSPORT	SA	15 000	€	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	SARL	8	€	Française	Spots publicitaires et bandes annonces	100,00
TF1 CINEMA	SA	1 950	€	Française	Production de programmes	100,00
PROTECREA	SA	102	€	Française	Production de programmes	100,00
TF1 ENTREPRISES	SASU	3 000	€	Française	Télématique, droits dérivés	100,00
STUDIOS 107	SASU	1 800	€	Française	Studios de production	100,00
CIC	SASU	118	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
ALMA PRODUCTIONS	SASU	80	€	Française	Production de programmes	100,00
LES FILMS DU JOUR	SASU	46	€	Française	Coproduction de films	100,00
EUROSPORT France	SA	2 325	€	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00
EUROSPORT TELEVISION	BV	18	€	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays-Bas du programme Eurosport	100,00
EUROSPORT TELEVISION	LTD	10	GBP	Anglaise	Commercialisation au Royaume-Uni du programme Eurosport	100,00
EUROSPORT TV	AB	100	SEK	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	100,00
EUROSPORT MEDIA	GMBH	30	€	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	100,00
EUROSHOPPING	SCS	75	€	Française	Chaîne thématique de téléachat	100,00
TF1 DIGITAL	SA	99 132	€	Française	Holder du pôle chaînes thématiques	100,00
E-TF1	SCS	1 000	€	Française	Création/diffusion services Internet	100,00
LA CHAINE INFO	SCS	4 500	€	Française	Chaîne thématique d'information	100,00
TF1 DEVELOPPEMENT	SA	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
EUROSALES	SCS	225	€	Française	Régie publicitaire Eurosport	100,00
TF1 VIDEO	SASU	3 095	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
PARMENTIER PRODUCTION	SARL	514	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00

¹ En millions d'unités monétaires locales.

² Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Annexe des comptes consolidés



SOCIETE	FORME	CAPITAL ¹	DEVISE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTROLE ²
TF1 INTERNATIONAL	SA	37 500	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
GROUPE GLEM	SA	80	€	Française	Holder du groupe Glem	72,80
GLEM	SA	150	€	Française	Production de programmes	96,80
BAXTER	SA	38	€	Française	Edition musicale et phonographique	95,08
COMIQUE COMPAGNIE	SARL	8	€	Française	Agence de presse	100,00
GLEM FILM	SA	80	€	Française	Coproduction de films	99,81
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	SASU	80	€	Française	Production de programmes	100,00
MIKADO	SARL	8	€	Française	Relations publiques et promotion d'artistes	75,20
TF1 EXPANSION	SA	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	SAS	38	€	Française	Edition littéraire	51,00
STE D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES (ODYSSEE)	SCS	8	€	Française	Chaîne thématique documentaire	100,00
COGELDA	SASU	9 638	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
LES FILMS ARIANE	SASU	80	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
REGIE CASSETTE VIDEO	SASU	40	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
CIBY DA	SA	9 294	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
GIE APHELIE	GIE	-	-	Française	Crédit-bail immobilier	95,00
BIG CASH	SA	2 885	€	Française	Production et coproduction de films	100,00
SICCIS	SA	40	€	Française	Holder du pôle cinéma	100,00
TF1 PRODUCTION ³	SAS	40	€	Française	Holder du pôle production	100,00
TF1 CATALOGUE	SAS	40	€	Française	Production de programmes	100,00
TF1 INTERNATIONAL PICTURES	SAS	40	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
QUAI SUD TV	SAS	40	€	Française	Production de programmes	60,00
SACAS	SNC	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
TF1 SATELLITE	SNC	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
VISIOWAVE	AG	350	CHF	Suisse	Vidéo numérique sur réseaux	80,00
CABALE ³	SNC	50	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
CIBY 2000 ³	SA	13 798	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
TFOU ³	SCS	40	€	Française	Chaîne thématique jeunesse	100,00
FILIALES INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT						
TF6	SCS	80	€	Française	Chaîne thématique généraliste	50,00
TF6 GESTION	SA	80	€	Française	Gérante de TF6	50,00
SERIE CLUB (EXTENSION TV)	SA	50	€	Française	Chaîne thématique (séries)	50,00
SOUS-GROUPE TPS ⁴:						
TPS	SNC	1 800	€	Française	Commercialisation du programme TPS	66,00
TPS GESTION	SA	72	€	Française	Gérant de TPS	66,00
TPS CINEMA	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique cinéma	66,00
MULTIVISION	SNC	601	€	Française	Chaîne thématique paiement à l'émission	66,00
TPS JEUNESSE	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique jeunesse	66,00
TPS SPORT	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique sportive	66,00
TPS INTERACTIF	SNC	8	€	Française	Edition et commercialisation de services	66,00
TPS ENTREPRISES	SNC	8	€	Française	Projets de communication	66,00
TPS FOOT	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique sportive	66,00
TPS MOTIVATION	SA	45	€	Française	Gestion de valeurs mobilières	66,00
TPS TERMINAUX	SNC	154 374	€	Française	Gestion du parc de matériels	66,00
TCM DA	SNC	240	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00
TCM GESTION	SA	40	€	Française	Gérant de TCM DA	50,00
TELEMA	SA	766	€	Française	Production d'œuvres audiovisuelles	49,00
FILIALES MISES EN ÉQUIVALENCE						
PUBLICATIONS METRO FRANCE ³	SAS	100	€	Française	Editeur de presse	34,30

¹ En milliers d'unités monétaires locales.

² Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

³ Sociétés consolidées pour la 1^{re} fois en 2003, sans incidence significative sur les données financières du groupe TF1.

⁴ Sous-groupe TPS : les dispositions du pacte d'actionnaires du 19 juillet 2002 entre TF1 et M6 conduisent à organiser le contrôle conjoint de TPS, justifiant ainsi la consolidation du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, qui a été homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés 2003 sont identiques à ceux des exercices 2002 et 2001.

Les comptes consolidés intègrent un certain nombre de reclassements et de retraitements par rapport aux comptes sociaux des sociétés du groupe TF1.

Les reclassements portent essentiellement sur les parts de coproductions de programmes qui, dans les comptes consolidés, sont reclassées en actif circulant et prises en charges lors de la diffusion comme il est indiqué à la note 2.9 ci-après.

Les retraitements, outre ceux qui résultent de la mise en œuvre des opérations de consolidation, portent essentiellement sur :

- la neutralisation des amortissements dérogatoires comptabilisés dans les comptes individuels ;
- la prise en compte en résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises ;
- la comptabilisation à l'actif immobilisé et au passif (dette financière) des contrats de crédit-bail significatifs ;
- la prise en compte de l'imposition différée selon la méthode décrite à la note 2.13 ci-après.

2.2 Comparabilité des comptes consolidés

2.2.1 Information pro forma relative à TPS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2001, publiés à titre comparatif, ont fait l'objet d'une présentation pro forma en raison de l'augmentation de la participation du groupe TF1 dans le groupe TPS au cours de l'exercice 2002 ; le détail des hypothèses sous-jacentes à la présentation pro forma est fourni à la note 2.2 de l'Annexe des comptes consolidés de l'exercice 2002.

Pour mémoire, le groupe TPS est consolidé par la méthode de l'intégration proportionnelle :

- à 66 % sur tout l'exercice 2003 ;
- sur l'exercice 2002, à 50 % au 1^{er} semestre et à 66 % au 2^d semestre ;
- sur l'exercice 2001 (pro forma), à 50 % au 1^{er} semestre et à 66 % au 2^d semestre.

L'impact de l'intégration de la quote-part de 16 % complémentaire de TPS sur une année pleine en 2003 ne présente pas de caractère significatif au regard du compte de résultat du groupe TF1.

Les états financiers résumés du sous-groupe TPS à 100 % sont présentés pour information à la note 6.1.3.

2.2.2 Evolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre de l'exercice 2003, décrites ci-après, ne présentent pas un caractère significatif au regard des états financiers consolidés du groupe TF1.

• **Entrées de périmètre :** au cours de l'exercice 2003, ont été consolidées pour la 1^{re} fois par la méthode de l'intégration globale les sociétés Cabale et Ciby 2000 (sociétés acquises) ainsi que TF1 Production et TFOU (sociétés créées). La société Publications Métro France, acquise à la fin de l'exercice 2003, est consolidée pour la 1^{re} fois par mise en équivalence, avec une date d'effet au 31 décembre 2003 (des informations complémentaires sont données aux notes 3.3 et 4.5).

• **Sorties de périmètre :** les sociétés SETS, Eurosport AG, Sebado et TF1 Music, auparavant consolidées par la méthode de l'intégration globale, sont sorties du périmètre de consolidation en raison d'opérations de restructuration interne produisant leur effet au 1^{er} janvier 2003. La société Film par Film, auparavant consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle, en cours de cession à la date de clôture des comptes, est sortie du périmètre, avec une date d'effet au 31 décembre 2003.

• **Variations de pourcentage de détention :** la société TV Breizh, auparavant consolidée par mise en équivalence, est consolidée à compter du 1^{er} janvier 2003 par la méthode de l'intégration globale, en raison de l'augmentation du pourcentage d'intérêt de TF1 dans cette filiale.

2.2.3 Changements de méthode

Certaines sociétés du Groupe, dans la mesure où elles accordent à leurs salariés des congés d'ancienneté, ont comptabilisé pour la 1^{re} fois en 2003 une provision pour charges, en application de la recommandation 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La méthode d'évaluation de cette provision est décrite ci-après en note 2.12.

La provision pour congés d'ancienneté au 1^{er} janvier 2003 a fait l'objet d'une comptabilisation en contrepartie des réserves pour son montant net d'impôt, conformément à l'avis 97-02 du Conseil National de la Comptabilité. L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres du Groupe, présenté à la note 3.9 ci-après, ne présente pas de caractère significatif, ce qui justifie l'absence de retraitement pro forma des comptes des exercices précédents.

Annexe des comptes consolidés



2.3 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Cinéma, TF1 Vidéo, Glem, les Films du Jour, Téléma et les Films Ariane, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TF1 International Pictures, TF1 Catalogue, TCM DA, TF1 Entreprises, Ciby DA et Cogelda, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

DATE D'INSCRIPTION EN IMMOBILISATION	PART COPRODUCTEUR	MODALITES D'AMORTISSEMENT		
		DROITS AUDIOVISUELS DISTRIBUTION	NEGOCE	DROITS MUSICAUX
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans 75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

Dans cette rubrique figurent principalement les écarts d'évaluation tel que définis au § 3.2 ci-après. Les montants relatifs à l'acquisition de marques et de logiciels figurent également dans ce poste, et sont amortis sur un ou deux ans, à l'exception de la marque Eurosport, qui n'est pas amortie.

2.5 Ecart de première consolidation

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres retraités correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre 4 et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au rythme des pertes qu'ils couvrent.

Par exception, les écarts de faible montant (positif ou négatif) sont amortis dans l'exercice.

Le groupe TF1 continue d'appliquer la méthode de réestimation partielle, conformément à la possibilité offerte par le paragraphe 230 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les modalités d'affectation du prix payé sont susceptibles d'être révisées pendant un délai de régularisation expirant à la clôture de l'exercice suivant l'année d'acquisition.

2.6 Immobilisations corporelles

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	20 ans
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	2 à 10 ans

Dans la mesure où les immobilisations acquises par les sociétés du Groupe sous forme de contrat de crédit-bail sont significatives, elles font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés visant à inscrire au bilan l'immobilisation et la dette correspondante.

2.7 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont valorisés à leur coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées à partir de la valeur d'usage.

Les participations mises en équivalence sont inscrites au bilan pour une valeur représentative de la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe, incluant la fraction de résultat de l'exercice.

2.8 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits à la note 2.3) est comparée à leur valeur recouvrable. Le groupe TF1 n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable ; toutefois, la méthode appliquée pour effectuer cette comparaison et décrite ci-dessous ne présente pas de différences matérielles avec celle qui est préconisée par ce règlement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (après impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme, élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital du groupe TF1 ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'Unité Génératrice de Trésorerie est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

2.9 Programmes et droits de diffusion

a) La rubrique "programmes et droits de diffusion" recouvre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour l'Antenne TF1 ;
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

b) Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock lorsque les deux conditions suivantes sont réalisées :

- l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) ;
 - l'ouverture des droits (pour la production externe).
- Les programmes en cours de réalisation, qui ne remplissent pas ces conditions, figurent en programmes et droits de diffusion en cours.

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une réforme.

c) Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs, augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;

- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d" ;
- les programmes et droits de diffusion en cours sont valorisés à concurrence du montant contractuel des financements à la date d'arrêt des comptes.

d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'une consommation déterminée à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.3 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont consommés à 100 % dès leur 1^{re} diffusion et, par conséquent, sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e) Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les parts de coproduction et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

Annexe des comptes consolidés

2.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Les principales natures de provisions pour risques et charges sont les suivantes :

- Les provisions pour litiges concernent les sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, même si le litige est apparu postérieurement.
 - Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de TF1 vis-à-vis de ses salariés. Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :
 - des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
 - du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
 - des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
 - d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
 - de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
 - d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.
- Une partie de cet engagement est couverte par un contrat d'assurance, le solde faisant l'objet d'une provision pour risques et charges ajustée annuellement.

- Les provisions pour congés d'ancienneté ont été constituées pour la 1^{re} fois en 2003 (voir note 2.2.3). Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du

personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

- Les provisions pour retour des produits des activités d'édition et de distribution (vidéo et musique) sont calculées de manière statistique en tenant compte des ventes des derniers mois de l'exercice, du rythme d'écoulement des produits et des taux de retour moyens constatés.
- Les écarts d'acquisition négatifs sont portés en provisions pour risques et charges, après avoir été déterminés selon les principes exposés en note 2.5.

2.13 Impôts différés

Les impositions différées consolidées résultent principalement

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

Elles sont déterminées selon la méthode du report variable. L'incidence éventuelle de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en résultat de l'exercice, au taux variable, ou au taux réduit (plus-values à long terme).

2.14 Recettes de publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

2.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge au moment de leur paiement.

2.16 Actions propres

Les actions TF1 figurant dans les comptes sociaux de TF1 SA sous la rubrique "Autres titres immobilisés" sont inscrites en diminution des capitaux propres.

2-17 Engagements d'achats de programmes

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à hauteur des montants contractuels des financements à la clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont pris en compte dans l'évaluation des engagements hors bilan. En pratique, un programme ou droit de diffusion acheté peut donner lieu à plusieurs facturations liées à son stade d'avancement (1^{er} jour de tournage, dernier tour de manivelle, etc.), et la partie restant à facturer à la clôture de l'exercice est valorisée en engagement hors bilan.

3 Notes sur le bilan consolidé

3.1 Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENTS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.03
Valeurs brutes	707,3	(28,9)	51,3	(7,7)	722,0
Amortissements	(586,7)	27,6	(51,4)	6,3	(604,2)
Provisions	(23,2)	(0,6)	(4,6)	10,3	(18,1)
Valeurs nettes	97,4	(1,9)	(4,7)	8,9	99,7

3.3 Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	VALEUR BRUTE AU 01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	VALEUR BRUTE AU 31.12.03	AMORTISSEMENT AU 01.01.03	DOTATION DE L'EXERCICE	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	AMORTISSEMENT AU 31.12.03	VALEUR NETTE AU 31.12.03
Parmentier Production	0,5	–	0,5	(0,5)	–	–	(0,5)	–
CIC	0,5	–	0,5	(0,5)	–	–	(0,5)	–
Protécra	0,6	–	0,6	(0,6)	–	–	(0,6)	–
Syalis	0,2	–	0,2	(0,2)	–	–	(0,2)	–
Groupe Glem	8,3	–	8,3	(8,3)	–	–	(8,3)	–
Film par Film	3,5	(3,5)	–	(3,5)	–	3,5	–	–
Téléshopping	2,8	–	2,8	(2,8)	–	–	(2,8)	–
Eurosport (ESO)	80,7	–	80,7	(9,2)	(4,0)	–	(13,2)	67,5
Téléma	5,0	–	5,0	(3,0)	(1,0)	–	(4,0)	1,0
Eurosport France	25,9	–	25,9	(2,7)	(1,3)	–	(4,0)	21,9
SETS	14,8	–	14,8	(1,5)	(0,8)	–	(2,3)	12,5
Quai Sud	2,4	–	2,4	(0,9)	(0,6)	–	(1,5)	0,9
Multivision	3,0	(3,0)	–	(3,0)	–	3,0	–	–
TV Breizh	–	4,3	4,3	–	(4,3)	–	(4,3)	–
Métron France	–	11,1	11,1	–	–	–	–	11,1
TOTAL	148,2	8,9	157,1	(36,7)	(12,0)	6,5	(42,2)	114,9

Le suivi des valeurs de ces écarts d'acquisition selon la méthodologie décrite à la note 2.8 ne fait pas apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2003.

3.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENTS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.03
Fonds de commerce ¹	772,6	0,1	–	–	772,7
Marques – Logiciels	66,3	(4,3)	6,8	(1,5)	67,3
Valeur brute	838,9	(4,2)	6,8	(1,5)	840,0
Fonds de commerce	–	–	–	–	–
Marques – Logiciels	(44,2)	3,2	(6,1)	2,3	(44,8)
Amortissements et provisions	(44,2)	3,2	(6,1)	2,3	(44,8)
Valeur nette	794,7	(1,0)	0,7	0,8	795,2

¹ Le poste "Fonds de commerce" est essentiellement constitué des éléments incorporels identifiés, issus de l'affectation des écarts d'évaluation. Ils se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.03	AFFECTATION DE L'EXERCICE	31.12.03
Eurosport SA	241,3	–	241,3
Eurosport France	75,0	–	75,0
Série Club	21,9	–	21,9
Groupe TPS	420,3	–	420,3
Visiowave	14,1	0,1	14,2
Total	772,6	0,1	772,7

Le suivi des valeurs de ces fonds de commerce selon la méthodologie décrite à la note 2.8 ne fait pas apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2003.

Annexe des comptes consolidés

3.4 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSIFICATIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.03
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,0	-	-	-	58,0
Installations techniques et matériels ¹	148,3	4,4	4,2	(5,4)	151,5
Immobilisations diverses ²	304,9	3,1	25,7	(40,4)	293,3
Immobilisations en cours	4,7	(7,2)	12,1	-	9,6
Valeur brute	561,6	0,3	42,0	(45,8)	558,1
Constructions	(20,9)	-	(2,4)	-	(23,3)
Installations techniques et matériels	(115,0)	(1,5)	(17,0)	5,1	(128,4)
Immobilisations diverses	(208,1)	(0,1)	(39,6)	38,9	(208,9)
Amortissements	(344,0)	(1,6)	(59,0)	44,0	(360,6)
Valeur nette	217,6	(1,3)	(17,0)	(1,8)	197,5

¹ Dont en crédit-bail : 11,2 M€.

² Dont en crédit-bail : 45,8 M€.

3.5 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSIFICATIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.03
Titres mis en équivalence	-	1,0	-	-	1,0
Participations et créances	11,2	6,5	1,2	(1,7)	17,2
Autres immobilisations financières	3,7	0,2	2,8	(0,7)	6,0
Total brut	14,9	7,7	4,0	(2,4)	24,2
Provisions	(5,1)	-	(7,4)	1,6	(10,9)
Total net	9,8	7,7	(3,4)	(0,8)	13,3

Les acquisitions de titres de sociétés consolidées, qui n'apparaissent pas dans ce tableau en raison de leur élimination au bilan consolidé, sont détaillées ci-après à la note 5.1 relative au tableau de flux de trésorerie.

3.6 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous ventile la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.9.

(en millions d'euros)	01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSIFICATION	VARIATION NETTE	31.12.03
Antenne TF1	692,6	-	44,8	737,4
Groupe TPS	57,4	0,5	(6,3)	51,6
Groupe Eurosport	17,6	-	(4,4)	13,2
TF6	2,5	0,3	0,4	3,2
Série Club	3,0	0,2	(0,7)	2,5
Odyssee	1,0	0,1	-	1,1
TV Breizh	-	3,1	1,0	4,1
Total stock brut	774,1	4,2	34,8	813,1
Provisions	(107,5)	-	(12,2)	(119,7)
Total stock net	666,6	4,2	22,6	693,4

3.7 Autres créances, comptes de régularisation et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.03			31.12.02
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Autres créances d'exploitation (Etat, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux et autres)	216,5	-	216,5	236,2
Créances diverses (créances fiscales, créances sur cession d'immobilisations, comptes courants et autres)	88,6	(27,3)	61,3	75,5
Comptes de régularisation et assimilés ¹	157,9	-	157,9	143,6
Impôts différés ²	46,0	-	46,0	48,2
Total	509,0	(27,3)	481,7	503,5

¹ Les comptes de régularisation sont constitués pour l'essentiel de charges constatées d'avance, relatives aux retransmissions sportives pour 118,4 M€.

² L'impôt différé actif est essentiellement relatif aux provisions pour charges, qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés, compte tenu de leur récupération jugée peu probable, s'élèvent à 58,7 M€ et sont constitués de déficits fiscaux reportables pour 46,1 M€ et d'amortissements réputés différés pour 12,6 M€.

3.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué :

- de disponibilités pour un montant de 34,1 M€ ;
- de valeurs mobilières de placement pour un montant net de 151,0 M€, se décomposant ainsi :
 - SICAV monétaires pour 150,4 M€. Ce poste ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2003,
 - autres titres de placement pour une valeur nette de 0,4 M€,
 - actions TF1 pour un montant de 0,2 M€, acquises pour couvrir l'exercice des options d'achat d'actions de certains membres du personnel de TF1.

3.9 Evolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31.12.00	42,2	642,7	684,9
Augmentation de capital ¹	0,2	18,9	19,1
Rachat d'actions propres	-	(7,4)	(7,4)
Distribution de dividendes	-	(136,5)	(136,5)
Résultat net 2001	-	210,3	210,3
Capitaux propres au 31.12.01	42,4	728,0	770,4
Augmentation de capital ²	0,4	17,1	17,5
Distribution de dividendes	-	(136,9)	(136,9)
Résultat net 2002	-	155,2	155,2
Capitaux propres au 31.12.02	42,8	763,4	806,2
Augmentation de capital ²	0,2	10,3	10,5
Distribution de dividendes	-	(138,3)	(138,3)
Variation de change	-	(0,6)	(0,6)
Changement de méthode ³	-	(3,1)	(3,1)
Résultat net 2003	-	191,5	191,5
Capitaux propres au 31.12.03 ⁴	43,0	823,2	866,2

¹ Augmentation du capital réservée aux salariés.

² Exercice d'options de souscription d'actions.

³ Comptabilisation de provisions pour congés d'ancienneté, nettes d'impôt à l'ouverture de l'exercice (cf. note 2.2.3).

⁴ Le capital est divisé en 215 154 149 actions ordinaires de 0,2 €, entièrement libérées.

3.10 Evolution des intérêts minoritaires sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Intérêts minoritaires à l'ouverture	0,6	0,3	(0,9)
Variation de périmètre	6,2	2,2	0,8
Variation de change	(0,1)	-	-
Distribution de dividendes	-	(1,8)	(0,7)
Résultat net	(6,8)	(0,1)	1,1
Intérêts minoritaires à la clôture	(0,1)	0,6	0,3

3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2.12, ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	01.01.03	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSIFICATIONS	DOTATIONS OU AUGMENTATIONS	REPRISES POUR UTILISATION	POUR NON UTILISATION	31.12.03
Provisions pour litiges ¹	26,6	(0,2)	28,7	(3,5)	(5,2)	46,4
Provisions relatives aux sociétés apparentées	0,2	-	-	-	-	0,2
Autres provisions ²	27,8	5,4	18,6	(11,2)	(2,2)	38,4
Provisions pour indemnités de fin de carrière	16,6	(0,2)	3,5	(1,9)	(0,1)	17,9
Mises en équivalence	0,2	(0,2)	-	-	-	-
Ecart d'acquisition négatif	-	-	-	-	-	-
Total	71,4	4,8	50,8	(16,6)	(7,5)	102,9

¹ Les provisions pour litiges comprennent :

- provisions pour litiges avec des clients de l'Antenne TF1 : 5,1
- provisions pour litiges autres clients : 3,3
- provision pour litige chez TPS pour action en contrefaçon : 3,5
- provisions pour autres litiges juridiques avec des sociétés privées : 28,3
- provisions pour autres litiges juridiques avec des organismes publics : 3,0
- provisions pour litiges avec le personnel : 3,2

Total : 46,4

² Les autres provisions couvrent les risques et charges suivants :

- retours de produits des activités d'édition et de distribution : 9,8
- terminaux de TPS perdus ou volés : 4,3
- renouvellement de cartes de TPS en raison du piratage : 5,9
- provisions pour congés d'ancienneté : 5,2
- risques fiscaux : 8,3
- divers : 4,9

Total : 38,4

Les provisions pour litiges ont été évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux et risques liés à l'activité du Groupe, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3.12 Impôts différés passifs

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires. Il se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
TF1 SA	51,0	54,4	53,5
Filiales	11,1	14,0	9,5
Total	62,1	68,4	63,0

Annexe des comptes consolidés

3.13 Dette financière nette

La répartition de la dette financière nette du Groupe par grandes catégories est la suivante au 31 décembre 2003 :

(en millions d'euros)	Echéances			TOTAL
	MOINS DE 1 AN	1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Emprunt obligataire	–	–	500,0	500,0
Lignes bilatérales confirmées ¹	88,6	–	–	88,6
Crédit-bail ²	5,7	11,9	–	17,6
Sous-total lignes de crédit	94,3	11,9	500,0	605,7
Concours bancaires courants	0,6	–	–	0,6
Comptes courants et autres	21,5	–	–	21,5
Total dette financière brute	116,4	11,9	500,0	628,3
Disponibilités	(34,1)	–	–	(34,1)
VMP	(151,0)	–	–	(151,0)
Total dette financière nette	(68,7)	11,9	500,0	443,2

¹ Dont TPS : 74,6.

² Dont TPS : 14,7.

L'exposition de TF1 au risque de liquidité est analysée ci-après à la note 6.3.1.

La répartition de la dette financière entre taux fixe et taux variable, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice, est la suivante :

	31.12.03
Dettes à taux fixe	73 %
Dettes à taux variable	27 %

Voir détail en note 6.3.2.

La sensibilité des comptes consolidés de TF1 à l'évolution des taux est analysée ci-après à la note 6.3.2.

Les dettes financières du groupe TF1 ne sont pas assorties de nantissements, garanties ou sûretés réelles.

3.14 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Dettes fiscales et sociales	323,0	322,4	278,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23,9	94,5	8,7
Autres dettes	225,9	205,2	206,9
Subventions d'investissement	4,7	6,3	6,2
Comptes de régularisation et assimilés	57,0	61,2	36,0
Total	634,5	689,6	535,9

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et l'impôt sur les sociétés.

La variation des dettes sur immobilisations provient principalement du solde de la dette liée à l'acquisition de titres TPS en 2002, pour un montant de 77,3 M€.

La variation des autres dettes provient de l'augmentation des avoirs à établir aux annonceurs.

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production. En 2003, le montant rapporté au compte de résultat est de 12,3 M€ contre 7,8 M€ pour 2002.

Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance (dont 30,8 M€ sur les abonnés de TPS).

3.15 Échéances des créances et dettes

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes sont les suivantes :

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Autres créances	401,2	76,7	3,8	481,7
Emprunts et dettes financières	116,4	11,9	500,0	628,3
Fournisseurs et comptes rattachés	861,6	29,9	27,6	919,1
Autres dettes	628,3	4,5	1,7	634,5

4 Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 PUBLIE
Coûts de diffusion TDF	65,0	65,4	65,3
Charges de sous-traitance et de production	256,9	339,5	306,8
Contributions diverses	170,2	168,5	161,4
Impôts et taxes	36,6	35,4	30,8
Autres	787,3	743,0	501,7
Total	1 316,0	1 351,8	1 066,0

4.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2003 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 PUBLIE
Résultat net sur cession de VMP	1,1	0,5	(31,1)
Provisions nettes pour risques et sur titres de participations	1,2	–	0,7
Provisions sur VMP	–	(7,8)	8,9
Intérêts	(17,0)	(17,6)	(5,2)
Différences de change	(0,2)	(7,4)	4,4
Divers	0,5	2,6	4,3
Total	(14,4)	(29,7)	(18,0)

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2003 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 PUBLIE
Plus/moins-values sur cessions d'immobilisations	0,1	(2,0)	(0,1)
Provisions nettes	(1,6)	(0,6)	–
Dons	–	(2,3)	(2,0)
Remboursement taxe radio	–	–	4,8
Moins-value sur sortie Film par Film	(3,9)	–	–
Autres	(2,7)	0,5	1,9
Total	(8,1)	(4,4)	4,6

4.4 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 PUBLIE
Impôt exigible	117,5	92,8	117,5
Impôt différé	(2,8)	1,4	5,2
Charge d'impôt totale	114,7	94,2	122,7

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 est de 35,43 % (taux de droit commun) et de 20,20 % (taux réduit).

Le taux effectif d'imposition (rapport de la charge d'impôt totale de 114,7 M€ sur le résultat avant impôt) est de 38,3 %. L'écart de 2,9 points par rapport au taux de droit commun s'explique principalement par la charge d'amortissement des écarts d'acquisition (non fiscalisée) et par les déficits fiscaux de l'exercice qui, du fait de leur récupération jugée peu probable, n'ont pas fait l'objet d'impôt différé actif.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors. Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

4.5 Sociétés mises en équivalence

CHIFFRES SIGNIFICATIFS A 100 % (en millions d'euros)	PUBLICATIONS METRO FRANCE
Actif immobilisé net	0,7
Endettement financier	0,0
Total bilan net	11,2
Chiffre d'affaires	12,1
Résultat d'exploitation	(7,8)
Résultat net	(5,6)

La société Publications Métro France est entrée dans le périmètre de consolidation le 31 décembre 2003 (cf. note 2.2.2). Elle ne contribue donc pas au résultat consolidé du Groupe.

5 Notes sur le tableau de financement

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

5.1 Acquisitions de participations financières

Les acquisitions de participations financières se répartissent comme suit en 2003 :

(en millions d'euros)	31.12.03
SOCIÉTÉS ACQUISES	31.12.03
Publications Métro France	12,0
Cabale (ex-Fidélité Production)	3,7
Autres	1,4
Total	17,1

Les investissements financiers du groupe TF1 pour l'exercice 2003 sont constitués pour l'essentiel par une prise de participation dans la société Publications Métro France, à hauteur de 34,3 %.

5.2 Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières

(en millions d'euros)	31.12.03
Désinvestissements corporels et incorporels	5,3
Cession d'immobilisations financières	0,2
Total	5,5

5.3 Variation des dettes nettes sur immobilisations financières

Le paiement de la participation dans TPS acquise en 2002 auprès de Suez, d'une part, et des titres TPS cédés à M6, d'autre part, est échelonné selon les modalités prévues par l'accord signé entre les parties, de sorte que la moitié seulement du prix d'achat et du prix de vente avait été acquittée au 31 décembre 2002, le solde figurant au bilan en dettes sur acquisition de titres et en créances sur cession de titres.

Le poste variation des dettes nettes sur immobilisations financières (diminution de 50,2 M€) comprend ainsi, pour l'essentiel, la moitié du prix d'acquisition de la part de Suez dans TPS, soit 77,3 M€, diminuée de la moitié du prix de cession des titres TPS à M6, soit 27,2 M€.

Annexe des comptes consolidés

6 Autres informations

6.1 Informations sectorielles

6.1.1 Contributions sectorielles au compte de résultat

CONTRIBUTIONS (en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES		RESULTAT D'EXPLOITATION	
	2003	2002	2003	2002
Antenne TF1	1 575,4	1 538,7	295,4	274,4
Edition/Distribution	344,3	338,0	34,3	30,6
Télévision numérique	353,1	289,6	2,8	(13,8)
Eurosport	283,4	293,9	30,2	25,9
Chaînes thématiques	50,9	47,2	(17,1)	(10,9)
Pôle interactif	26,0	11,0	(1,2)	(8,9)
Production	51,3	56,8	(11,5)	3,6
Droits audiovisuels	45,1	46,8	1,2	(7,5)
Divers	13,4	2,7	(0,2)	0,1
Total	2 742,9	2 624,7	333,9	293,5

6.1.2 Contributions sectorielles au bilan

CONTRIBUTIONS (en millions d'euros)	ACTIF IMMOBILISE NET	
	2003	2002
Antenne TF1	158,1	161,7
Edition/Distribution	5,1	4,6
Télévision numérique	486,1	491,7
Eurosport	425,7	430,6
Chaînes thématiques	24,2	22,8
Pôle interactif	0,3	0,8
Production	39,5	44,0
Droits audiovisuels	63,7	58,9
Divers	17,9	15,9
Total	1 220,6	1 231,0

6.1.3 Sous-groupe TPS : états financiers consolidés résumés

BILAN CONSOLIDE DU SOUS-GROUPE TPS A 100 % AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF (en millions d'euros)	2003	2002	PASSIF (en millions d'euros)	2003	2002
Immobilisations incorporelles ¹	6,4	6,8	Capital	1,8	1,8
Immobilisations corporelles	93,1	101,0	Réserves consolidées	(328,4)	(291,6)
Immobilisations financières	0,2	0,4	Résultat	(9,2)	(36,8)
Actif immobilisé	99,7	108,2	Capitaux propres	(335,8)	(326,6)
Programmes et droits de diffusion	78,3	87,0	Provisions pour risques et charges	54,9	39,3
Clients et comptes rattachés	97,7	109,4	Emprunts et dettes financières	228,8	273,3
Autres créances, comptes de régularisation	64,8	64,5	Fournisseurs et comptes rattachés	318,4	315,5
Disponibilités et VMP	4,6	22,5	Autres dettes, comptes de régularisation	78,8	90,1
Total	345,1	391,6	Total	345,1	391,6

¹ Le bilan présenté ci-dessus ne comprend pas la quote-part de fonds de commerce issue de l'affectation des écarts d'évaluation, détaillée à la note 3.2.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU SOUS-GROUPE TPS AU 31 DECEMBRE 2003

(en millions d'euros)	2003 (100%)	QUOTE-PART TF1 (66%) ¹	2002 (100%)	QUOTE-PART TF1 (50/66%) ¹
Chiffre d'affaires	536,8	354,3	500,4	290,3
Autres produits d'exploitation	0,9	0,6	0,4	0,2
Total des produits d'exploitation	537,7	354,9	500,8	290,5
Consommation de production externe	(102,8)	(67,9)	(74,6)	(54,5)
Charges de personnel	(43,8)	(28,9)	(43,8)	(24,9)
Autres charges d'exploitation	(326,8)	(215,7)	(344,4)	(190,8)
Dotations nettes :				
• aux amortissements	(45,8)	(30,2)	(62,5)	(35,8)
• aux provisions	(14,2)	(9,4)	1,3	1,7
Résultat d'exploitation	4,3	2,8	(23,2)	(13,8)
Produits financiers	1,4	0,9	1,0	0,6
Charges financières	(11,0)	(7,2)	(13,5)	(7,7)
Résultat financier	(9,6)	(6,3)	(12,5)	(7,1)
Résultat exceptionnel	(3,9)	(2,6)	(1,1)	(0,9)
Résultat net part du Groupe	(9,2)	(6,1)	(36,8)	(21,8)

¹ Avant élimination des opérations intragroupe de niveau TF1.

6.2 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan liés à l'activité courante du Groupe se ventilent au 31 décembre 2003, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

ENGAGEMENTS DONNES

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2003	TOTAL 2002
Programmes et droits de télédiffusion ¹	395,4	451,2	1,8	848,4	785,3
Droits de retransmissions sportives ¹	167,4	260,0	-	427,4	518,2
Transport d'images	84,2	134,6	12,6	231,4	389,0
Crédits-bails	-	-	-	-	0,2
Locations simples	12,5	26,5	1,8	40,8	64,3
Cautions et garanties	1,4	0,1	0,2	1,7	6,0
Autres engagements	72,2	33,5	18,6	124,3	136,0
Total	733,1	905,9	35,0	1 674,0	1 899,0

¹ Dont 39,1 M€ en CHF et 114,4 M€ en USD.

ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2003	TOTAL 2002
Programmes et droits de télédiffusion ¹	395,4	451,2	1,8	848,4	785,3
Droits de retransmissions sportives ¹	167,4	260,0	-	427,4	518,2
Transport d'images	84,2	134,6	12,6	231,4	389,0
Locations simples	12,5	26,5	1,8	40,8	64,3
Cautions et garanties	5,7	-	-	5,7	6,2
Autres engagements	68,1	16,2	-	84,3	97,1
Total	733,3	888,5	16,2	1 638,0	1 860,1

¹ Dont 39,1 M€ en CHF et 114,4 M€ en USD.

Programmes et droits de diffusion

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements donnés et reçus. Ces engagements sont valorisés, conformément au principe exposé en note 2.17, pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan sous la rubrique "Programmes et droits de télédiffusion".

Ces engagements concernent principalement les sociétés TF1 SA (526,0 M€) et TPS (270,1 M€).

Droits de retransmissions sportives

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice de référence figurent en engagements donnés et reçus, à concurrence du montant non encore facturé.

Ces engagements concernent les sociétés TF1 SA (189,7 M€), Eurosport (183,0 M€) et TPS (54,7 M€).

Transport d'images

Les engagements de transport d'images recouvrent :

- pour l'antenne TF1, les redevances à verser à TDF au titre de la fourniture d'un service de télédiffusion, jusqu'à l'échéance du contrat ;
- pour Eurosport et TPS, les loyers à verser jusqu'à l'échéance des contrats, au titre de la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Crédits-bails

Le GIE Aphélie, structure auprès de laquelle TF1 a pris en crédit-bail l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, est intégré au périmètre de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2000, conformément aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Dès lors, l'engagement au titre du contrat de crédit-bail immobilier est intégré aux comptes consolidés du Groupe.

Les autres engagements de crédit-bail, dans la mesure où ils sont significatifs, ont fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés (conformément à la note 2.6).

Locations simples

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en-cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, TPS, et les sociétés françaises du groupe Eurosport.

Cautions et garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Autres engagements

Ils recouvrent principalement :

- les engagements contractuels au titre des instruments de couverture de change, soit essentiellement des achats et ventes à terme de devises (cf. note 6.3.3). La valorisation de ces instruments a été effectuée de manière à faire ressortir leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice ; ainsi, pour un contrat d'achat à terme, l'engagement donné est

Annexe des comptes consolidés

valorisé au cours à terme, et l'engagement reçu au cours de retournement. Symétriquement, pour un contrat de vente à terme, l'engagement donné est valorisé au cours de retournement, et l'engagement reçu au cours à terme;

- les engagements contractuels au titre des instruments de couverture de taux, valorisés à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice (SWAP et CAP sur emprunt Eurosport, SWAP sur emprunt TPS, SWAP de variabilisation de l'emprunt obligataire TF1). Ces instruments de couverture sont détaillés à la note 6.3.2;
- les redevances contractuelles à verser au consortium Eurosport (engagement donné);
- divers contrats de fourniture de matériels et de prestations de service dans le cadre des activités récurrentes des sociétés du Groupe: en particulier, les contrats d'achat de terminaux de TPS et la maintenance informatique et technique y afférente;
- une participation financière accordée par TPS à France Télécom dans le cadre de l'activité TPSL;
- la vente d'option d'achat d'actions TF1 (voir la note 2.3 de l'Annexe aux comptes sociaux de TF1 SA);
- des engagements de rachat de titres de participation (titres Groupe Glem et Quai Sud).

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques. Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le groupe TF1 au 31 décembre 2003.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

(en millions d'euros)	FIXE/ VARIABLE	LIGNES AUTORISEES ECHEANCES			TOTAL	MONTANT UTILISE ECHEANCES			LIGNES DISPONIBLES
		MOINS DE 1 AN	1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		MOINS DE 1 AN	1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Lignes bilatérales confirmées	V	72,1	427,3	35,7	535,1	88,6	-	-	456,4
Crédits syndiqués	V	-	350,0	-	350,0	-	-	-	350,0
Crédit-bail	V	5,7	11,9	-	17,6	5,7	11,9	-	-
Total autorisations bancaires		77,8	789,2	35,7	902,7				
Emission obligataire	F/V	-	-	500,0	500,0	-	-	500,0	-
Total autorisations		77,8	789,2	535,7	1 402,7				
Convention Bouygues relais ¹	V	500,0	-	-	500,0	-	-	-	500,0
Total utilisations						94,3	11,9	500,0	606,2

¹ La ligne de crédit Bouygues Relais vient en relais des lignes de crédit bancaires confirmées du Groupe; elle ne constitue donc pas un crédit supplémentaire.

6.3 Risques de marché

6.3.1 Risque de liquidité

Comme l'indique le tableau ci-après, la liquidité du groupe TF1 est importante au 31 décembre 2003: le Groupe dispose en effet de lignes de crédit confirmées pour 1 402,7 M€, dont les maturités sont majoritairement comprises entre un et cinq ans. Les utilisations correspondantes s'élèvent à 606,2 M€, soit un taux d'utilisation de 43%.

Le groupe TF1 a par ailleurs profité des excellentes conditions de marché de l'année 2003 (taux longs et spread de crédit historiquement bas) pour lancer avec succès sa première émission obligataire. Cette opération, dont le détail est donné ci-après, permet au Groupe d'atteindre deux objectifs: diversifier ses sources de financement jusqu'alors exclusivement bancaires, tout en rallongeant leur maturité. Effectuée en novembre 2003, l'émission porte sur un montant de 500 M€ remboursable au pair *in fine* dans sept ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375%.

A la suite de cette émission obligataire, le groupe TF1 a décidé en décembre 2003 de renoncer par anticipation à l'un de ses deux crédits syndiqués (381 M€ à échéance 2006). Le 2^d crédit syndiqué est soumis au respect de deux ratios financiers habituellement retenus par les banques:

- dettes financières nettes/EBITDA (où l'EBITDA est défini comme le résultat d'exploitation, augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions);
 - EBITDA/intérêts financiers nets.
- Au 31 décembre 2003, les contraintes de ces ratios sont largement respectées.

6.3.2 Risque de taux

ECHEANCIER DES ACTIFS ET DES DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2003

(en millions d'euros)	MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Passifs financiers à taux fixe	5,8	11,9	500,0	517,7
Passifs financiers à taux variable	109,9	-	-	109,9
Passifs financiers non exposés ¹	0,7	-	-	0,7
Dettes financières brutes	116,4	11,9	500,0	628,3
VMP nettes à taux variable	(150,8)	-	-	(150,8)
Disponibilités à taux variable	(34,1)	-	-	(34,1)
Actifs financiers non exposés ²	(0,2)	-	-	(0,2)
Disponibilités et VMP à taux variable	(185,1)	-	-	(185,1)

¹ Soldes créditeurs de banque.
² Actions propres.

ECHEANCIER DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE AU 31 DECEMBRE 2003

(en millions d'euros)	MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL	VALEUR DE MARCHE ¹
SWAP payeur taux fixe	-	238,5	-	238,5	(5,4)
SWAP payeur taux variable ²	-	-	300,0	300,0	1,7
CAP	-	139,5	-	139,5	(0,8)
Total					(4,5)

¹ Hors intérêts courus non échus.
² Le Groupe a procédé à la variabilisation d'une partie (300 M€) de l'émission obligataire.

SUIVI DU RISQUE DE TAUX ET SENSIBILITE

(en millions d'euros)	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	NON EXPOSE	TOTAL
Passifs financiers (dettes financières)	517,7	109,9	0,7	628,3
Actifs financiers (VMP et disponibilités)	-	(184,9)	(0,2)	(185,1)
Position nette avant gestion	517,7	(75,0)	0,5	443,2
Couverture de taux:				
SWAP payeur taux variable	(300,0)	300,0	-	-
Couverture de taux:				
SWAP payeur taux fixe	238,5	(238,5)	-	-
Position nette après gestion	456,2	(13,5)	0,5	443,2

La politique de gestion du risque de taux consiste à figer à taux fixe la partie de la dette financière brute correspondant au besoin de financement du Groupe (endettement net), en variabilisant la partie excédant le besoin de financement (qui, par définition, est placée à taux variable), afin d'obtenir une couverture bilantielle naturelle.

Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux au 31 décembre 2003, la situation nette après gestion à taux variable est une position active de 13,5 M€; le Groupe a donc une faible sensibilité à la baisse des taux.

Ainsi, une baisse instantanée d'un point de taux d'intérêt à court terme engendrerait une baisse du résultat financier de 0,1 M€; cela représenterait une augmentation des charges financières (nettes des produits de placement) de 0,8% pour l'ensemble de l'exercice 2003.

6.3.3 Risque de change

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

(en millions d'euros)	DEVISE	NOMINAL DES COUVERTURES	VALEURS DE MARCHE
Achat à terme	USD	47,8	(2,3)
Achat à terme activant ¹	USD	10,3	(0,5)
Achat à terme	CHF	23,2	0,1
Vente à terme	GBP	(20,4)	2,0
Vente à terme	autres devises	(5,5)	0,2
Total des couvertures			(0,5)

¹ Un achat à terme activant garantit un cours de couverture minimum et permet de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un niveau de barrière. Si cette barrière est franchie, le cours de couverture redevient le cours minimum garanti.

SUIVI ET GESTION DU RISQUE DE CHANGE

AU COURS DE CLOTURE 2003 (en millions d'euros)	USD ¹	CHF	GBP ²	AUTRES DEVISES	TOTAL
Actifs	39,0	22,0	8,4	6,3	
Passifs	(61,3)	(25,8)	(7,2)	(2,7)	
Hors bilan	(114,4)	(39,1)	-	-	
Position avant gestion	(136,7)	(42,9)	1,2	3,6	
Couvertures ¹	58,1	23,2	(20,4)	(5,5)	
Position nette après gestion	(78,6)	(19,7)	(19,2)	(1,9)	(119,4)
Sensibilité	(1,0)	(0,3)	(0,1)	(0,4)	(1,8)

¹ Sur le dollar, l'exposition nette est à relativiser. En effet, plusieurs entités du Groupe (TF1, TPS, Eurosport) signent de par leur activité des contrats d'achat de droits pluriannuels (jusqu'à cinq ans) qui expliquent l'importance des montants d'exposition du hors-bilan. Ces engagements hors bilan ne sont volontairement pas couverts intégralement, car ils ont une forte probabilité d'être compensés par un chiffre d'affaires récurrent en USD.

² Sur le GBP, la position nette après gestion résulte de couvertures dont le sous-jacent est un chiffre d'affaires futur qui ne figure pas en engagements hors bilan.

L'exposition nette consolidée en devise (contre-valorisée en euros aux cours de clôture), après prise en compte des couvertures, est de 119,4 M€. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées, serait de (1,8 M€).

6.3.4 Risque sur actions

TF1 n'est pas exposée au risque de variation de prix des titres de capital détenus.

Annexe des comptes consolidés



Rapport des Commissaires aux Comptes

6.3.5 Politique de gestion des risques

En fin de chaque année, sont fixés l'ensemble des "taux budget" de change et de taux d'intérêt pour l'année suivante. Ces "taux budget" sont validés par la Direction Générale et deviennent les taux à atteindre pour la mise en place des couvertures.

Un suivi journalier des marchés est assuré grâce à un logiciel d'informations financières en temps réel.

Un point mensuel est effectué avec la Direction Générale sur les positions restant à couvrir, afin de valider les stratégies permettant d'atteindre les "taux budget".

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de SWAP, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés dans un objectif spéculatif.

6.4 Effectifs

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs du Groupe selon les normes de la Convention Collective de la Communication et de la Production Audiovisuelle se répartissait comme suit :

	2003	2002	2001
Collège 1 – Employés et ouvriers	80	116	87
Collège 2 – Agents de maîtrise	795	752	720
Collège 3 – Cadres	2 259	2 142	1 689
Collège 4 – Journalistes	510	470	406
Total	3 644	3 480	2 902

Le tableau ci-dessus présente les effectifs, à fin décembre 2003, des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

6.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux huit cadres dirigeants (trois mandataires sociaux et cinq directeurs fonctionnels du Groupe) au cours de l'exercice 2003 s'élève à 5 491 404 €.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

6.6 Options d'achat ou de souscription d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux salariés est fournie au paragraphe 5.6 "Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions" du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

6.7 Risques sur pays émergents

L'activité et le résultat du groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

6.8 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

TF1, via Eurosport, a conclu en février 2004 un accord avec la société Holland Coordinator and Services BV, contrôlée par M. Tarak Ben Ammar, ayant pour objet le contrôle conjoint de la société Europa TV SpA. Europa TV est titulaire d'une concession nationale pour le service de télévision sur fréquences hertziennes, assurant la couverture de 81 % de la population italienne. Europa TV a lancé en février 2004 une chaîne sportive nationale en clair, identifiée par la marque Sportitalia. Eurosport a acquis 29 % du capital d'Europa TV et dispose d'une option pour 20 % supplémentaires à lever avant le 3 mai 2004.

TF1 a également conclu un accord avec Holland Coordinator and Services BV, contrôlée par M. Tarak Ben Ammar, ayant pour objet le contrôle conjoint de la société Prima TV. TF1 dispose d'une participation à hauteur de 49 % du capital de Prima TV. Prima TV est titulaire d'une autorisation provisoire pour le service de radiodiffusion nationale sur fréquences hertziennes en technique analogique, assurant la couverture de 75,7 % de la population italienne. Prima TV a été en outre autorisée à expérimenter à l'échelle nationale la diffusion d'émissions en mode numérique pour une couverture de 58 % de la population italienne. L'émission en technique numérique sera réalisée moyennant un multiplex numérique terrestre appelé D-Free, qui diffusera au début quatre chaînes de télévision.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont présentés aux pages 61 à 80 du rapport financier.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des congés d'ancienneté, exposé dans les notes 2.2.3, 2.12, et 3.9 de l'annexe.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235, 2° alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.8 de l'annexe présente les modalités de suivi de la valeur des principaux actifs incorporels et écarts d'acquisition. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par le groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- Les parts de coproduction et les droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 2.9 de l'annexe, qui précise notamment le principe de détermination des provisions pour dépréciation. Notre appréciation des provisions pour dépréciation est fondée sur l'analyse de la fiabilité des grilles de diffusion prévisionnelles et notamment sur la comparaison des prévisions de diffusion des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Ces éléments contribuent, sans la remettre en cause, à la formation de l'opinion exprimée ci-dessus, portant sur les comptes pris dans leur ensemble.

Vérification spécifique

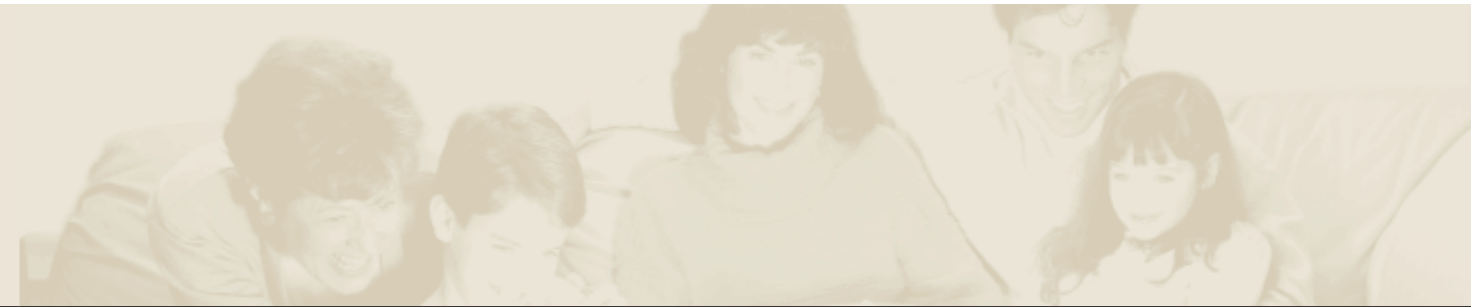
Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la-Défense et Paris, le 10 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD	RSM SALUSTRO REYDEL
Michel ROSSE	Jean-Pierre CROUZET

Bilan social



ACTIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.03 NET	31.12.02 NET	31.12.01 NET
Immobilisations incorporelles	1.2 et 2.1	164,8	187,4	214,6
Concessions et droits similaires		0,1	0,2	0,3
Marque		0,0	0,0	0,0
Fonds commercial		0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0	0,0
Coproductions diffusables		91,4	109,0	107,8
Coproductions rediffusables		45,5	53,0	49,7
Coproductions en cours		27,8	25,2	56,8
Immobilisations corporelles	1.3 et 2.2	32,5	36,0	45,0
Terrains		0,0	0,0	0,0
Constructions		0,0	0,0	0,0
Installations techniques, matériels et outillages		10,7	14,3	18,2
Autres immobilisations corporelles		18,9	20,7	25,3
Immobilisations corporelles en cours		2,9	1,0	1,5
Immobilisations financières	1.4 et 2.3	979,0	1 048,4	551,3
Participations		589,7	655,6	424,3
Créances rattachées à des participations		0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés		27,6	27,3	27,2
Prêts		361,1	364,8	99,1
Autres immobilisations financières		0,6	0,7	0,7
ACTIF IMMOBILISE		1 176,3	1 271,8	810,9
Stocks et en-cours	1.5 et 2.4	468,0	425,0	384,9
Matières premières et autres approvisionnements		0,6	0,6	0,9
Marchandises		0,0	0,0	0,0
Droits de première diffusion		213,3	171,2	150,9
Droits rediffusables		137,1	143,8	127,7
Droits de diffusion en cours		117,0	109,4	105,4
Avances et acomptes versés sur commandes		2,6	1,7	4,1
Créances clients et comptes rattachés	1.6 et 2.5	344,8	362,3	334,6
Autres créances	2.5	449,6	436,1	598,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1.7 et 2.6	154,5	2,3	2,3
Charges constatées d'avance	2.7	117,7	102,3	83,2
ACTIF CIRCULANT		1 537,2	1 329,7	1 407,1
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1,5	0,0	0,0
Prime de remboursement des emprunts		3,0	0,0	0,0
Ecart de conversion actif		0,0	0,9	0,9
TOTAL DE L'ACTIF		2 718,0	2 602,4	2 218,9

PASSIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.03	31.12.02	31.12.01
Capital		43,0	42,8	42,4
Prime d'émission		63,7	53,4	36,4
Ecart de réévaluation		0,0	0,0	0,0
Réserve légale		4,3	4,2	4,2
Réserve de plus-value à long terme		25,0	25,0	25,0
Autres réserves		734,0	670,0	530,0
Report à nouveau		66,9	74,6	75,3
Résultat net de l'exercice		101,7	198,0	276,2
Subventions d'investissement	1.8	0,0	0,0	0,0
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	1.9	132,5	150,4	149,0
CAPITAUX PROPRES	2.8	1 171,1	1 218,4	1 138,5
Provisions pour litiges		12,1	3,2	9,1
Provisions pour charges		0,0	0,9	0,9
Autres provisions pour risques		29,4	31,0	28,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.10, 1-11, 1-12 et 2.9	41,5	35,1	38,0
Autres emprunts obligataires		502,9	0,0	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ¹		0,0	18,5	43,8
Emprunts et dettes financières divers ²		233,7	495,0	241,5
Fournisseurs et comptes rattachés		420,9	444,8	456,8
Dettes fiscales et sociales		169,4	147,4	129,6
Dettes sur immobilisations		2,5	79,4	2,1
Dettes diverses		166,7	146,1	152,9
Produits constatés d'avance		7,7	16,9	15,6
DETTES	2.10	1 503,8	1 348,1	1 042,3
Ecart de conversion passif		1,6	0,8	0,1
TOTAL DU PASSIF		2 718,0	2 602,4	2 218,9
1 Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0,0	18,5	19,8
2 Dont comptes courants intra groupe		233,7	495,0	241,5

Compte de résultat social

Tableau de financement social
en flux de trésorerie

(en millions d'euros)	ANNEXE	2003	2002	2001
Produits d'exploitation	1.13 et 3.1	1 596,2	1 552,0	1 567,1
Recettes de publicité liées à l'Antenne	3.1	1 461,3	1 424,2	1 414,3
Ventes de prestations techniques		1,5	1,4	1,7
Divers		10,4	9,6	15,6
Production stockée		(1,3)	0,2	(0,4)
Production immobilisée		1,5	0,0	0,0
Subvention d'exploitation		0,0	0,3	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		26,3	20,4	26,9
Transferts de charges		93,6	92,2	103,6
Autres produits		2,9	3,7	5,4
Charges d'exploitation		(1 278,0)	(1 271,6)	(1 176,6)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3.2	(554,2)	(465,8)	(469,9)
Variation de stock		63,8	44,3	64,5
Autres achats et charges externes		(354,0)	(426,0)	(341,4)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.3	(93,3)	(91,4)	(92,6)
Salaires et traitements	3.4	(102,3)	(98,9)	(98,4)
Charges sociales	3.5	(46,2)	(43,3)	(43,9)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.6			
• amortissements des coproductions diffusées		(55,3)	(91,8)	(89,4)
• amortissements des autres immobilisations		(12,1)	(13,2)	(17,0)
• provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		(41,2)	(17,9)	(16,3)
• provisions pour risques et charges		(13,4)	(2,3)	(6,8)
Autres charges	3.7	(69,8)	(65,3)	(65,4)
RESULTAT D'EXPLOITATION		318,2	280,4	390,5
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0	0,0
Produits financiers		63,0	83,5	95,4
Charges financières		(144,1)	(53,0)	(49,8)
RESULTAT FINANCIER	3.8	(81,1)	30,5	45,6
RESULTAT COURANT		237,1	310,9	436,1
Produits exceptionnels		62,5	66,7	162,8
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,6	0,3	1,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		18,2	19,9	129,3
Reprises sur provisions		43,7	46,5	32,4
Charges exceptionnelles		(81,3)	(84,2)	(184,9)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,1)	(2,8)	(2,1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(55,3)	(33,5)	(127,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(25,9)	(47,9)	(55,6)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.9	(18,8)	(17,5)	(22,1)
Participation des salariés		(10,4)	(8,7)	(11,6)
Impôt sur les sociétés	3.10 et 3.11	(106,2)	(86,7)	(126,2)
RESULTAT NET		101,7	198,0	276,2

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
1 - Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	101,7	198,0	276,2
Amortissements et provisions ^{1 2}	120,4	10,2	5,7
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0	0,0
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	11,9	0,7	(12,6)
Capacité d'autofinancement	234,0	208,9	269,3
Acquisitions de coproductions ²	(32,5)	(64,2)	(119,0)
Amortissements et provisions de coproductions ²	37,2	92,6	112,2
Stocks	(43,0)	(40,1)	(63,9)
Créances d'exploitation	(13,5)	115,2	(197,6)
Dettes d'exploitation	10,3	1,1	(18,2)
Charges à répartir	(1,5)	0,0	0,0
Avances nettes en provenance des tiers	(0,9)	2,4	(2,2)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(43,9)	107,0	(288,7)
TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	190,1	315,9	(19,4)
2 - Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{1 2}	(8,7)	(5,0)	(10,3)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{1 2}	0,5	0,2	0,2
Acquisitions de participations financières	(67,1)	(250,5)	(330,0)
Cessions de participations financières	15,3	19,1	128,9
Variation nette des dettes sur immobilisations	(76,9)	77,3	(3,9)
Variation nette des autres immobilisations financières	3,7	(265,7)	(5,1)
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS	(133,2)	(424,6)	(220,2)
3 - Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres	10,6	17,4	19,0
Variation nette des dettes financières	241,5	229,5	115,9
Dividendes mis en paiement	(138,3)	(136,9)	(136,5)
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT	113,8	110,0	(1,6)
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE	170,7	1,3	(241,2)
Trésorerie au début de l'exercice	(16,2)	(17,5)	223,7
Variation de la trésorerie	170,7	1,3	(241,2)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	154,6	(16,2)	(17,5)

¹ Hors parts de coproduction de programmes.

² En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproductions de programmes, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Annexe des comptes sociaux



Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2003.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 Règles et méthodes comptables

1.1 Comparabilité des comptes

Une provision pour congés d'ancienneté est comptabilisée par application de la recommandation R-01 du CNC du 1^{er} avril 2003, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (voir paragraphe 1.12 pour la méthode de calcul et paragraphe 2.9 pour l'impact sur les comptes). Compte tenu de son caractère peu significatif, ce changement de méthode n'altère pas la comparabilité des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles

1.2.1 Principes généraux

Les parts de production des programmes sont amorties lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous :

a - Programmes Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

b - Programmes de dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

c - Autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d - Autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé.

1.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un 1^{er} passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

1.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une 1^{re} fois, et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte "Coproductions rediffusables" et valorisées à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition.

1.2.4 Coproductions en cours

Les parts de coproduction des programmes qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à être diffusés sont inscrites à la rubrique "Coproductions en cours". Les parts de coproduction des programmes sont valorisées à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.3 Immobilisations corporelles

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur valeur d'utilité est :

- soit égale à la quote-part de capitaux propres détenue dans la filiale concernée ;
- soit déterminée en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité de la filiale concernée.

Quand la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour risques et charges.

1.5 Stocks et en-cours

1.5.1 Principes généraux

Les droits de diffusion et la production propre sont consommés lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous :

a - Achats de droits de télédiffusion (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

b - Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

c - Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d - Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

1.5.2 Droits de première diffusion

Les droits non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un 1^{er} passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

1.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles sont enregistrés dans le compte "Droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.5.4 Droits de diffusion en cours

Les droits de diffusion qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à diffuser sont inscrits à la rubrique "Droits de diffusion en cours". Les droits de diffusion sont valorisés à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.6 Créances clients

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 2001 ;
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2001.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2001 et non recouvrées au 31 décembre 2003 ne sont pas significatifs.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

1.8 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.9 Provisions réglementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de programmes non encore diffusés, calculés à partir du 1^{er} jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 24 ^e mois	2 %

Annexe des comptes sociaux



1.10 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1.11 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

1.12 Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

1.13 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent aux recettes de TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1.14 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan en immobilisations incorporelles et en droits de diffusion en cours.

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux figurent en engagements hors bilan.

1.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge au moment de leur paiement.

2 Notes sur le bilan

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

ETAT RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	2003	2002
Coproductions en cours	27,6	59,7
Coproductions diffusables	109,0	107,8
Coproductions rediffusables	53,3	50,0
Valeur des coproductions au 1^{er} janvier	189,9	217,5
A ajouter		
Investissements intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	60,1	77,1
A déduire		
Désinvestissements intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
Coût de 1 ^{re} diffusion	(48,9)	(83,2)
Coût de 2 ^e diffusion	(6,4)	(8,6)
Coût total de diffusion	(55,3)	(91,8)
Droits échus	(13,5)	(4,7)
Réformes et abandons	(11,7)	(8,2)
VNC reventes	(2,4)	-
Désinvestissements totaux intervenus du 1^{er} janvier au 31 décembre	(82,9)	(104,7)
Valeur des coproductions au 31 décembre	167,1	189,9
Ventilation		
Coproductions en cours	30,1	27,6
Coproductions diffusables	91,4	109,0
Coproductions rediffusables	45,6	53,3
Total	167,1	189,9

Au 31 décembre 2003, le montant du risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 30,3 M€ :

- 0,2 M€ est couvert par voie de dépréciation d'actif ;
- 30,1 M€ sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 1.9.

2.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

VARIATION DES VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	01.01.03	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.03
Installations techniques et matériels	60,9	2,4	4,5	58,8
Autres immobilisations	82,7	4,4	35,1	52,0
Immobilisations en cours	1,0	2,8	0,9	2,9
Total	144,6	9,6	40,5	113,7

VARIATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	01.01.03	DOTATIONS	REPRISES	31.12.03
Installations techniques et matériels	46,6	6,0	4,5	48,1
Autres immobilisations	62,0	6,0	34,9	33,1
Total	108,6	12,0	39,4	81,2

2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

Au cours de l'exercice,

TF1 a acheté les titres des sociétés suivantes :

- TV Breizh 8,8 M€ pour 25,83 % du capital
- Publications Métro France 12,0 M€ pour 34,3 % du capital

TF1 a acheté à Siccis la participation qu'elle détenait dans :

- TF1 International pour 36,4 M€

TF1 a souscrit à l'augmentation de capital des sociétés :

- Protécra pour 6,7 M€
- TF1 Music pour 2,9 M€

TF1 a cédé à TF1 Production la participation qu'elle détenait dans les sociétés :

- Studios 107 pour 4,7 M€
- Groupe Glem pour 10,4 M€

TF1 a cédé à TF1 International la participation qu'elle détenait dans la société :

- Protécra pour 9,0 M€

TF1 a constitué une provision de 105,5 M€ sur des titres de filiales, qui se décompose comme suit :

- TF1 Digital 83,8 M€
- TF1 International 11,0 M€
- TV Breizh 10,7 M€

Au total, au 31 décembre 2003, la valeur brute des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 696,3 M€, dépréciés à hauteur de 106,6 M€.

Prêts

Cette rubrique comporte pour l'essentiel :

- un prêt participatif de 45,7 M€ (dont 31,0 M€ de valeur nominale) consenti au GIE Aphélie. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourra permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit bail, selon les modalités décrites au paragraphe 4.1 ;
- un prêt à long terme consenti au GIE Aphélie racheté par TF1 à un pool de banques le 31 mars 2000 (valeur résiduelle au 31 décembre 2003 : 46,4 M€) ;
- un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31 décembre 2003 : 268,8 M€).

Autres titres immobilisés

Cette rubrique est essentiellement composée de 1 245 387 actions TF1 pour un montant global de 25,9 M€.

993 850 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 99-305 de la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 1999.

En octobre 1999, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé que 1/10 de leur investissement par apport personnel. Les 9/10 restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat "call", au prix de 18,66 €, portant sur 709 900 actions TF1 (après division par dix du nominal). Ces actions sont destinées pour l'essentiel à couvrir ce "call".

251 537 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 01-436 de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 2001.

En décembre 2001, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé que 1/10 de leur investissement par apport personnel. Les 9/10 restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat "call", au prix de 29,26 €, portant sur 97 550 actions TF1.

Annexe des comptes sociaux



2.4 Stocks et en-cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés.

LIBELLES	ACHATS DE DROITS	PRODUCTION INTERNE	TOTAL 2003	RAPPEL 2002
Droits de 1 ^{re} diffusion	199,9	1,8	201,7	179,6
Droits de rediffusion	177,6	-	177,6	159,0
Droits de diffusion en cours	108,8	1,2	110,0	105,9
Stock de droits de diffusion au 1^{er} janvier	486,3	3,0	489,3	444,5
A ajouter				
Achats intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	552,0	284,4	836,4	822,7
A déduire				
Consommations intervenues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre :				
Coût de 1 ^{re} diffusion	419,3	274,5	693,8	711,6
Coût de 2 ^e diffusion	32,3	-	32,3	34,9
Coût total de diffusion	451,6	274,5	726,1	746,5
Droits échus				
	17,9	-	17,9	10,8
Réformes et abandons				
	16,2	11,2	27,4	19,7
Reventes				
	2,4	-	2,4	0,9
Consommations totales intervenues du 1^{er} janvier au 31 décembre				
	488,1	285,7	773,8	777,9
Stock de droits de diffusion au 31 décembre				
	550,2	1,7	551,9	489,3
Variation de stock				
	63,9	(1,3)	62,6	44,8
Ventilation				
Droits de 1 ^{re} diffusion	259,8	1,1	260,9	201,7
Droits de rediffusion	173,4	-	173,4	177,6
Droits de diffusion en cours	117,0	0,6	117,6	110,0
Total	550,2	1,7	551,9	489,3

Au 31 décembre 2003, le risque de non-diffusion des droits est couvert par voie de dépréciation d'actif pour un montant de 84,4 M€.

2.5 Créances

2.5.1 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2003, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder, figurant dans le poste "Dettes diverses", s'élève à 158,2 M€. Au 31 décembre 2002, ces créances s'élevaient à 180,8 M€.

2.5.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 61,7 M€, à l'impôt sur les sociétés pour 0,5 M€, et d'emprunts des filiales effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour 392,8 M€.

2.5.3 Échéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 1 322,1 M€.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 6,6 M€, et une quote-part de l'actif circulant, soit 960,3 M€, ont une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 306,7 M€, a une échéance de un à cinq ans.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 48,5 M€, a une échéance supérieure à cinq ans.

2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées, d'une part, d'actions TF1 acquises pour couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et dirigeants de TF1 pour un montant de 0,2 M€ et, d'autre part, de SICAV monétaires pour 134,7 M€, cette rubrique ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2003.

2.7 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 117,7 M€, dont 113,3 M€ concernant des retransmissions sportives.

2.8 Capitaux propres

Le capital est divisé en 215 154 149 actions ordinaires de 0,2 € entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	01.01.03	AFFECTATION DU RESULTAT (AGO 23.04.03)	AUTRES MOUVEMENTS	31.12.03
Capital	42,8	-	0,2 ³	43,0
Prime d'émission	53,4	-	10,3 ³	63,7
Réserve légale	4,2	0,1	-	4,3
Réserve de plus-values à long terme	25,0	-	-	25,0
Report à nouveau	74,6	(4,4)	(3,3) ⁴	66,9
Autres réserves	670,0	64,0	-	734,0
Résultat de l'exercice	198,0	(198,0)	101,7	101,7
Sous-total	1 068,0	(138,3)	108,9	1 038,6
Provisions réglementées	150,4	-	(17,9) ²	132,5
Total	1 218,4	(138,3)¹	91,0	1 171,1

1 Dividendes payés à partir du 28 avril 2003.

2 Mouvements nets de l'exercice.

3 Exercice d'options de souscription d'actions.

4 Provision pour congés d'ancienneté à l'ouverture, imputée sur les réserves.

2.9 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées aux notes 1.10, 1.11 et 1.12, ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions de francs)	01.01.03	DOTATIONS	REPRISES POUR UTILISATION	REPRISES POUR NON-UTILISATION	31.12.03
Provisions pour litiges	3,2	11,5	1,1	1,5	12,1
Provisions relatives aux sociétés apparentées	17,1	3,1	8,2	-	12,0
Provisions pour irrécouvrabilité clients	2,7	-	-	-	2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	11,2	1,3	1,3	-	11,2
Provisions pour congés d'ancienneté	3,3 ¹	0,6	0,4	-	3,5
Provisions pour perte de change	0,9	-	0,9	-	0,0
Total	38,4	16,5	11,9	1,5	41,5

1 Provision à l'ouverture imputée sur les réserves.

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Les provisions pour litiges ont été évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux et risques liés à l'activité de la société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

2.10 Dettes

2.10.1 Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 M€ remboursable au pair *in fine* dans sept ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375 %.

2.10.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 283,0 M€, non utilisés au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, la société a mis en place :

- en mai 1999, un crédit syndiqué de 381 M€ pour une durée de sept ans, auquel TF1 a renoncé par anticipation en décembre 2003 ;
- en juillet 2002, un crédit syndiqué de 350 M€ pour une durée de cinq ans.

Au 31 décembre 2003, ces crédits n'ont pas été utilisés.

2.10.3 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 190,7 M€ (157,1 M€ en 2002).

2.10.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder pour 162,5 M€ (141,3 M€ en 2002).

2.10.5 Échéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 1 496,2 M€, ont une échéance inférieure ou égale à un an pour 995,4 M€.

Le poste "Emprunt obligataire" a une échéance supérieure à cinq ans pour 500 M€.

La quote-part des dettes diverses dont l'échéance est supérieure à un an s'élève à 0,8 M€.

3 Notes sur le compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 1 461,3 M€ correspondent aux recettes de TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 126,2 M€.

Annexe des comptes sociaux

3.2 Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de droits de diffusion sont comptabilisés en valeur d'exploitation et sont consommés au moment de leur diffusion ou de leur mise au rebut.

3.3 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 76,5 M€ en 2003 contre 74,7 M€ en 2002.

3.4 Salaires et traitements

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 5,2 M€. En 2002, ces rémunérations s'élevaient à 6,0 M€.

3.5 Charges sociales

Dans ce poste figure une charge de 3,5 M€, relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

3.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique "Amortissements de coproductions diffusées" est constituée par les amortissements des parts de coproduction des programmes diffusés.

3.7 Autres charges

Dans cette rubrique, figurent les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 58,1 M€ en 2003 (58,2 M€ en 2002).

3.8 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002
Dividendes	23,2	37,0
Intérêts nets versés	10,2	13,7
Provisions pour dépréciation des titres ¹	(105,5)	-
Provisions pour dépréciation des autres créances	(7,2)	-
Provisions pour risques	(2,2)	(16,8)
Ecart de change	(0,3)	(3,5)
Produits sur cessions de VMP	0,7	0,1
Net	(81,1)	30,5

¹ Voir paragraphe 2.3.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 9,7 M€ et les intérêts reçus à 24,8 M€ en 2003 (respectivement 4,6 M€ et 27,4 M€ en 2002).

3.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(25,2)	(12,9)
Dotations nettes de provisions (amortissements dérogatoires compris)	17,9	(1,4)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations financières ¹	(12,2)	0,1
Divers	0,7	(3,3)
Perte nette	(18,8)	(17,5)

¹ Reclassement de titres au sein du groupe TF1 pour l'essentiel.

3.10 Impôt sur les sociétés

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 35,43 % et l'impôt effectif (51,1 %) s'explique principalement, d'une part, par la réintégration des provisions pour dépréciation des titres de participation pour 105,6 M€ et des moins-values sur cessions de titres de participation pour 9,1 M€, et, d'autre part, par la déduction des dividendes pour un montant de 23,1 M€, de la participation pour 1,7 M€ et du résultat déficitaire du GIE Aphélie pour 1,3 M€.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1999.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

3.11 Fiscalité différée

(en millions d'euros)	ACCROISSEMENT FUTUR D'IMPOT	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Provisions réglementées	46,9	-
Participation, congés payés, organic, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté...	-	12,5

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2003, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

ENGAGEMENTS DONNES

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2003	RAPPEL 2002
Programmes et droits de télédiffusion ¹	294,6	270,4	1,6	566,6	618,1
Droits de retransmissions sportives ¹	65,8	123,8	-	189,6	224,1
Crédit-bail immobilier	16,3	73,8	9,7	99,8	113,3
Contrats de location simple	7,2	10,6	-	17,8	37,0
Contrats de transport d'images	64,4	61,3	-	125,7	189,6
Garanties	127,4	125,8	15,5	268,7	259,1
Divers	18,0	3,3	4,0	25,3	33,1
Total	593,7	669,0	30,8	1 293,5	1 474,3

ENGAGEMENTS RECUS

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2003	RAPPEL 2002
Programmes et droits de télédiffusion ¹	294,6	270,4	1,6	566,6	618,1
Droits de retransmissions sportives ¹	65,8	123,8	-	189,6	224,1
Crédit-bail immobilier	16,3	73,8	9,7	99,8	113,3
Contrats de location simple	7,2	10,6	-	17,8	37,0
Contrats de transport d'images	64,4	61,3	-	125,7	189,6
Divers	18,3	3,6	-	21,9	27,8
Total	466,6	543,5	11,3	1 021,4	1 209,9

¹ Dont 3,0 M€ en USD et 33,7 M€ en CHF.

Le poste "Programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels, relatifs principalement à des émissions de variétés, de jeux et divertissements, pour un montant de 271,6 M€. Le poste "Droits de retransmissions sportives" intègre quasi exclusivement des contrats pluriannuels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2003.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE Aphélie l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992 - 1, quai du Point-du-Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 164,6 M€ (hors frais financiers), soit :

- terrain 45,7 M€
- immeuble 57,9 M€
- équipements 61,0 M€

Depuis le 30 juin 2001, TF1 a la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ¹ :	114,8
• cumul antérieur	101,6
• exercice	13,2
Dotations "théoriques" aux amortissements ² :	81,0
• cumul antérieur	72,5
• exercice	8,5
Loyers futurs prévisionnels restants ³ :	
• à moins de 1 an	16,3
• à plus de 1 an et moins de 5 ans	73,8
• à plus de 5 ans	9,7
Option d'achat de l'immeuble en 2009	67,1

¹ Dont capital remboursé : 36,9 M€.

² Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

³ Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25% pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

4.2 Utilisation des instruments financiers de couverture

4.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises, ainsi que des contrats d'achat d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 2004 des contrats signés au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, la contre-valeur du montant global de ces en-cours s'élève à 34,2 M€ dont :

- 8,7 M€ d'achats à terme constitués en US dollars ;
- 7,1 M€ d'achats à terme activant constitués en US dollars ;
- 18,4 M€ d'achats à terme constitués en francs suisses.

4.2.2 Couverture du risque de taux

En 2003, TF1 a souscrit un SWAP de taux de 300 M€ dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du Groupe. Cette dernière est explicitée dans l'annexe des comptes consolidés.

L'impact des opérations de couverture de risque de taux au 31 décembre 2003 figure dans les produits financiers pour 0,7 M€.

Annexe des comptes sociaux

4.3 Effectifs

A la clôture de l'exercice, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2003	2002	2001
Collège 1 - Employés	34	39	40
Collège 2 - Agents de maîtrise	465	446	442
Collège 3 - Cadres	701	671	636
Collège 4 - Journalistes	236	227	212
Total	1 436	1 383	1 330

4.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux huit cadres dirigeants (trois mandataires sociaux et cinq directeurs fonctionnels du Groupe) au cours de l'exercice 2003 s'élève à 5 491 404 €.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

4.5 Options d'achat ou de souscription d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux salariés est fournie au paragraphe 5.6 "Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions" du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

4.6 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2003 s'élève à 274 709 €.

4.7 Mouvements de provisions

(en millions d'euros)	01.01.03	DOTATIONS	REPRISES	31.12.03
Provisions réglementées				
• Sur immobilisations incorporelles (programmes)	150,4	25,9	43,8	132,5
Provisions pour risques et charges	35,1	19,8	13,4	41,5
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	3,3	0,1	0,4	3,0
Provisions sur immobilisations financières				
• Participations	1,1	105,6	-	106,7
• Créances rattachées à des participations	0,3	-	0,3	-
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant				
• Stocks	65,0	41,1	21,6	84,5
• Autres créances d'exploitation	1,7	7,1	-	8,8
Total	256,9	199,6	79,5	377,0

4.8 Inventaires des valeurs mobilières au 31 décembre 2003

TITRES DE PARTICIPATION	NOMBRE DE TITRES	%	VALEURS D'INVENTAIRE (en euros)
EUROSPORT	150 000 000	100,00	273 949 205
SYALIS	40 000	99,76	36 829 382
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	21 450 523
TF1 FILMS PRODUCTION	169 994	100,00	18 513 707
TF1 PUBLICITE	30 000	100,00	15 494 320
TCM DA	5 100	34,00	4 312 130
TELESHOPPING	8 500	100,00	4 296 014
TV BREIZH	91 145	40,49	1 378 245
PUBLICATIONS METRO FRANCE	343	34,30	986 404
TAPAS 4	40 000	100,00	40 000
TAPAS	2 475	99,00	39 408
SAGIT	39 994	99,99	38 642
@ TF1	39 999	100,00	37 905
TCM GESTION	848	33,92	12 792
SMR6	10 000	20,00	10 000
TVB NANTES	440	11,00	4 400
TPP	5	1,00	3 742
FILM PAR FILM	1	0,01	786
TELEMA	1	0,01	599
GROUPE GLEM	1	0,02	302
NOUVELLES EDITIONS TF1	25	1,00	226
TRICOM & CIE	2	0,07	108
SERIE CLUB	1	0,004	34
EUROSHOPPING	1	0,02	20
TRICOM	1	0,003	19
TPS GESTION	1	0,02	6
TF6 GESTION	1	0,001	1
Total des titres de participation			377 394 960

La valeur d'inventaire correspond à la part de situation nette détenue par TF1 SA.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	NOMBRE DE TITRES	COURS AU 31.12.03	VALEURS D'INVENTAIRE (en euros)
ABSOLU VEGA	13 210	2 278,53	30 099 381
CARDIF JOUR	625	26 957,12	16 848 200
FIMA EURO TRESORERIE	338	47 344,93	16 002 586
DEXIA MONEY 3 M	889	17 540,30	15 593 327
CARDIF TRESORERIE	917	15 980,43	14 654 054
CLMA TRESORERIE 3 MOIS	13	866 407,16	11 263 293
CLAM EONIA	59	181 006,82	10 679 402
CDC MONETAIRE	2 811	3 614,07	10 159 151
NATEXIS SECURITE JOUR	192	47 645,87	9 148 007
CENTRALE USD	22	11 299,24	248 583
Total des valeurs mobilières de placement			134 695 984
ACTIONS TF1 SA	30 000	8,22 ¹	246 544 ¹
Total des valeurs mobilières			512 337 488

¹ Valeur nette comptable (cf § 2.6).

4.9 Tableau des filiales et participations

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	DEVISE	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE CAPITAL ET RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR BRUTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS, NON REMBOURSES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS DE L'EXERCICE
En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée											
En milliers d'euros											
I - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)											
TF1 PUBLICITE		2 400	9 225	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 587 898	3 869	5 370
TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	15 550	99,996 %	1 768	1 768	-	-	36 415	414	1 000
TELESHOPPING		127	1 253	100,00 %	130	130	-	-	73 143	2 915	1 050
TF1 PUBLICATIONS		75	(1 558)	99,88 %	519	-	1 392	-	-	30	-
TF1 ENTREPRISES		3 000	426	100,00 %	3 049	3 049	-	-	60 835	18 024	15 704
SYALIS		40	34 773	99,76 %	41 680	41 680	-	-	-	2 105	-
TF1 US	USD	28	-	100,00 %	24	24	-	-	-	-	-
SWONKE		18	420	100,00 %	900	441	-	-	-	-	-
e-TF1		1 000	(34)	99,90 %	999	999	-	-	28 204	(1 770)	-
TF1 DIGITAL		99 132	(12 328)	100,00 %	99 132	15 285	42 434	-	482	(91 180)	-
@ TF1		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(2)	-
SAGIT		40	-	99,99 %	40	40	-	-	-	(1)	-
EUROSPORT SA		15 000	242 858	100,00 %	234 243	234 243	268 823	-	359 676	16 092	-
TF1 PRODUCTION		40	(1)	100,00 %	40	40	15 245	-	-	(155)	-
TAPAS 4		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TAPAS		40	-	99,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TF1 EXPANSION		38	(59 001)	100,00 %	94 921	94 921	53 319	-	-	(1 838)	-
SACAS		38	(33 255)	99,96 %	154 628	154 628	3 971	-	-	(1 329)	-
TF1 INTERNATIONAL		37 500	(8 601)	100,00 %	36 431	25 431	-	-	34 074	(41 259)	-
II - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
MEDIAMETRIE		930	4 705	10,75 %	15	15	-	-	35 838	771	19
MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	255	255	-	-	-	-	-
TCM GESTION		40	(2)	33,92 %	14	14	-	-	3	-	-
TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	7 902	34,00 %	82	82	6 516	-	20 940	4 541	21
TV BREIZH		22 510	(12 336)	40,491 %	12 113	1 393	1 760	-	5 904	(6 770)	-
PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	8 418	34,30 %	12 000	12 000	-	-	-	(5 642)	-
TVB NANTES		40	-	11,00 %	4	4	-	-	-	-	-
SMR6		50	-	20,00 %	10	10	-	-	-	-	-
III - Participations (capital détenu inférieur à 10 %)											
GROUPE GLEM		80	7 176	0,02 %	3	3	861	-	1 327	(5 744)	-
TF1 PUBLICITE PRODUCTION		8	108	1,00 %	-	-	-	-	13 067	258	3
GIE CHALLENGER FORMATION		11	-	6,67 %	1	1	-	-	2 058	-	-
MEDIAMETRIE EXPANSION		1 829	(363)	5,00 %	91	-	-	-	-	20	-
TPS GESTION		72	(1)	0,02 %	-	-	-	-	496	(34)	-
LES NOUVELLES EDITIONS TF1		40	(85)	1,00 %	-	-	-	-	105	68	-
EUROSHOPPING		75	(1)	0,02 %	-	-	-	-	34	27	-
TRICOM & CIE		45	8	0,07 %	-	-	-	-	44	109	-
TF6		80	11	0,02 %	-	-	-	-	15 366	(274)	-
TF6 GESTION		80	-	0,001 %	-	-	-	-	3	-	-
SERIE CLUB		50	263	0,004 %	2	2	-	-	8 634	540	-
SED ODYSSEE		8	(63)	0,20 %	-	-	1 227	-	4 401	(443)	-
LA CHAINE INFO		4 500	50	0,0003 %	-	-	2 276	-	37 515	(9 633)	-
TF1 CINEMA		1 950	(915)	0,001 %	-	-	1 316	-	50	(11 793)	-
TF1 SATELLITE		37	(8 054)	0,04 %	62	62	-	-	-	(730)	-
TELEMA		1 000	4 971	0,01 %	3	3	-	-	8 541	19	-
FILM PAR FILM		1 525	6 332	0,01 %	1	1	-	-	3 538	-	-
TRICOM		450	18	0,003 %	-	-	-	-	-	165	-
Total					696 318	589 682					

4.10 Evénements postérieurs à la clôture

TF1 a conclu un accord avec Holland Coordinator and Services BV, contrôlée par M. Tarak Ben Ammar, ayant pour objet le contrôle conjoint de la société Prima TV. TF1 dispose d'une participation à hauteur de 49 % du capital de Prima TV. Prima TV est titulaire d'une autorisation provisoire pour le service de radiodiffusion nationale sur fréquences hertziennes en tech-

nique analogique, assurant la couverture de 75,7 % de la population italienne. Prima TV a été en outre autorisée à expérimenter à l'échelle nationale la diffusion d'émissions en mode numérique pour une couverture de 58 % de la population italienne. L'émission en technique numérique sera réalisée moyennant un multiplex numérique terrestre appelé D-Free, qui diffusera au début quatre chaînes de télévision.

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1 tels qu'ils sont présentés aux pages 82 à 95 du rapport financier ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des congés d'ancienneté, exposé dans les notes 1.1, 1.12, et 2.9 de l'annexe.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235, 1° alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.4 de l'annexe présente les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- Les parts de coproduction et les droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans les notes 1.2 et 1.5 de l'annexe, qui précisent notamment le principe de détermination des provisions pour dépréciation. Notre appréciation des provisions pour dépréciation est fondée sur l'analyse de la fiabilité des grilles de diffusion prévisionnelles et notamment sur la comparaison des prévisions de diffusion des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Ces éléments contribuent, sans la remettre en cause, à la formation de l'opinion exprimée ci-dessus, portant sur les comptes pris dans leur ensemble.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et aux détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la-Défense et Paris, le 10 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Pierre CROUZET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société TPS

Le Conseil d'Administration du 2 décembre 2003 a autorisé la signature d'une convention aux termes de laquelle TF1 octroie à TPS la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose en utilisant un compte courant de trésorerie.

Cette convention porte sur un montant maximum de 270 M€ et est valable pour une durée d'un an.

TPS peut effectuer ses tirages auprès de ses actionnaires (TF1 détentrice de 66 % du capital, Métropole Télévision-M6 détentrice de 34 % du capital) ou, à défaut, auprès d'un des deux actionnaires.

Cette convention donne la possibilité à TPS d'effectuer :

- des tirages quotidiens au taux EONIA + 0,25 % ;
- des blocages de trésorerie à trois mois sur base EURIBOR 3 mois + 0,15 %.

Au titre de l'exercice 2003, le montant facturé par TF1 s'est élevé à 54 milliers d'euros.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick Le Lay, Etienne Mougeotte.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec des filiales du Groupe

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles, en date du 15 novembre 1999, prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles, augmentés du montant facturé par la société Bouygues à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. Cette quote-part est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2003, outre des prestations spécifiques à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à certaines de ses filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	MONTANT HT
TF1 PUBLICITE	15 104
EUROSPORT	3 258
TF1 ENTREPRISES	617
TF1 VIDEO	2 162
LA CHAINE INFO	584
UNE MUSIQUE	59
e-TF1	460
TELESHOPPING	769
TF1 FILMS PRODUCTION	344
STUDIOS 107	198
SICCIS	460
ODYSSEE	57
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	172
TAP	57
ALMA PRODUCTION	51
Total	24 352

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Gouvernement d'entreprise

Avec la société Bouygues

– La convention de services communs en matière de management, ressources humaines, droit des sociétés, informatique, conseil et finance, en date du 8 octobre 1997, conclue entre les sociétés TF1 et Bouygues, prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs. Cette quote-part, déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs, capitaux permanents et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts, ne peut excéder 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1. Au titre de l'exercice 2003, le montant facturé par Bouygues, qui n'inclut aucune prestation spécifique, telle que définie par la présente convention, s'est élevé à 5,1 millions d'euros.

– La convention de gestion des titres de la société permet à TF1 de recourir aux services du Secrétariat Général Groupe de Bouygues pour assurer la gestion des titres.

Au titre de l'exercice 2003, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 60 millions d'euros.

– La convention d'utilisation des avions détenus par Bouygues permet à TF1 de solliciter le département "Bouygues Transport Air", opérateur de la flotte aérienne du groupe Bouygues, moyennant un prix fixé par heure de vol de 5 000 € hors taxes pour l'année 2003.

Au titre de l'exercice 2003, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 0,8 million d'euros.

Avec la société Bouygues Relais

– Aux termes d'une convention de trésorerie, en date du 5 mars 2002, établie pour un an aux mêmes conditions que la convention signée le 1^{er} décembre 1999, la société TF1 a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bouygues Relais et de bloquer une partie de ce prêt pour une période correspondant à un mois civil. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Au cours de l'exercice 2003, cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer.

Par ailleurs, cette convention n'a pas été renouvelée en 2003.

– Aux termes d'une convention de relais, en date du 24 février 2003, établie aux mêmes conditions que la convention signée le 4 septembre 2002, Bouygues Relais octroie à TF1 la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose, à concurrence du montant de ces lignes et au maximum de 500 millions d'euros.

TF1 bénéficie de ces relais sous forme d'un découvert au jour le jour auprès de Bouygues Relais.

Les intérêts sont calculés sur le montant des tirages avec un taux égal à EONIA, majoré de :

- 0,10 % pour un montant utilisé inférieur à 100 millions d'euros ;
- 0,125 % pour la partie du tirage dont le montant est compris entre 100 et 200 millions d'euros ;
- 0,15 % pour la partie du tirage dont le montant est compris entre 200 et 500 millions d'euros.

Cette facilité est consentie à compter du 24 février 2003 jusqu'au 1^{er} mars 2004.

Au titre de l'exercice 2003, le montant facturé par Bouygues Relais s'est élevé à 5,9 millions d'euros.

Avec la société Eurosport

Aux termes d'un contrat de prêt à long terme entre TF1 et Eurosport, TF1 consent à Eurosport un prêt à long terme d'un montant principal de 278,8 millions d'euros.

Ce prêt prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2002 pour une durée de sept ans et devra être intégralement remboursé au plus tard le 2 janvier 2009.

TF1 accorde à Eurosport une franchise de cinq années avant de commencer à rembourser le principal.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux EURIBOR 3 mois, majoré d'une marge de 0,375 %.

TF1 a contracté un CAP et un SWAP de taux pour le compte d'Eurosport afin de se couvrir contre une hausse du taux EURIBOR 3 mois.

Au titre de l'exercice 2003, le montant facturé par TF1, y compris les primes et intérêts sur instruments de couverture de taux, s'est élevé à 11,3 millions d'euros.

Paris-la-Défense et Paris, le 10 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD	RSM SALUSTRO REYDEL
Michel ROSSE	Jean-Pierre CROUZET

Composition du Conseil d'Administration (février 2004)

Patrick LE LAY (7 juin 1942)

Président-Directeur Général de TF1 depuis le 11 octobre 1988
Membre du Comité de Sélection de la société TF1
Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur - Président-Directeur Général de la société TV Breizh SA
- Président de la société TF1 Publicité SAS
- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Représentant Permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production SA
- Représentant Permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA
- Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS
- Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Siccis SA
- Représentant Permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA
- Représentant Permanent de la société TPS Sport SNC auprès de la société TPS Motivation SA

Patricia BARBIZET (17 avril 1955)

Directeur Général de la société Financière Pinault SCA
Président du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA à directoire
Président et Membre du Comité des Comptes de la société TF1
Membre du Comité de Rémunération de la société TF1
Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000

- Directeur Général Délégué de la société Artémis Conseil SA
- Directeur Général Délégué de la société Delor SA
- Directeur Général Délégué de la société Kerstone SA
- Directeur Général Délégué de la société Garuda SA
- Directeur Général Délégué de la société EPS SA
- Directeur Général Délégué de la société Artemis Obligations SA
- Directeur Général Délégué de la société Simetra Obligations SA
- Directeur Général Délégué de la société Tennessee SA
- Directeur Général Délégué de la société Editions Tallandier SA
- Directeur Général Délégué de la société Tawa SA
- Membre du Conseil de Gérance de la société Château Latour (Société Civile)
- Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint Laurent SA à directoire
- Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint Laurent Parfums SA à directoire

- Administrateur - Directeur Général de la société Artémis SA
- Administrateur - Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA
- Administrateur - Président du Conseil d'Administration de la société Finintel SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société Piasa SA
- Administrateur de la société Fnac SA
- Administrateur de la société Air France SA
- Administrateur de la société Arok International SA
- Administrateur de la société Editions Tallandier SA

- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Agefi SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Christie's France SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Aurora SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Tennessee SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Company News SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Tawa SA
- Représentant permanent de la société Artémis Finance auprès de la société Artémis Conseil SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Artémis 8 SAS
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Artis SAS
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Artémis Finance SNC
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Artémis Net SCS
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Haussmann Antin SAS
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Luba SAS
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Artémis 12 SAS
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Artémis America (USA)

- "Board Member & Chairman" de la société Christies International PLC (GB)
- "Board Member" de la société Gucci (Pays-Bas)
- "Managing Director" de la société Kerusa (USA)
- "Director" de la société NCLH (USA)
- "Director" de la société Tawa UK (GB)
- "Director" de la société Anlac (USA)

- Gérante de la société Artémis 5 SARL
- Gérante de la société Productions du 18 juin SARL
- Gérante de la société Shamrock SARL
- Gérante de la société Taranis SARL

Gouvernement d'entreprise



Martin BOUYGUES (3 mai 1952)
Président-Directeur Général de Bouygues
Président et Membre du Comité de Sélection de la société TF1
Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987

- Administrateur - Président-Directeur Général de la société Bouygues SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société SCDM SA
- Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) SA
- Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA
- Administrateur du Crédit Commercial de France (CCF)
- Représentant Permanent de la société SCDM SA auprès de la société Actiby SA

Claude COHEN (24 juin 1941)
Directrice Générale de TF1 Publicité depuis le 1^{er} mars 1987
Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997

- Administrateur de la société Eurosport SA

Michel DERBESSE (25 avril 1935)
Directeur Général Délégué de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 19 janvier 1994

- Administrateur - Directeur Général Délégué de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Construction SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA
- Administrateur de la société Fédération Nationale des Travaux Publics SA

Philippe MONTAGNER (4 décembre 1942)
Directeur Général Télécommunications de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 23 janvier 1995

- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur - Président de la société Infomobile SA
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Censeur de la société BOUYGUES SA

Etienne MOUGEOTTE (1^{er} mars 1940)
Vice-Président de TF1 depuis le 30 avril 1987
Membre du Comité de Sélection de la société TF1
Nommé Administrateur de TF1, le 12 janvier 1991

- Administrateur - Président-Directeur Général de la société TF1 Films Production SA
- Administrateur - Président-Directeur Général de la société TF1 Digital SA
- Administrateur de la société Eurosport SA
- Administrateur de la société TF1 Cinéma SA
- Administrateur de la société Siccis SA
- Administrateur de la société LV & CO SA
- Administrateur de la société Groupe Glem SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TF6 Gestion SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Les Nouvelles Editions SAS
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TV Breizh SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TVB Nantes SA
- Représentant Permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Glem SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Télévision par Satellite Gestion SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Extension TV SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Médiamétrie SA

Olivier POUPART-LAFARGE (26 octobre 1942)
Directeur Général Délégué de Bouygues
Président et Membre du Comité de Rémunération de la société TF1
Membre du Comité des Comptes de la société TF1
Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur - Directeur Général Délégué de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société BIC SA
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Construction SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Travaux Publics SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Bâtiment International SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Immobilier SA

Alain POUYAT (28 février 1944)
Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues
Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998

- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Administrateur de la société C2S SA
- Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de Gestion SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Infomobile SA

Haïm SABAN (15 octobre 1944)
Nommé Administrateur de TF1, le 23 avril 2003
Président-Directeur Général de la société Saban Capital Group (USA)

Jean-Pierre PERNAUT (8 avril 1950)
Directeur Adjoint depuis février 1993
Administrateur Représentant du Personnel, élu le 23 février 1988

Céline PETTON (20 février 1971)
Archiviste depuis novembre 1994
Administrateur Représentant du Personnel depuis le 23 avril 2002

Commissaires aux Comptes

Titulaires

Cabinet RSM Salustro Reydel
8, avenue Delcassé - 75008 Paris

Cabinet Mazars & Guerard
Immeuble Le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 Paris-la-Défense

Suppléants

Jean-Louis Mullenbach
8, avenue Delcassé - 75008 Paris

Thierry Colin
Cabinet Mazars & Guérard
Immeuble Le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 Paris-la-Défense

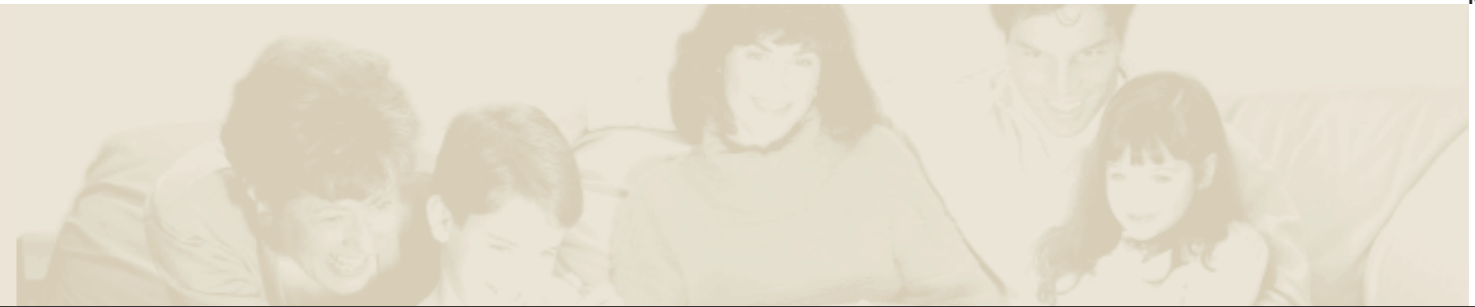
Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2003, les mandats d'administrateurs de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Claude COHEN, Michel DERBESSE, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE et Olivier POUPART LAFARGE ont été renouvelés pour deux années. Haïm SABAN a été nommé Administrateur pour deux années aux lieu et place de la Société Générale.

DATE DE PREMIER MANDAT	DATE DE FIN DE MANDAT
Assemblée Générale du 14 janvier 1988	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2004
Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006
Assemblée Générale du 14 janvier 1988	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2004
Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006

Le mandat d'Administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002.

Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON ont été élus Administrateurs Représentants du Personnel en 2002.

Gouvernement d'entreprise



Gouvernement d'entreprise

Dans l'intérêt de ses actionnaires et soucieux de répondre aux exigences en matière de gouvernement d'entreprise, le groupe TF1 a renforcé, en 2003, les moyens mis à sa disposition pour favoriser la transparence de sa gestion. Les 12 Administrateurs ont examiné leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil, et ont apprécié l'adéquation de leur organisation à leur mission.

Les dispositions suivantes ont été prises en 2003 :

- adoption du texte du règlement intérieur du Conseil d'Administration, qui impose notamment aux administrateurs de nouvelles obligations ainsi qu'un certain nombre de règles déontologiques (détention d'actions de fonction mises au nominatif à hauteur de 100 actions par administrateur non représentant du personnel et de dix actions par administrateur représentant du personnel, déclaration de leurs opérations sur les titres TF1, assiduité aux réunions du Conseil, présence à la réunion de l'Assemblée Générale, information de situation de conflit d'intérêt...);
- création d'un Comité des Comptes et d'un Comité de Sélection des Administrateurs;
- désignation d'un administrateur indépendant.

Un Comité de Rémunération existe déjà depuis 1989.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de TF1 est contrôlé par le groupe des repreneurs qui, compte tenu de sa majorité dans le capital, détermine sa politique de gouvernance.

Il est composé actuellement de 12 administrateurs, dont statutairement (article 10 des statuts) deux administrateurs représentants du personnel élus par les collègues électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986.

Trois femmes siègent au Conseil d'Administration et un administrateur indépendant, au sens du "rapport Bouton", a été nommé au cours de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

La durée des mandats des administrateurs et du Président du Conseil d'Administration est de deux années. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans. Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration.

Conformément à la recommandation n° 2002-01 de la COB, tous les administrateurs du Conseil déclarent les opérations qu'ils effectuent sur les actions TF1 à la fin de chaque semestre. Les opérations concernées sont les opérations de souscription, d'achat ou de vente de titres de capital de la société (à l'exception de la souscription par l'exercice de stock options), de titres donnant accès à son capital, ou d'instruments financiers à terme sur ses titres, ainsi que les opérations à terme sur ses titres. Le Président adresse à l'AMF, dans le délai légal, les informations recueillies sous une forme globalisée et anonyme.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec une possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. En 2003, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni six fois, le Comité des Comptes s'est réuni trois fois et le Comité des Rémunérations 1 fois; chacun de leurs rapports a été examiné par les administrateurs.

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations et la stratégie de la société et du Groupe;
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructuration interne;
- le suivi de leur exécution;
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier;
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns;
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les informations pertinentes concernant la société et le Groupe sont communiquées aux administrateurs, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et des chiffres d'affaires, la situation financière, de trésorerie, et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du Groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque administrateur peut de surcroît compléter son information de sa propre initiative, le Président-Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information pertinents.

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2003 :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 15 250 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des administrateurs et à hauteur de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil;
- aux membres des Comités :
 - Comité des Comptes : 2 000 € par membre, par trimestre,
 - Comité des Rémunérations : 1 200 € par membre, par trimestre,
 - Comité de Sélection : 1 200 € par membre, par trimestre;
- au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois.

Les trois Comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration sont : le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités, qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

Ces comités sont composés de deux ou trois administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur Général ou Directeur Général Délégué de TF1 ne peut être membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations. Les trois comités se réunissent sur l'initiative de leur Président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration, et se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes

Créé le 24 février 2003, il est composé de Patricia BARBIZET, Présidente, et d'Olivier POUPART-LAFARGE.

Il a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes;

- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement;
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant;
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2003 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2004. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux administrateurs.

Quatre réunions par an sont prévues, au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels avant leur soumission au Conseil.

Le Comité des Rémunérations

Créé en 1989, il est composé depuis le 24 février 2003 d'Olivier POUPART-LAFARGE, Président, et de Patricia BARBIZET.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition;
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs;
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe;
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées;
 - sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires;
 - sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni une fois en 2003 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2004. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux administrateurs.

Gouvernement d'entreprise

**Le Comité de Sélection des Administrateurs**

Créé le 24 février 2003, il est composé de Martin BOUYGUES, Président, de Patrick LE LAY et d'Etienne MOUGEOTTE.

Il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier ;
- d'examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes,
 - les projets de création de comités d'études du Conseil et de proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres,
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

Le Comité s'est réuni une fois au cours du 1^{er} trimestre 2004, et un compte rendu a été remis aux administrateurs.

A compter de l'Assemblée Générale réunie en 2004, le Président du Conseil d'Administration communiquera chaque année le rapport prévu par la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la société.

**TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS
SÉANCES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION 2003**

Patrick LE LAY	100 %
Martin BOUYGUES	83 %
Claude COHEN	100 %
Michel DERBESSE	67 %
Patricia BARBIZET	67 %
Philippe MONTAGNER	100 %
Etienne MOUGEOTTE	100 %
Olivier POUPART-LAFARGE	100 %
Alain POUYAT	100 %
Société Générale/Haim SABAN	33 %
Céline PETTON	83 %
Jean-Pierre PERNAUT	67 %

Contrôle interne

Remarque : l'intégralité du rapport du Président, sur les conditions d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société, est disponible gratuitement sous format imprimé au siège de TF1, et sera envoyé à toute personne sur simple demande. Ce rapport est également disponible sous format électronique sur le site Internet de l'AMF et sur le site <http://www.tf1finance.fr>.

Le fonctionnement du contrôle interne de la société est synthétisé ci-dessous.

Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de TF1 est fondé sur :

- une organisation générale qui repose sur la dualité entre des directions opérationnelles et des directions fonctionnelles, ces dernières jouant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Il s'agit de :
 - la Direction Générale Adjointe Administration Finances,
 - le Secrétariat Général et la Direction des Affaires Juridiques,
 - la Direction des Relations Humaines ;
- des organes de contrôle spécifiques et indépendants :
 - l'Audit interne,
 - le Comité des Comptes ;
- des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches qui se traduisent dans nos procédures, circuits d'approbation et outils.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après.

Direction Générale Adjointe Administration et Finances

La Direction Générale Adjointe Administration et Finances regroupe des services fonctionnels centraux, qui ont une double mission d'expertise et de contrôle. Cette double mission est exercée directement dans la société TF1 SA, ainsi que dans les sous-groupes et filiales. Les directions fonctionnelles financières proposent les doctrines et procédures pour validation par la Direction Générale, les mettent en place et veillent à leur application dans l'ensemble du Groupe.

Contrôle de gestion

La Direction du Contrôle de Gestion du Groupe a pour objectifs :

- d'animer les processus de planification et de définition des objectifs économiques ;
- de mettre en place les outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision, adaptés aux différents niveaux de responsabilité et aux différents types d'activité ;
- d'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliciter les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;
- de s'assurer de l'exactitude des données de base et de contrôler la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

Le système de contrôle de gestion épouse l'organisation opérationnelle et juridique du groupe TF1. Le cadre d'analyse est fondé sur une partition codifiée du groupe TF1, composée de centres de coûts et/ou de profits, objets d'une délégation de responsabilité, eux-mêmes regroupés au sein de départements commerciaux, techniques ou fonctionnels, d'unités de programmes ou de filiales, puis agrégés au sein d'unités économiques homogènes telles que sous-groupes, directions fonctionnelles ou commerciales, directions techniques, antenne, pôles d'activité.

Pour chaque entité, l'efficacité du système repose sur la complémentarité entre :

- un unique responsable opérationnel, qui s'engage sur un Plan préparé par ses soins et validé par la Direction Générale. Il pilote et coordonne l'activité de sa structure et en valide tous les engagements ;
- un responsable du contrôle de gestion (dont le niveau et les équipes associées dépendent de l'importance de la structure), qui lui est rattaché hiérarchiquement et qui l'assiste dans toutes les phases de ce processus. Il contrôle les engagements et le respect du Plan, propose les mesures correctives éventuelles et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille à l'application des procédures et normes du Groupe, en liaison fonctionnelle avec les directions centrales.

Comptabilité

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité a les objectifs suivants :

- contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;
- assurer la disponibilité des informations financières sous une forme et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et de les utiliser efficacement ;
- définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière, respectant notamment le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes.

L'activité comptable du groupe est assurée par :

- la Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité, qui a en charge :
 - la définition de la doctrine comptable et l'élaboration des états financiers consolidés,
 - le contrôle des services comptables des différentes entités du Groupe,
 - la définition de la stratégie fiscale et une mission d'expertise et de conseil pour le compte de la Direction Générale et des entités du Groupe,
 - la coordination avec les Commissaires aux Comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences ;
- les services comptables de la société mère TF1 SA, qui dépendent hiérarchiquement de la Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité ;
- les équipes comptables dédiées à chaque filiale ou groupe de filiales, sous la responsabilité opérationnelle des directeurs financiers ou des secrétaires généraux des entités, et sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Central Comptabilité et Fiscalité.

Trésorerie et financement

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement, est une fonction centralisée dans le groupe TF1 au sein de la Direction de la Trésorerie et du Financement, une cellule spécialisée de permanents formés en continu à la gestion de ces opérations.

Gouvernement d'entreprise

Rapport des Commissaires aux Comptes

Cette organisation permet :

- de centraliser et consolider les risques de taux et de change ;
- de maintenir un niveau d'expertise à la hauteur de l'évolution et de la complexité croissante des problématiques ;
- de préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements ;
- d'attribuer des délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs, qui sont seuls habilités par la Direction Générale à traiter une liste limitative d'opérations financières pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

Dans le cadre de leur mission de conseil et d'expertise, les personnels de la Direction de la Trésorerie et du Financement participent régulièrement aux travaux de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise afin de se tenir à jour des meilleures pratiques en matière de sécurité financière.

Communication financière

Le département Communication Financière et Relations Investisseurs diffuse en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe TF1 et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux interlocuteurs externes du département de la communication financière sont les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les actionnaires individuels et les autorités de marché.

Direction des Relations Humaines

La Direction des Relations Humaines et les responsables Ressources Humaines de chaque structure s'assurent du respect par la société des dispositions du Code du Travail, au moyen notamment d'une veille réglementaire continue.

La Direction des Relations Humaines organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Secrétariat Général - Direction des Affaires Juridiques

Le Secrétariat Général et la Direction des Affaires Juridiques sont en charge de :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe ;
- l'organisation des relations avec les autorités réglementaires françaises et européennes ;
- le suivi des contentieux et risques juridiques, y compris l'interface avec la Direction Générale Adjointe Administration Finances pour leur prise en compte dans les états financiers ;
- la gestion des différents contrats d'assurance du Groupe.

Audit interne

Jusqu'à fin 2003, TF1 ne disposait pas d'une structure d'audit interne dédiée, mais faisait l'objet chaque année de missions d'audit conduites :

- par la Direction de l'Audit Interne du groupe Bouygues sur des sujets opérationnels et financiers ;
- par des prestataires externes sur des thèmes comptables, informatiques ou juridiques.

A compter de 2004, le Groupe a décidé de constituer un service d'audit interne propre, qui sera chargé de l'exécution d'un plan d'audit validé par le Comité des Comptes.

Comité des Comptes

Le Comité des Comptes est composé d'au moins deux Administrateurs, sans qu'aucun Administrateur mandataire social ou salarié de TF1 ne puisse en être membre. Il a notamment pour mission d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées, et de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement de ces comptes.

Le Comité des Comptes tient au moins quatre réunions par an, au cours desquelles les comptes trimestriels, semestriels et annuels sont examinés préalablement à leur arrêté par le Conseil d'Administration. Les comptes lui sont présentés par le Directeur Général Adjoint Administration et Finances, assisté du Directeur Central Comptabilité et du Directeur du Contrôle de Gestion, en présence des Commissaires aux Comptes.

Conclusion

Le Groupe continuera à mettre en œuvre son dispositif de contrôle interne, en s'appuyant sur les points de contrôle clés qui contribuent à la maîtrise des risques, ainsi que sur un programme formalisé de vérification de leur fonctionnement.

TF1 fera évoluer ses procédures de contrôle interne en fonction des éventuelles évolutions de la réglementation, qui font l'objet d'une veille juridique et réglementaire visant à en anticiper les impacts sur les équilibres économiques de la société.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TF1 et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traite-

ment de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président, étant précisé que celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-37 du Code de commerce.

Paris-la-Défense et Paris, le 10 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Pierre CROUZET

Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2003 et sur les comptes dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2003 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

(approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2003 et sur les comptes consolidés dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2003 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

Quatrième résolution

(affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 168 558 038,24 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de

101 673 965,66 € et du report à nouveau de 66 884 072,58 €, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste "Réserve légale" 22 072,00 € (ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital)
- Distribution d'un dividende de 139 850 196,85 € (soit un dividende net de 0,65 € par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal¹)
- Affectation du solde au "Report à nouveau" 28 685 769,39 €

Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2004.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte "Report à nouveau" les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article 225-210 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate que, au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 2000, 2001 et 2002 ont été respectivement de 0,65 €, 0,65 € et 0,65 € net par action d'une valeur nominale de 0,2 €; les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été respectivement de 0,325 €, 0,325 € et 0,325 €.

Cinquième résolution

(présentation des options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées au cours de l'année 2003, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Sixième résolution

(présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

¹ Le dividende à répartir au titre de l'exercice peut ouvrir droit à un avoir fiscal maximum égal à 50 % des sommes nettes distribuées, soit 0,325 € par action, selon la situation fiscale du bénéficiaire.

Septième résolution

(renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires renouvelles, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain POUYAT, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Huitième résolution

(constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel, élus par les collèges électoraux le 16 mars 2004 et communiqués par le Président du Conseil avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Neuvième résolution

(rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment :

- soit en vue de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion, de plans d'actionnariat salarié ou de Plans d'Épargne d'Entreprise, de l'attribution d'options d'achat au profit du personnel et des dirigeants du Groupe ;
- soit leur conservation ;
- soit en vue de régulariser les cours par intervention systématique en contre-tendance sur le marché du titre ;

- soit en vue de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché ;
- soit en vue de leur annulation, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement, en particulier dans le cadre d'opérations financières ;
- soit dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière ;
- soit encore pour livrer les actions à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être opérés par tous moyens et notamment par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés sur un marché réglementé ou de gré à gré, échange dans le cadre d'opérations financières, et à tout moment, sauf en cas d'Offre Publique d'Échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra représenter une partie du programme.

L'Assemblée Générale décide de fixer à 60 € le prix unitaire maximum d'achat et à 10 € le prix minimum unitaire de vente. Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 179-1 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sur la base du nombre d'actions composant le capital social de 215 154 149 et compte tenu de la détention par la société de 1 275 387 actions au titre d'attribution d'options aux salariés et d'émission d'actions réservée aux salariés adhérant au PEE, fixe à 20 240 027 ([215 154 149 X 10 %] - 1 275 387) le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation, représentant sur la base du prix maximum d'achat unitaire de 60 € un montant maximal de 1 214 401 620 €.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations d'actions ainsi réalisés.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Résolutions

Renseignements
concernant la société TF1**Dixième résolution****(émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à la création et à l'émission en France, à l'étranger et/ou sur le marché international de tous titres représentatifs de droits de créances sur la société, notamment d'obligations ou de titres assimilés, comme des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, à taux fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation, de bons de souscription d'obligations, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises – les obligations pourront être éventuellement assorties de bons de souscription d'obligations de même type ou de titres assimilés – jusqu'à concurrence d'un montant nominal d'un milliard deux cents millions d'euros (1 200 000 000 €) ou d'une contrevaletur équivalente en toute autre monnaie, avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, étant précisé que ce montant nominal maximum s'applique globalement aux obligations émises directement ou à la suite de l'exercice de bons de souscription.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de l'émission de ce ou de ces emprunts obligataires et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations ou des bons, qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum d'un milliard deux cents millions d'euros (1 200 000 000 €) ci-dessus visé.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation. Le Conseil d'Administration pourra, en outre, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités rendues nécessaires par cette ou ces émissions.

La présente autorisation, donnée pour une durée de vingt-six mois, se substitue à compter de ce jour à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 9^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 avril 2002.

Partie extraordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en cas d'Offre Publique d'Echange (OPE) initiée par la société.
- Limitation globale des autorisations ci-dessus.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions, dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés de son Groupe adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou adhérant à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire pour la Retraite (PPESVR), avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital autres que des actions de numéraire et, le cas échéant, attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés de son Groupe adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou adhérant à un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire pour la Retraite (PPESVR), avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

Renseignements de caractère général

Dénomination :	TELEVISION FRANCAISE 1 – TF1
Siège social :	1, quai du Point-du-Jour 92656 Boulogne-Billancourt Cedex
N° RCS :	326 300 159 RCS Nanterre
N° SIRET :	326 300 159 00067
Code APE :	922D
Forme :	Société Anonyme
Date de constitution :	17 septembre 1982
Date d'expiration :	31 janvier 2082
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre

Objet social

La société a pour objet :

- l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision, y compris tous messages et annonces publicitaires ;
 - toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement, ou à tout patrimoine social et notamment :
 - étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
 - assurer des opérations de régie publicitaire,
 - assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, ou de prise ou de dation, ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par son conjoint ou par un actionnaire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez la société, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, et sont admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, faire adresser, par l'intermédiaire habilité chez lequel leurs actions sont inscrites en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée, à TF1 – Direction des Affaires Juridiques/Service des Assemblées – 1, quai du Point-du-Jour – 92656 Boulogne Cedex.

Les actionnaires peuvent solliciter auprès de TF1, à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard six jours avant la date de la réunion, un formulaire unique leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance, dûment rempli, doit parvenir à TF1 à l'adresse ci-dessus indiquée, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Renseignements concernant la société TF1



Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

Etablissement assurant le service des titres et le service financier

La société TF1 en tant que société émettrice.

Capital (art. 6 des statuts)

Evolution

Plan d'Epargne d'Entreprise – année 1999

En 1999, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 118 316 actions nouvelles de 10 F. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 1 183 160 F et une prime d'émission de 114 673 050,36 F.

Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions

suite à la conversion du capital en euros – année 2000

Le capital a été augmenté d'un montant de 65 870 984,17 F pour être porté de 211 183 160 F à 277 054 144,17 F par voie d'incorporation, d'une part, du compte "Ecart de réévaluation" à hauteur de 30 704 644,76 F et, d'autre part, du compte "Autres réserves" à hauteur de 35 166 339,41 F.

La valeur nominale de chaque action a été élevée de 10 F à 13,11914 F (2 €).

Le capital, converti en euros à effet du 1^{er} janvier 2000, s'élève à 42 236 632 €, divisé en 21 118 316 actions de 2 € valeur du nominal chacune.

Division de la valeur du nominal – année 2000

La valeur du nominal a été divisée par dix par décision de l'Assemblée Générale du 18 avril 2000 et à effet du 21 juin 2000. Le nombre d'actions a été porté de 21 118 316 à 211 183 160.

Plan d'Epargne d'Entreprise – année 2001

En 2001, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 812 919 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 162 583,80 € et une prime d'émission de 18 867 849,99 €.

Exercice d'options de souscription – année 2002

En 2002, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions des plans n° 2 et 3, il a été souscrit 2 054 500 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 410 900 € et une prime d'émission totale de 17 049 965 €.

Exercice d'options de souscription – année 2003

En 2003, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions des plans n° 2 et 3, il a été souscrit 1 103 570 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 220 714 € et une prime d'émission totale de 10 340 813,90 €.

Montant

Au 23 février 2004, le capital de TF1 s'élève à 43 030 829,80 € divisé en 215 154 149 actions de 0,20 € de nominal chacune.

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionnariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

Autorisations d'émissions

A la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2004, et si celle-ci lui en donne l'autorisation, le Conseil aura la faculté (valable pendant une durée de 26 mois) d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal de 1 200 000 000 €.

Le tableau ci-après mentionne également les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société pourra procéder.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, est fixé à 120 000 000 €.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 1 200 000 000 €.

Opérations autorisées sur le capital de TF1

	MONTANT NOMINAL MAXIMAL DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ¹	MONTANT NOMINAL MAXIMAL DES TITRES D'EMPRUNT ¹	VALIDITE DE L'AUTORISATION	DUREE RESTANT A COURIR ²	ASSEMBLEE GENERALE	N° DE RESOLUTION
Emprunts obligataires	–	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 20.04.2004	10
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions, avec maintien du DPS ³	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 20.04.2004	12
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions, avec suppression du DPS ³	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 20.04.2004	13
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Echange	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 20.04.2004	14
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec suppression du DPS ³	(4)	–	38 mois	14 mois	AGM 23.04.2002	15
Actions (16 ^e) et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit et, le cas échéant, attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital (17 ^e), réservés aux salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou à un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire pour la Retraite (PPESVR), avec suppression du DPS ³	(5)	–	5 ans	5 ans	AGM 20.04.2004	16 et 17
Achat d'actions réservé aux salariés adhérant à un Plan d'Epargne Entreprise	–	–	–	illimitée	AGO 12.06.1992	11
Programme de rachat d'actions propres	(4)	–	1 an	1 an	AGM 20.04.2004	9
Réduction du capital par annulation d'actions propres	(4)	–	18 mois	18 mois	AGM 20.04.2004	11

¹ Il est précisé que (15^e résolution – AGM du 20 avril 2004) :

- le total du montant nominal des différentes augmentations de capital autorisées ne peut pas dépasser 120 M€;
- le total du montant nominal des titres d'emprunt ne peut pas dépasser 1 200 M€.

² A compter du vote de l'AGM du 20 avril 2004.

³ DPS : Droit Préférentiel de Souscription.

⁴ Dans la limite globale de 10 % du capital.

⁵ Dans la limite globale de 5 % du capital.

La société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission de valeurs mobilières par appel public à l'épargne.

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002 (partie ordinaire, 9^e résolution) et à celle donnée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 septembre 2003, TF1 a procédé, le 12 novembre 2003, à l'émission sur le marché international d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500 M€ représenté par 500 000 obligations d'un montant nominal de 1 000 € chacune, aux conditions suivantes :

- **Montant de l'émission :** 500 M€.
- **Date de règlement :** 12 novembre 2003.
- **Date de jouissance :** 12 novembre 2003.
- **Date d'échéance :** 12 novembre 2010.
- **Prix d'émission :** 99,381 % du montant nominal total.
- **Intérêts :** 4,375 % l'an, payables annuellement à terme échu le 12 novembre de chaque année et, pour la 1^{re} fois, le 12 novembre 2004.

- **Amortissement normal :** au pair, en totalité à l'échéance.
- **Amortissement anticipé :** sauf en cas de changement de régime fiscal applicable aux obligations, TF1 s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt au remboursement anticipé des obligations. TF1 se réserve le droit de procéder à des rachats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées.
- **Nature et forme des obligations :** au porteur, dématérialisées. Les obligations – émises dans le cadre de la législation française – seront admises aux opérations d'Euroclear France, Clearstream, Luxembourg et Euroclear.
- **Rang de créance :** les obligations constituent des engagements directs, non conditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de TF1, qui viennent et viendront au même rang entre elles et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents et futurs, de TF1.

Renseignements concernant la société TF1



Environnement juridique

L'actionnariat

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Cette disposition a été modifiée par la loi n° 2001-624 du 18 juillet 2000. Ce texte limite la portée de la règle des 49 % aux seules chaînes hertziennes dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des télévisions. Un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les modalités de calcul de l'audience des chaînes.

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, lorsqu'une personne physique ou morale détient, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique, elle ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une telle autorisation.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de dix ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une 1^{re} reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 bénéficie d'une 2^{de} reconduction "automatique" pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention, afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Les principales dispositions et obligations légales

Les textes :

- cahier des charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et décision du 20 novembre 2001 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1, jusqu'au 1^{er} janvier 2007 ;
- loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994 et par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000 ;
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée ;
- décret n° 2001-609 du 9 juillet 2001 modifié par le décret n° 2001-1326 du 28 décembre 2001 (obligations de production des chaînes analogiques en clair) ;
- décret n° 90-66 du 17 janvier 1990 modifié par le décret n° 92-279 du 27 mars 1992 et par le décret n° 2001-1330 du 28 décembre 2001 (obligations de diffusion) ;
- décret n° 92-280 du 27 mars 1992 modifié par le décret n° 2001-1331 du 28 décembre 2001 et par le décret n° 2003-960 du 7 octobre 2003 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

Le décret n° 2003-960 du 8 octobre 2003 a modifié l'article 8 du décret n° 92-280 du 27 mars 1992, relatif aux secteurs interdits à la publicité télévisée. Les dispositions de ce décret, qui seront pour partie applicables à partir du 1^{er} janvier 2004, prévoient l'ouverture suivante :

- édition littéraire : ouverture pour les seules chaînes du câble et du satellite ;
- cinéma : maintien de l'interdiction ;
- presse : ouverture complète pour l'ensemble des diffuseurs ;
- distribution : ouverture (à l'exception de la publicité pour les opérations commerciales de promotion) :
 - à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les chaînes locales, les chaînes du câble et du satellite, et les chaînes de la TNT,
 - à compter du 1^{er} janvier 2007 pour les chaînes nationales analogiques.

Définition des opérations commerciales : "on entend par opération commerciale de promotion toute offre de produits ou de prestations de services, faite aux consommateurs, ou toute organisation d'événement qui présente un caractère occasionnel ou saisonnier, résultant notamment de la durée de l'offre, des prix et des conditions de vente annoncés, de l'importance du stock mis en vente, de la nature, de l'origine ou des qualités particulières des produits ou services, ou des produits ou prestations accessoires offerts."

La Commission européenne doit préciser prochainement sa position sur ce texte.

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an, dont 104 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir les mercredis et vendredis soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30 ;
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles, dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française ;
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doit être consacré à des programmes francophones ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse, dont 50 heures de magazines et documentaires ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information ;
- obligation de consacrer 16 % du chiffre d'affaires, net de l'exercice précédent, à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10,66 % à des producteurs indépendants, et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 heures et 21 heures ;
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires, net de l'exercice précédent, dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses, pour leur partie francophone, dans les 16 % de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une

durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas quatre ans ;

- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fiction ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions ;
- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires, net de l'exercice précédent, dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en cinq catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

Remise d'un dossier de candidature aux services de télévision numérique de terre.

Le 24 juillet 2001, le CSA a lancé un appel à candidatures pour les services de télévision numérique de terre à vocation nationale.

Le 23 octobre 2002, le CSA a publié la liste des candidats sélectionnés ; ont été retenues par le CSA au titre de cet appel à candidatures cinq chaînes du groupe TF1 : TF1, Eurosport, LCI, TF6 et TPS Star.

Le 10 juin 2003, le CSA a délivré les autorisations aux chaînes sélectionnées, dont les cinq chaînes du groupe TF1.

Le 21 octobre 2003, le CSA a délivré leur autorisation aux quatre opérateurs techniques de multiplex, sociétés chargées de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion auprès du public des programmes de la télévision numérique de terre. Une autorisation a été délivrée à la société SMR6 qui regroupe, sur le réseau R6, les chaînes TF1, LCI, Eurosport France, TPS Star et NRJ TV.

Marché et rendement du titre

1 Dividendes et rendement

Au 31 décembre 2003, le montant du capital social du Groupe est de 43 030 830 €, sur la base d'une valeur nominale de 0,2 € par action (voir paragraphe n° 5 du rapport de gestion).

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

ANNEE	DIVIDENDES ¹ VERSEES (€) AU TITRE DE L'EXERCICE			+ HAUT	COURS DE BOURSE ¹ (€)		TAUX DE RENDEMENT BRUT SUR LA BASE DU DERNIER COURS
	NET	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL		+ BAS	DERNIER	
1997	0,24	0,120	0,360	9,4	7,4	9,4	3,9 %
1998	0,34	0,170	0,510	17,1	9,4	15,2	3,3 %
1999	0,46	0,230	0,690	54,9	14,8	52,0	1,3 %
2000	0,65	0,325	0,975	94,2	45,9	57,5	1,7 %
2001	0,65	0,325	0,975	63,1	19,1	28,4	3,4 %
2002	0,65	0,325	0,975	36,9	19,6	25,5	3,8 %
2003	0,65 ²	0,325 ³	0,975	29,8	18,6	27,7	3,5 %

1 Rebasés compte tenu de la division par dix du nominal.

2 Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

3 Sur la base d'un avoir fiscal maximum à 50 %.

Le titre TF1 est coté au premier marché de la Bourse de Paris ; Code ISIN : FR0000054900.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Au 31 décembre 2003, la capitalisation boursière de TF1 s'élevait à 5,96 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2003, le titre TF1 fait partie des indices boursiers suivants : CAC 40, ITCAC, SBF 120 et FTSE Eurotop 300. Le

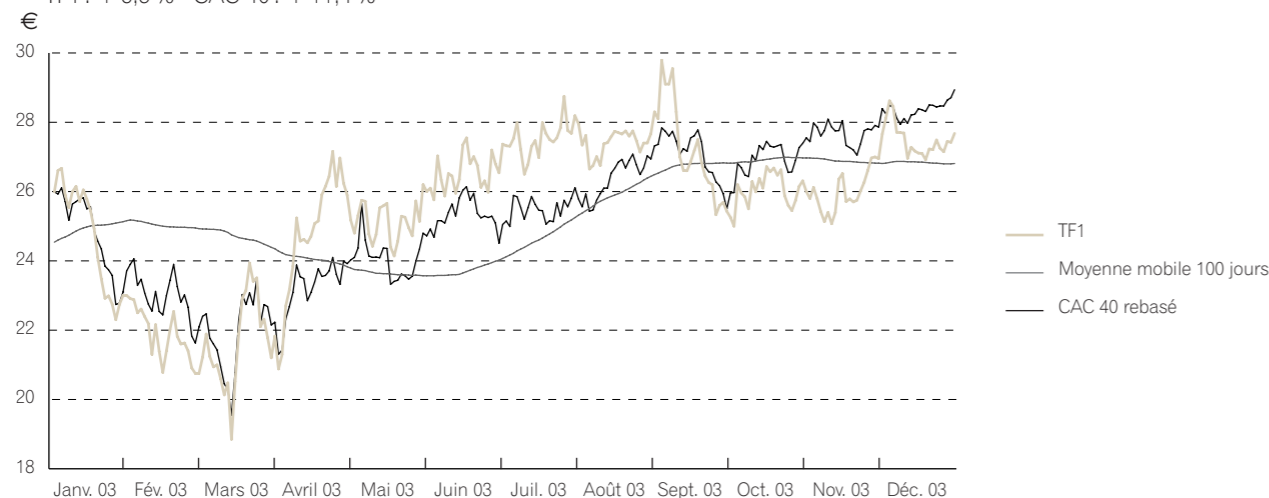
titre TF1 fait également partie des indices de développement durable suivants : DJSI STOXX, FTSE4Good Europe et ASPI Eurozone.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'Etat.

Evolution du cours TF1/CAC 40

VARIATION DU 2 JANVIER 2003 AU 31 DECEMBRE 2003

TF1 : + 6,5% CAC 40 : + 11,4%



2 Evolution du cours et des volumes

Les cours de Bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

ANNEE	MOIS	+ HAUT ¹ €	+ BAS ¹ €	DERNIER COURS €	NOMBRE DE TITRES ECHANGES ²	CAPITALISATION ³ M€
2001	Janvier	63,8	50,0	55,0	14 424 459	11 615,1
	Février	54,5	43,3	47,0	20 792 841	9 919,3
	Mars	50,0	35,6	38,9	22 958 240	8 204,5
	Avril	48,9	35,8	47,3	14 054 795	9 989,0
	Mai	48,5	38,2	38,5	21 912 299	8 130,6
	Juin	41,9	32,2	34,5	17 865 710	7 277,4
	Juillet	39,2	31,2	38,6	16 573 817	8 141,1
	Août	39,8	31,5	32,0	15 756 226	6 755,7
	Septembre	32,0	20,2	21,0	25 599 967	4 434,8
	Octobre	28,7	18,5	25,0	28 266 619	5 271,1
	Novembre	35,1	24,6	27,1	26 809 491	5 727,3
	Décembre	31,2	26,2	28,4	14 112 735	6 018,6
2002	Janvier	31,6	26,0	27,1	14 482 576	5 745,1
	Février	27,7	24,9	26,9	13 437 677	5 706,9
	Mars	36,1	26,7	35,7	37 913 751	7 559,8
	Avril	36,9	30,0	31,6	35 879 485	6 699,1
	Mai	35,0	30,2	32,8	26 467 830	6 953,5
	Juin	33,1	24,2	27,1	26 955 816	5 788,1
	Juillet	28,8	21,6	25,0	28 193 278	5 327,0
	Août	25,1	19,6	20,8	20 814 102	4 438,8
	Septembre	25,9	20,1	21,5	35 463 759	4 588,2
	Octobre	28,1	20,4	26,0	34 688 307	5 551,1
	Novembre	31,3	24,9	30,3	21 226 844	6 458,5
	Décembre	31,5	23,8	25,5	16 978 884	5 449,7
2003	Janvier	26,7	22,3	22,9	17 128 356	4 903,9
	Février	22,9	20,8	21,2	19 169 359	4 542,2
	Mars	24,5	18,6	20,9	22 199 105	4 477,3
	Avril	27,5	20,3	25,2	39 500 528	5 404,4
	Mai	26,0	23,5	25,1	17 415 353	5 383,0
	Juin	28,0	25,5	26,8	21 739 581	5 749,1
	Juillet	29,2	26,3	28,2	21 560 251	6 054,5
	Août	28,3	26,3	27,7	11 343 833	5 947,1
	Septembre	29,8	24,8	25,4	27 637 385	5 454,3
	Octobre	27,1	24,4	25,8	26 135 050	5 545,9
	Novembre	27,3	24,8	26,9	34 644 097	5 782,4
	Décembre	28,9	26,6	27,7	22 045 200	5 959,8
2004	Janvier	31,4	27,5	29,0	28 489 074	6 239,5
	Février	29,5	27,4	27,7	26 108 348	5 959,8

Source : Euronext Paris SA.

Note : les cours sont rebasés compte tenu de la division par dix du nominal intervenue en juin 2000.

1 Les plus haut et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

2 Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC et hors système.

3 Calculée à partir du dernier cours coté du mois, multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.

Responsables de l'information



TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 24 mars 2004

Patrick LE LAY
Président-Directeur Général

Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2003

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TF1 et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques, données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de la société TF1. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes. Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Sans remettre en cause les opinions exprimées ci-dessus, nous avons attiré votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des congés d'ancienneté, exposé dans les notes annexes des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations et qui s'appliquent pour la 1^{re} fois à l'exercice 2003, dans nos rapports sur les comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 2003, nous avons porté à votre connaissance les éléments suivants :

- les estimations réalisées pour déterminer les provisions pour dépréciation des parts de coproduction et des droits de diffusion dans les comptes annuels et consolidés, pour lesquelles nous nous sommes assurés de la fiabilité des grilles de diffusion ;
- les estimations réalisées pour déterminer la valeur recouvrable des principaux actifs incorporels et écarts d'acquisition dans les comptes consolidés, pour lesquelles nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par le Groupe, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent ;
- les estimations réalisées pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation dans les comptes annuels, pour lesquelles nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Ces éléments contribuent, sans les remettre en cause, à la formation des opinions exprimées ci-dessus, portant sur les comptes pris dans leur ensemble.

S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Sur la base de ces diligences nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Paris-la-Défense et Paris, le 24 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes
MAZARS & GUERARD RSM SALUSTRO REYDEL
Michel ROSSE Jean-Pierre CROUZET

Informations et relations investisseurs

Jean-Pierre MOREL

Directeur Général Adjoint Administration-Finances
Tél. : 01 41 41 25 99
Fax : 01 41 41 29 10
E-mail : jpmo@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :
TF1

Direction des Affaires Juridiques
1, quai du Point-du-Jour
92656 Boulogne Cedex

Vous pouvez également vous informer sur la vie du groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société.

Par courrier adressé à :
TF1

Département des Relations Investisseurs
1, quai du Point-du-Jour
92656 Boulogne Cedex

Sur Internet :
<http://www.tf1finance.fr>
E-mail : comfi@tf1.fr

Agenda de communication pour l'année 2004 :

29 janvier	Chiffre d'affaires annuel 2003
24 février	Comptes annuels 2003
24 février	Réunion des analystes
20 avril	Assemblée Générale des Actionnaires
29 avril	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2004
8 juin	Comptes 1 ^{er} trimestre 2004
29 juillet	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2004
31 août	Comptes semestriels 2004
1 ^{er} septembre	Réunion des analystes
27 octobre	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2004
30 novembre	Comptes 3 ^e trimestre 2004

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le Groupe (sociétés intégrées globalement)

(en milliers d'euros)	SALUSTRO REYDEL		MAZARS & GUERARD	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Audit : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes consolidés	691	72,1%	97	68,8%
Audit : missions accessoires	157	16,4%	29	20,6%
Autres	110	11,5%	15	10,6%
Total	958	100,0%	141	100,0%

Table de concordance

	Pages		Pages
Attestations des responsables		Analyse des risques du Groupe	
• Attestation des responsables du document de référence	118	• Facteurs de risques	51 à 53
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	118	– Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	53
• Politique d'information	119	– Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	51 à 52
Renseignements de caractère général		– Risque juridiques	52 à 53
Emetteur		(réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	
• Réglementation applicable (sociétés étrangères)	NA	– Risques industriels et liés à l'environnement	51 à 52
Capital		• Assurances et couverture des risques	53
• Particularités (limitation de l'exercice des droits de vote...)	54 à 56 et 112 à 113	Patrimoine, situation financière et résultats	
• Capital autorisé non émis	110 et 113	• Comptes consolidés et annexe	61 à 80
• Capital potentiel	57	• Engagements hors bilan	77 à 78
• Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	54 à 56 et 112 à 113	• Honoraires des Commissions aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe	119
Marché des titres		• Informations financières pro forma (s'il y a lieu)	67
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	116 à 117	• Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	NA
• Dividendes	58 à 59 et 116 à 117	• Comptes sociaux et annexe	82 à 95
Capital et droits de vote		• Comptes semestriels consolidés (s'il y a lieu)	NA
• Répartition actuelle du capital et du droit de vote	56	Gouvernement d'entreprise	
• Evolution de l'actionnariat	56	• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	99 à 103
• Pacte d'actionnaires	56	• Composition et fonctionnement des comités	102 à 104
Activité du Groupe		• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	57 et 58
• Organisation du Groupe (relation mère et filiales, information sur les filiales)	4 à 5, 20 à 31 et 40 à 44	• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	57
• Chiffres clés du Groupe	6 à 7 et 38 à 44	• Conventions réglementées	97 à 98
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	8 à 9, 12 à 31 et 38 à 44	Evolution récentes et perspectives	
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	10 à 11	• Evolution récente	45
• Politique d'investissements	2 à 3 et 44 à 45	• Perspectives	44 à 45
• Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	NA		



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25/03/2004, conformément au règlement COB n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers